Ontario

2002

Budget de l'Ontario

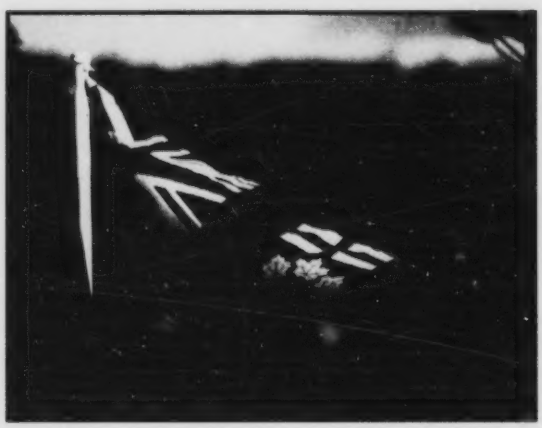

Documents budgétaires

L'honorable Janet Ecker
Ministre des Finances

Pour de plus amples renseignement concernant le
Budget de l'Ontario 2002 – Documents budgétaires
prière de s'adresser au :

Ministère des Finances
Édifice Frost Nord, 3e étage
95, rue Grosvenor, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1Z1
Téléphone : 416 325-0333

ou de téléphoner, sans frais, au :

Centre d'information du ministère des Finances
Demandes en français : 1 800 668-5821
Demandes en anglais : 1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

On peut prendre connaissance du présent document en consultant
notre site Web, à l'adresse suivante : http//www.gov.on.ca/FIN/hmpage.html

On peut aussi se procurer des exemplaires gratuits du présent document à :
Publications Ontario
800, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.publications.gov.on.ca

Photos gracieusement fournies par J.M. Gabel et Renée Samuel.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002
ISBN 0-7794-3197-9

This document is available in English under the title:
2002 Ontario Budget: Budget Papers

Table des matières

DOCUMENT A : Renforcement de la croissance économique : Perspectives économiques de l'Ontario 1
Annexe 19

DOCUMENT B : Plan financier de l'Ontario 23
Annexe : Tableaux et diagrammes financiers 55

DOCUMENT C : Le point sur les réductions d'impôt de l'Ontario 73

DOCUMENT D : Plan de financement de l'Ontario 97
Annexe : Tableaux financiers 105

102-05556/

DOCUMENT A

Renforcement de la croissance économique : Perspectives économiques de l'Ontario

Aperçu

La reprise de la croissance économique et le regain d'optimisme auxquels on assiste témoignent de la résilience de l'économie ontarienne sur le marché nord-américain. Lorsque les attentats terroristes sont survenus aux États-Unis, la croissance de l'économie était déjà fragile. Il y a eu par la suite une diminution marquée de la confiance. De plus, on a revu nettement à la baisse les prévisions de croissance. Ces prévisions se sont avérées trop pessimistes. Les entreprises, les travailleurs et le gouvernement ont relevé le défi et l'économie de l'Ontario affiche à nouveau une forte croissance.

Après avoir connu un taux de croissance réelle de près de 5 % par année pendant cinq ans, la production ontarienne a ralenti en 2001, le taux de croissance étant de 1,0 %. Les réductions d'impôt et d'autres politiques mises en oeuvre par le gouvernement de l'Ontario ont atténué l'incidence négative du ralentissement de l'économie américaine et de la baisse subséquente de la demande de produits ontariens, notamment les automobiles et le matériel de télécommunications.

Ces politiques favorisent la reprise dynamique de l'économie. On prévoit que le taux de croissance de l'économie de l'Ontario sera de 3,1 % en 2002 à mesure que la reprise qui a suivi le ralentissement de l'an dernier se raffermira. On prévoit également que, en 2003, la croissance réelle s'accélérera pour atteindre un taux de 4,2 %. Comme cela a été le cas de 1996 à 2000, l'économie dynamique de l'Ontario affichera à nouveau un taux de croissance supérieur à celui de tous les pays du G-7 en 2002 et en 2003.

Le rendement affiché par l'économie récemment confirme la reprise de la croissance en Ontario. En effet, les données sur la création d'emplois, la confiance des consommateurs et des entreprises, les dépenses de consommation et le marché du logement indiquent tous une croissance vigoureuse.

Hypothèses concernant l'économie de l'Ontario
(moyenne annuelle)

	2000	2001	2002	2003
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5,3	1,0	3,1	4,2
Croissance du PIB nominal (en pourcentage)	5,9	2,4	3,5	6,0
Emplois (en milliers)	5 872	5 963	jusqu'à 6 079	jusqu'à 6 264
Taux de chômage (en pourcentage)	5,7	6,3	6,5 - 6,8	6,0 - 6,5
Inflation de l'IPC (en pourcentage)	2,9	3,1	1,8	2,0

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

L'Ontario a été durement touché par le ralentissement mondial de 2001

La réduction des impôts, l'élimination du déficit et l'instauration d'un climat propice aux investissements et à la création d'emplois ont aidé l'Ontario à faire face au ralentissement de la croissance à l'échelle mondiale en 2001. Pendant plusieurs années, la croissance de l'économie ontarienne a été vigoureuse et s'est manifestée dans plusieurs secteurs. De 1996 à 2000, le produit intérieur brut (PIB) réel de la province s'est accru en moyenne de 4,7 % par année. Pendant cette période, l'Ontario a affiché un taux de croissance nettement supérieur à celui de tous les pays du G-7. En outre, l'Ontario a connu la croissance économique la plus élevée au Canada.

Croissance du PIB réel : l'Ontario par rapport au reste du Canada

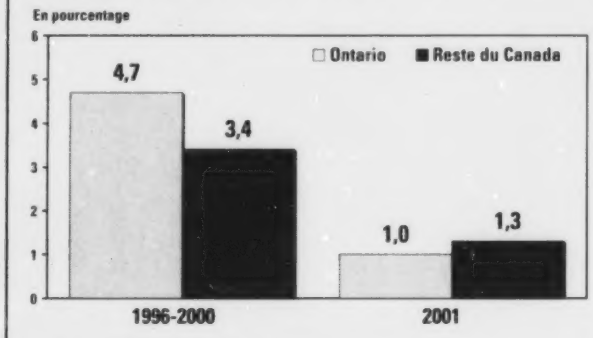

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le taux de croissance du PIB réel de l'Ontario a été de 1,0 % en 2001. Pour la première fois en cinq ans, ce taux a été inférieur à celui de l'ensemble du Canada. L'industrie automobile et l'industrie de la fabrication de matériel de télécommunications, deux des principaux secteurs d'exportation de la province, ont été durement touchées par le ralentissement mondial. La production manufacturière a diminué de 4,7 % en 2001. La production ontarienne de véhicules automobiles a diminué de 8,1 %, car les entreprises ont redressé leurs stocks en raison du ralentissement de la demande. Les exportations ontariennes de matériel de télécommunications ont diminué de 10,5 %. Les événements tragiques du 11 septembre ont perturbé l'activité économique mondiale et causé une baisse importante, mais provisoire, de la confiance et des dépenses.

Bien que la province ait été gravement touchée par le marasme économique mondial, l'économie ontarienne s'est beaucoup mieux tirée d'affaire cette fois-ci que lors du ralentissement économique mondial survenu au début des années 1990. En fait, malgré un fléchissement plus prononcé des exportations (baisse de 2,8 % en 2001 par rapport à une baisse de 2,5 % en 1991), le taux d'emploi en Ontario a augmenté de 1,5 % en 2001, alors qu'il avait diminué de 3,4 % en 1991.

Performance économique de l'Ontario en 2001 par rapport à 1991

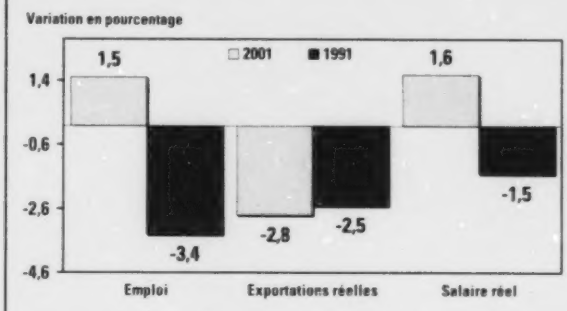

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

La résilience de l'économie de l'Ontario l'an dernier face à la baisse de la demande externe s'explique en grande partie par la saine gestion économique et financière de la province, qui a favorisé les dépenses intérieures. La consommation réelle a augmenté de 2,2 % en 2001 alors qu'elle avait diminué de 1,8 % en 1991. La vigueur des dépenses des ménages est attribuable à la hausse du revenu disponible. Les réductions d'impôt et la hausse du nombre d'emplois ont entraîné une augmentation de 1,6 % du salaire réel en 2001 comparativement à une baisse de 1,5 % en 1991.

Renforcement de la croissance économique en 2002

La faiblesse des taux d'intérêt, les réductions d'impôt et les campagnes dynamiques de marketing mises en oeuvre par les fabricants d'automobiles se sont traduites par une forte augmentation des dépenses de consommation en Ontario. De plus, la reprise de la demande aux États-Unis a contribué au redressement de la production dans le secteur manufacturier de l'Ontario. Ces facteurs ont stimulé la création d'emplois et les exportations et haussé les revenus, ce qui a jeté les assises d'une reprise soutenue de la croissance au cours de la première moitié de 2002. On prévoit que les investissements des entreprises s'intensifieront au cours de la deuxième moitié de l'année en raison du raffermissement de la croissance économique. En moyenne, les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que le taux de croissance du PIB réel de l'Ontario soit de 3,2 % en 2002. Cette croissance devrait se poursuivre en 2003 et la production réelle devrait croître de 4,3 %.

Conformément à la politique de prudence du gouvernement de l'Ontario, les prévisions budgétaires servant à la planification économique sont inférieures aux prévisions actuelles du secteur privé établies par consensus.

Hypothèses concernant la croissance économique
(en pourcentage)

	2002	2003
Croissance du PIB réel de l'Ontario		
Moyenne - Enquête menée auprès du secteur privé	3,2	4,3
Prévisions de l'Ontario	3,1	4,2

Nota : Pour établir la moyenne du secteur privé, on s'est fondé sur huit prévisions récentes.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les prévisions du secteur privé (juin 2002) du ministère des Finances de l'Ontario.

Reprise de la création d'emplois

La création d'emplois a repris. En effet, 70 000 emplois ont été créés au cours des huit derniers mois. Ces gains font suite à des pertes totales de 22 000 emplois de mai à septembre. On prévoit que la création d'emplois se raffermira à mesure que la croissance de l'économie s'accélérera.

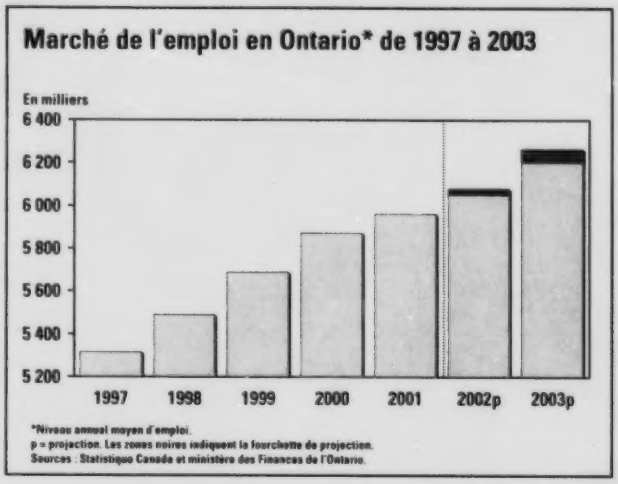

- La majeure partie des emplois ont été créés dans les secteurs manufacturier, des services éducatifs, de l'hébergement, des services d'alimentation, des transports et de l'entreposage.
- Au total, 893 000 emplois nets ont été créés depuis septembre 1995.
- On prévoit que la hausse du taux d'emploi de l'Ontario se situera entre 1,5 et 2,0 % en 2002. Ce taux devrait être entre 2,5 et 3,0 % en 2003 en raison du raffermissement de la croissance économique.
- D'autres emplois seront créés à mesure que les entreprises continueront de prendre de l'expansion grâce au régime fiscal compétitif de l'Ontario. En retour, un nombre accru d'Ontariennes et d'Ontariens entreront sur le marché du travail.

Le climat propice aux affaires appuie la création d'emplois dans plusieurs secteurs

Grâce à ses politiques, le gouvernement de l'Ontario a créé un climat propice aux affaires qui a permis de diversifier l'économie de la province et de la rendre plus résiliente. Le gouvernement provincial réduit les impôts, effectue des investissements stratégiques dans l'éducation, l'innovation et l'infrastructure, modernise les règlements financiers, réduit les formalités administratives et élimine d'autres obstacles à la croissance.

Grâce à ce climat économique positif, des entreprises de toutes tailles oeuvrant dans un large éventail de secteurs ont contribué à la forte croissance de l'emploi dans la province depuis 1995.

Des entreprises de toutes tailles contribuent à la création d'emplois

Changement cumulatif du nombre d'emplois nets créés en Ontario par le secteur privé (en milliers)

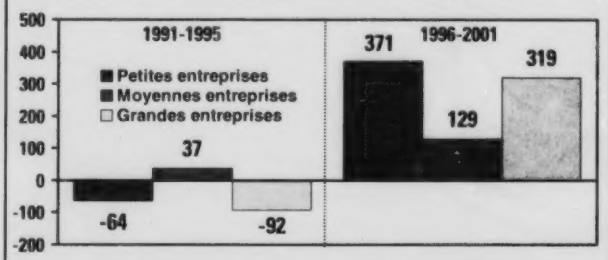

Note : Petites entreprises - jusqu'à 49 employés (y compris les travailleurs autonomes); moyennes entreprises - de 50 à 499 employés; grandes entreprises - 500 employés et plus.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

- Les petites et moyennes entreprises (PME) ont réagi très favorablement à l'amélioration du régime fiscal et réglementaire et à l'assainissement du climat des affaires. Les PME ont créé quelque 500 000 emplois nets entre 1996 et 2001, ce qui représente 61 % de tous les emplois créés par le secteur privé.
- De 1996 à 2001, le secteur des services aux entreprises et le secteur manufacturier ont mené la création d'emplois en Ontario, chaque secteur ayant créé environ 210 000 emplois. Les secteurs du commerce de gros et de détail, des services récréatifs et de la construction ont aussi créé un grand nombre d'emplois, notamment grâce aux dépenses intérieures élevées.
- Dans un grand nombre d'industries et de régions, des entreprises ont réagi favorablement au climat propice aux affaires en investissant en Ontario.
  - General Motors du Canada ajoute un troisième quart de production à son usine d'assemblage d'automobiles n° 1 d'Oshawa. Il s'agit de l'usine d'assemblage de véhicules la plus productive en Amérique du Nord selon Harbour and Associates.
  - De Beers continue d'investir dans le projet de diamants Victor dans les basses terres de la baie James.
  - ICT Group Inc. a ouvert un nouveau centre de service à la clientèle à Lindsay.
  - Futaba Industrial Co., Ltd. du Japon, fabriquera des pièces d'automobiles à une nouvelle usine construite à Stratford.
  - Bowater Inc. a annoncé qu'elle entendait construire une scierie pour bois résineux à Thunder Bay.
  - StarTek Inc. a ouvert un deuxième bureau à Kingston offrant des services impartis de gestion des procédés.

Des règlements financiers justes et efficients

Le gouvernement de l'Ontario continuera de prendre des mesures afin de maintenir un cadre de réglementation financière moderne, juste et efficient. Les règlements financiers doivent protéger les investisseurs tout en veillant à ce que le secteur des services financiers soit sain et compétitif. Ils doivent de plus favoriser un climat propice aux affaires.

- Dans le but d'assurer la confiance dans les marchés financiers de la province, le gouvernement de l'Ontario a renforcé les pouvoirs d'exécution de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO). Il a amélioré les normes d'information continue et encouragé une saine régie d'entreprise. Dans la foulée des progrès réalisés, le comité de cinq ans sur les mesures législatives ontariennes régissant les valeurs mobilières a publié récemment son rapport préliminaire aux fins de consultation. Ce rapport contient des recommandations de grande portée sur un large éventail de questions touchant la réglementation des valeurs mobilières.
- Soucieuse d'accroître l'efficacité du marché des valeurs mobilières et des obligations, la CVMO a présenté des règles permettant et régissant l'utilisation accrue de nouvelles technologies pour les opérations sur valeurs. Ces technologies peuvent réduire les coûts des opérations sur valeurs que doivent payer les investisseurs et les entreprises et accroître la transparence de ces opérations. De plus, cinq nouvelles entreprises effectuant des opérations sur valeurs ont été lancées en Ontario.
- Le gouvernement fournira une réponse au projet des credit unions et caisses populaires visant à accroître leur efficacité et à fournir de meilleurs services à leurs membres à l'échelle nationale. De plus, il examinera les besoins en liquidités de l'Ontario pour les credit unions et caisses populaires afin de déterminer s'il faut apporter des changements.
- Le gouvernement termine des séances de consultation sur la fusion de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Commission des services financiers de l'Ontario, qui réglemente les compagnies d'assurance, les régimes de retraite, les sociétés de prêt et de fiducie, les credit unions et caisses populaires, les courtiers en hypothèques et les sociétés coopératives. Le nouvel organisme ainsi créé pourrait mieux servir et protéger les consommateurs, les investisseurs, les participants à un régime de retraite et les intervenants de l'industrie.
- Le gouvernement entend déposer des mesures législatives visant à réformer les dispositions régissant l'excédent des caisses de retraite. Ces mesures amélioreraient le régime réglementaire en Ontario. De plus, elles donneraient plus de souplesse aux employeurs et aux participants lors de la négociation d'ententes de partage des excédents. Les modifications proposées à la *Loi sur les régimes de retraite*, qui reposent sur un document de consultation publié en 2001, feront l'objet de discussions avec les intervenants.
- En raison de préoccupations soulevées par des administrateurs de régimes de retraite, des participants aux régimes et des employeurs, le gouvernement discutera avec les intervenants de moyens de faciliter le transfert des pensions accumulées entre les régimes de retraite lorsque des groupes d'employés passent d'un employeur à un autre. Pour mettre en oeuvre cette initiative, le gouvernement proposera des modifications à la *Loi sur les régimes de retraite*.
- Le gouvernement de l'Ontario a tenu des séances de consultation sur la modification du régime d'assurance-automobile afin de le rendre plus juste, mieux équilibré et plus efficace. Il entend présenter des mesures de réforme qui permettraient d'améliorer le régime tant pour les consommateurs que pour les autres participants.

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à aider les petites entreprises à réunir des capitaux :

- Il a réduit l'impôt sur les petites entreprises, afin de les aider à prendre de l'expansion, ainsi que l'impôt sur les gains en capital, afin d'encourager les investissements.
- La CVMO a simplifié les exemptions pour placements privés afin de faciliter les investissements dans les petites entreprises tout en maintenant la protection des investisseurs.
- La Bourse de croissance TSX met en oeuvre en Ontario son programme Société de capital de démarrage, qui permettra aux petites entreprises de la province de réunir des fonds sur les marchés publics plus tôt que ne leur permettrait un placement initial de titres traditionnel.

L'Ontario au premier rang de la création d'emplois dans le secteur manufacturier d'Amérique du Nord

Le secteur manufacturier de l'Ontario est diversifié et très compétitif. De 1996 à 2001, il a créé 209 000 emplois, ce qui est supérieur aux résultats affichés dans les autres provinces et aux États-Unis. Pendant le ralentissement économique mondial de 2001, le taux d'emploi dans le secteur manufacturier a diminué légèrement en Ontario alors qu'aux États-Unis il continue d'afficher des baisses importantes. Jusqu'à maintenant cette année, le secteur manufacturier a joué un rôle considérable dans la reprise de l'emploi en Ontario alors que le secteur manufacturier américain perd toujours des emplois. Selon la plus récente enquête canadienne sur la situation des entreprises manufacturières, les stocks sont sous contrôle, les commandes sont en hausse et la production devrait s'accroître.

- Entre 1996 et 2001, des emplois ont été créés dans un grand nombre d'industries du secteur manufacturier : pièces d'automobiles (40 000 emplois), ordinateurs et matériel électronique (38 000 emplois), ameublement (22 000 emplois) et machinerie (21 000 emplois).
- Pendant le ralentissement économique de 2001, le niveau d'emploi dans le secteur manufacturier de l'Ontario a diminué de 1,0 %, soit 11 000 emplois, comparativement à une baisse de 4,2 % (778 000 emplois) aux États-Unis.
- Depuis septembre 2001, l'Ontario continue d'afficher de meilleurs résultats que toutes les provinces canadiennes et les États américains. En effet, son secteur manufacturier a créé 24 000 emplois nets. Le secteur américain a perdu 649 000 emplois pendant la même période.
  - Les industries de l'assemblage de véhicules automobiles et des pièces d'automobiles ont contribué à la création d'emplois en Ontario. La situation de l'emploi dans le secteur automobile s'est nettement améliorée en raison de fortes ventes enregistrées en Amérique du Nord. Toutefois, certaines préoccupations subsistent.

Variation de l'emploi manufacturier sur six ans dans les principaux États américains et certaines provinces canadiennes*

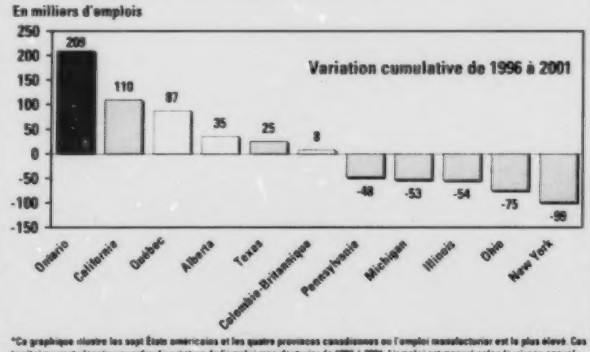

*Ce graphique montre les sept États américains et les quatre provinces canadiennes où l'emploi manufacturier est le plus élevé. Ces territoires sont classés par ordre de création de l'emploi manufacturier de 1996 à 2001. L'emploi est mesuré selon le niveau annuel moyen.

Sources : Statistique Canada, U.S. Bureau of Labor Statistics et ministère des Finances de l'Ontario.

De faibles taux d'intérêt favorisent la croissance

En raison du ralentissement de l'économie, la Banque du Canada et la Federal Reserve des États-Unis ont réduit considérablement les taux d'intérêt en 2001, qui ont rarement été aussi faibles. À la suite de la reprise récente de l'économie, la Banque du Canada a haussé les taux d'intérêt d'un quart de un point de pourcentage à deux reprises, soit à la mi-avril et au début de juin, ce qui a atténué légèrement la stimulation monétaire de l'économie. On prévoit que les taux d'intérêt augmenteront graduellement pendant le reste de l'année et en 2003 à mesure que la reprise de la croissance économique se confirmera. Toutefois, on prévoit qu'ils demeureront faibles par rapport aux niveaux historiques et que la politique monétaire continuera de favoriser la croissance.

Taux des obligations de 10 ans du gouvernement canadien

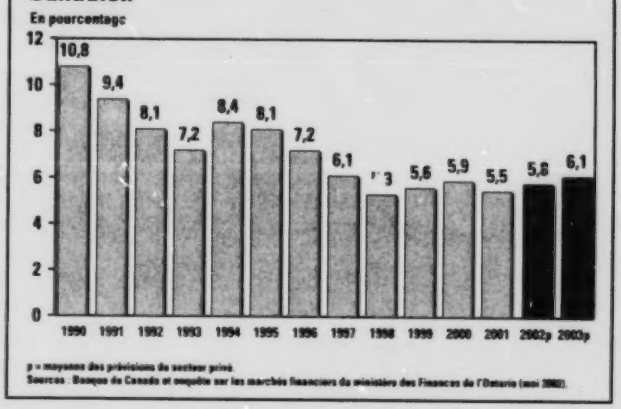

p = moyenne des prévisions du secteur privé
Sources : Banque du Canada et enquête sur les marchés financiers du ministère des Finances de l'Ontario (mai 2002).

Afin d'établir des prévisions prudentes de l'intérêt sur la dette publique, on applique une marge de prudence lorsque l'on se sert des prévisions moyennes du secteur privé relativement aux taux d'intérêt. On suppose que les taux d'intérêt des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada seront de 50 points de base supérieurs à la moyenne des prévisions du secteur privé. On suppose également que le taux d'intérêt des obligations de dix ans du gouvernement du Canada sera de 40 points de base supérieur à la moyenne des prévisions du secteur privé.

Hypothèses concernant les taux d'intérêt
(moyenne en pourcentage)

	2001	janv.-mai 2002	juin-déc. 2002	2003
Bons du Trésor de 3 mois du gouvernement du Canada				
Moyenne - Enquête menée auprès du secteur privé	3,8	2,3	3,0	4,1
Hypothèse de l'Ontario			3,5	4,6
Obligations de 10 ans du gouvernement du Canada				
Moyenne - Enquête menée auprès du secteur privé	5,5	5,5	5,9	6,1
Hypothèse de l'Ontario			6,3	6,5

Sources : Banque du Canada, ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les marchés financiers du ministère des Finances de l'Ontario (mai 2002).

Baisse de l'inflation

On prévoit que le taux d'inflation de l'IPC en Ontario diminuera considérablement en 2002 pour atteindre 1,8 % en moyenne. Il était de 3,1 % en 2001. On prévoit que, en 2003, le taux d'inflation sera en moyenne de 2,0 %, soit au milieu de la fourchette de 1 à 3 % fixée comme objectif par la Banque du Canada.

Inflation des prix à la consommation en Ontario

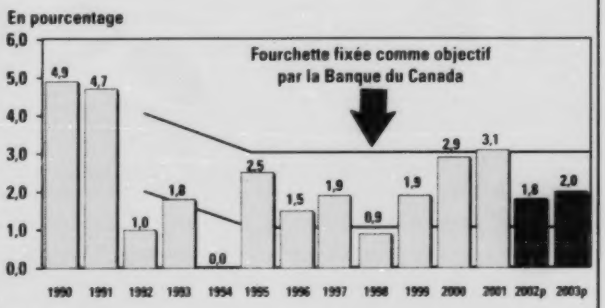

p = projection.
Sources : Banque du Canada, Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

- Le taux d'inflation de l'IPC en Ontario était de 0,8 % en mai 2002.
- Le taux annuel d'inflation est passé de 2,9 % en 2000 à 3,1 % en moyenne en 2001 dans la province. L'augmentation des prix de l'essence et du gaz naturel a entraîné une hausse du taux d'inflation au cours des deux dernières années. Le taux d'inflation fondamentale de l'Ontario, qui fait abstraction de l'incidence des prix de l'énergie et des aliments, a été en moyenne de 2,0 % en 2000 et en 2001.
- Depuis la fin de 2000, les prix de l'énergie ont affiché une tendance à la baisse. Les prix du pétrole brut (en utilisant le West Texas Intermediate comme point de repère) sont passés de 34,40 $US le baril en novembre 2000 à entre 24 $US et 26 $US récemment. La hausse des prix du pétrole au début de 2002 s'explique par les tensions accrues au Moyen-Orient. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que les cours du pétrole se stabilisent à près de 25 $US en 2003. Les prix du gaz naturel (en utilisant le prix de référence de l'Alberta) sont passés de 11,21 $ le gigajoule en janvier 2001 à 3,23 $ en mars 2002.

Les dépenses de consommation demeurent fortes

La force des dépenses de consommation a été le pivot de l'économie en 2001. On prévoit que la hausse de l'emploi et du revenu après impôt ainsi que les faibles taux d'intérêt maintiendront la confiance des consommateurs et stimuleront davantage les dépenses en 2002 et 2003.

Hausse plus rapide des dépenses et des revenus en Ontario

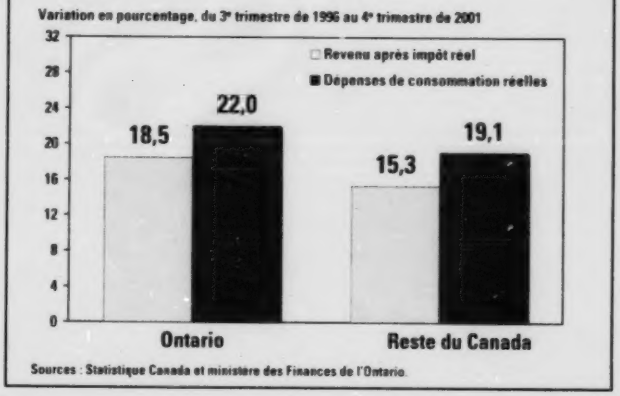

- Entre le deuxième trimestre de 1996, lorsque le gouvernement de l'Ontario a commencé à réduire l'impôt sur le revenu, et le quatrième trimestre de 2001, le revenu disponible réel a augmenté de 18,5 % en Ontario, ce qui est supérieur à la hausse de 15,3 % affichée dans le reste du pays.
- Au cours de la même période, la consommation réelle a augmenté de 22,0 % dans la province, ce qui est supérieur à la hausse de 19,1 % enregistrée dans le reste du Canada.
- La consommation réelle a augmenté de 2,2 % en 2001 en raison de la hausse des achats de biens durables au dernier trimestre de l'année.
- On prévoit que le taux de croissance des dépenses de consommation sera de 2,7 % en 2002 et de 3,5 % en 2003.
- La hausse du revenu après impôt et l'effet de richesse attribuable à l'augmentation des prix des logements favoriseront l'augmentation des dépenses de consommation. La croissance vigoureuse de l'emploi appuiera l'augmentation soutenue du revenu disponible.

Les réductions d'impôt entraînent une hausse du salaire net réel

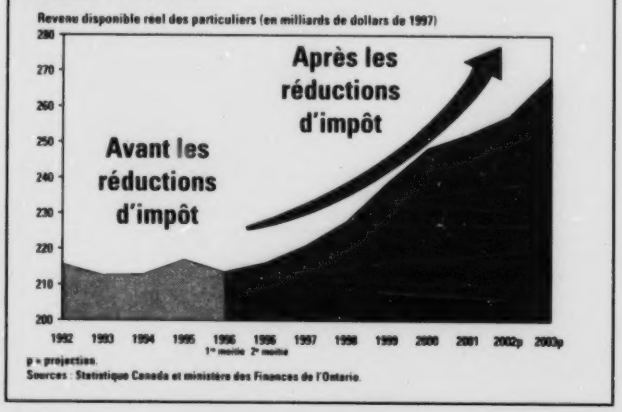

Bonnes perspectives pour le marché du logement

Le marché du logement est demeuré très actif en 2001. On prévoit qu'il demeurera dynamique en 2002 et 2003. Le logement est toujours abordable en Ontario, notamment en raison de la hausse du revenu après impôt et des faibles taux hypothécaires.

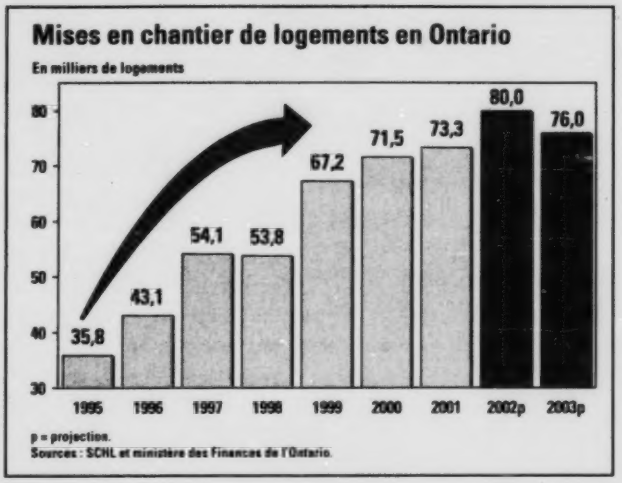

- On prévoit que, en 2002, il y aura 80 000 mises en chantier de logements en Ontario, le niveau le plus élevé en treize ans. En 2003, les mises en chantier de logements devraient demeurer à des niveaux élevés et atteindre 76 000 unités.

- Les dépenses réelles au chapitre de la construction résidentielle dans la province devraient augmenter de 6,5 % en 2002 et de 2,8 % en 2003. La remise des droits de cession mobilière, accordée aux personnes qui accèdent à la propriété en achetant un logement neuf, continuera de favoriser l'achat de logements et d'appuyer le secteur de la construction.

- Les taux hypothécaires pour cinq ans offerts par les grandes institutions financières étaient de 7,40 % à la mi-juin 2002. Il s'agit d'une baisse par rapport au sommet de 8,75 % atteint en mai 2000.

- Bien que le prix des logements et les taux hypothécaires aient augmenté en raison de la forte demande, le logement demeure beaucoup plus abordable qu'il ne l'était au début des années 1990. Le coût de possession d'un logement de prix moyen était de 1 063 $ par mois en Ontario l'an dernier comparativement au sommet de 1 489 $ en 1990. Malgré la hausse prévue des taux hypothécaires et du prix des logements, le logement devrait demeurer abordable. On prévoit que le coût de possession équivaudra à 23 % du salaire réel moyen d'un ménage en 2002, comparativement à 35 % en 1990.

Les investissements devraient s'accroître d'ici 2003

Les conditions du marché sont propices à la hausse des investissements des entreprises. Un nombre constant de nouvelles commandes a entraîné une hausse de la production et des taux d'utilisation de la capacité. En outre, on prévoit que la croissance des bénéfices des entreprises reprendra en 2003. Les conditions de financement demeurent favorables, comme en témoignent la hausse des fonds autogénérés pouvant être affectés aux investissements et les faibles taux d'intérêt.

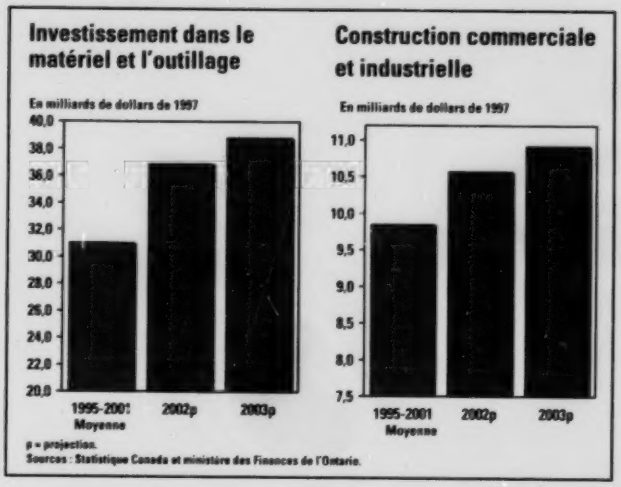

Les investissements des entreprises ontariennes dans le matériel et l'outillage ont connu une croissance importante entre 1995 et 2000. En effet, elles ont presque doublé en chiffres absolus. En outre, les investissements réels dans la construction commerciale et industrielle se sont accrus d'environ 35 % pendant la même période. Après avoir atteint un niveau record en 2000, les investissements des entreprises dans les immobilisations de production ont diminué en 2001 en raison de la baisse des investissements dans le matériel et l'outillage, notamment ceux des entreprises de haute technologie. On prévoit que, à mesure que la croissance de l'économie se raffermira, les entreprises hausseront leurs dépenses d'investissement.

- Les investissements réels dans le matériel et l'outillage devraient ralentir en 2002, affichant une baisse de 0,6 %. On prévoit que, à mesure que l'activité économique reprendra, les entreprises investiront davantage dans le matériel et l'outillage servant à accroître leur productivité. En effet, on s'attend à ce que ces investissements augmentent de 5,3 % en 2003.
- Les dépenses réelles dans des projets de construction commerciale et industrielle devraient augmenter de 0,8 % en 2002 et de 3,3 % en 2003.
- Des entreprises locales et internationales continuent de reconnaître que l'Ontario est un endroit privilégié où investir en raison de ses avantages sur le plan de la compétitivité. Le régime fiscal favorable de la province, une main-d'oeuvre qualifiée et d'excellentes perspectives économiques à long terme amènent des entreprises à accroître leurs investissements en Ontario. Un certain nombre d'entreprises ont annoncé ou entrepris d'importants projets d'investissement.
  - Apotex Inc. élargit ses activités pharmaceutiques à ses trois usines de la région du grand Toronto.
  - Le Canadien Pacifique a accru sa capacité de transport à la gare intermodale de Vaughan.
  - DaimlerChrysler construira le modèle Chrysler Pacifica à l'usine d'assemblage de Windsor.
  - Trus Joist Weyerhaeuser achève la construction de son usine de transformation de copeaux longs à Kenora, où elle fabriquera des produits de bois d'ingénierie.

- **North American Palladium** a agrandi sa mine à Lac des Îles, au nord de Thunder Bay.
- **NuComm International** a ouvert un centre de service à la clientèle à Owen Sound.
- **CPI Plastics Group** a ouvert une usine à Mississauga où elle fabrique des composantes de terrasse en bois plastique.
- **Modatek Systems** investit dans une nouvelle installation à Milton où elle fabriquera des châssis de camions.

Amélioration du marché ontarien des exportations

La croissance du commerce international renforcera la vigueur de la demande intérieure, qui bénéficie des réductions d'impôt de l'Ontario. On prévoit que les exportations des entreprises ontariennes reprendront de la vigueur en 2002 et 2003 en raison de la très bonne position concurrentielle du secteur manufacturier et de la reprise économique aux États-Unis, le principal partenaire commercial de la province.

Commerce réel de l'Ontario

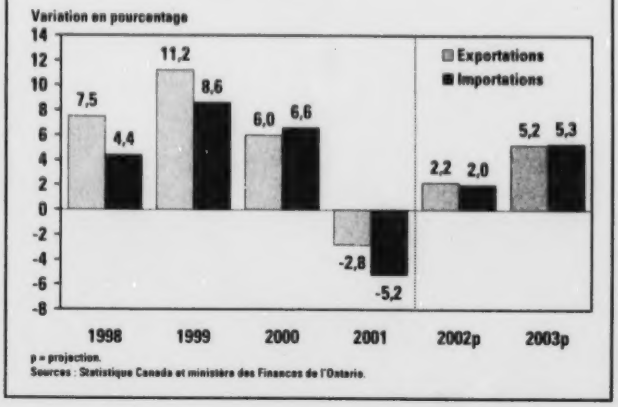

p = projection.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Après avoir affiché un faible taux de croissance au cours de la deuxième moitié de 2001, l'économie américaine a amorcé sa reprise. En effet, le taux annualisé de croissance du PIB réel a été de 5,6 % au premier trimestre de 2002. Au cours du premier trimestre de 2002, les exportations d'automobiles et de pièces ont augmenté de 2,4 % par rapport au trimestre précédent et les exportations de matériel et d'outillage, de 3,1 %. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que la croissance de l'économie américaine soit forte pour le reste de l'année et s'accélère en 2003. On prévoit que le taux de croissance du PIB réel sera de 2,7 % en 2002 et de 3,6 % en 2003.

Les prévisionnistes s'attendent à ce que la valeur du dollar canadien augmente graduellement au cours des deux prochaines années et se chiffre à 67 cents américains d'ici la fin de 2003. On ne prévoit pas que cette hausse aura une incidence négative sur les exportations ontariennes. Comme le dollar canadien vaut actuellement entre 65 et 66 cents américains, les entreprises ontariennes sont très compétitives sur la scène internationale. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime que la valeur de parité du pouvoir d'achat du dollar canadien était de 83 cents américains en 2001.

Conclusion

En moyenne, les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que l'économie de la province affiche un taux de croissance de 3,2 % en 2002 et de 4,3 % en 2003, ce qui, encore une fois, sera supérieur au taux enregistré dans les pays du G-7 au cours de cette période de deux ans.

L'Ontario est le chef de file des réductions d'impôt et de la croissance économique au Canada. De 1996 à 2001, le taux de croissance de l'économie de la province a été en moyenne de un point de pourcentage supérieur à celui enregistré dans le reste du Canada. Selon les prévisionnistes du secteur privé, la croissance de l'économie ontarienne devrait, à nouveau, être supérieure à celle affichée dans le reste du pays en 2002 et en 2003.

L'Ontario au premier rang de la croissance

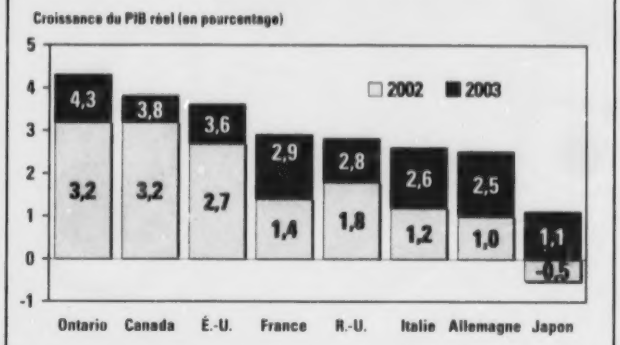

Sources : prévisions établies par consensus et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (juin 2002).

Les politiques fiscales et financières adoptées depuis 1995 ont pour but de créer des conditions propices à l'accélération de la croissance et à l'amélioration soutenue du niveau de vie à long terme. Les assises économiques de la province sont solides. L'économie est concurrentielle et les taux d'inflation et d'intérêt sont faibles, le revenu réel disponible augmente et le niveau de confiance des consommateurs et des entreprises est élevé.

DOCUMENT A

Annexe

Hypothèses relatives à l'économie de l'Ontario

Les tableaux suivants donnent des précisions sur les projections du ministère des Finances de l'Ontario quant à l'économie de la province.

L'économie de l'Ontario, de 2000 à 2003
(variation en pourcentage)

	Chiffres réels		Projections	
	2000	2001	2002	2003
Produit intérieur brut réel	**5,3**	**1,0**	**3,1**	**4,2**
Consommation des particuliers	4,1	2,2	2,7	3,5
Construction résidentielle	5,0	2,5	6,5	2,8
Construction non résidentielle	-5,2	-0,2	0,8	3,3
Matériel et outillage	12,1	-4,5	-0,6	5,3
Exportations	6,0	-2,8	2,2	5,2
Importations	6,6	-5,2	2,0	5,3
Produit intérieur brut nominal	**5,9**	**2,4**	3,5	6,0
Autres indicateurs économiques				
Ventes au détail	7,3	2,6	5,2	5,3
Mises en chantier de logements (en milliers)	71,5	73,3	80,0	76,0
Revenu des particuliers	6,4	3,6	3,2	5,4
Bénéfices des entreprises	5,8	-12,8	0,0	14,7
Indice des prix à la consommation de l'Ontario	2,9	3,1	1,8	2,0
Marché du travail				
Emploi	3,2	1,5	1,5-2,0	2,5-3,0
Taux de chômage (en pourcentage)	5,7	6,3	6,5-6,8	6,0-6,5

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le tableau suivant illustre l'effet que des taux d'intérêt plus faibles ont sur l'intérêt sur la dette publique et sur l'équilibre budgétaire, ainsi que l'incidence sur les recettes et les dépenses d'une croissance économique plus forte.

Incidence de la modification des hypothèses économiques sur l'excédent de l'Ontario
(en millions de dollars)

	Année complète 2002-2003
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt canadiens	80
Augmentation de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel	590

Nota : Ces réactions sont des moyennes et pourraient varier considérablement selon la nature du changement dans les recettes et les dépenses.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

DOCUMENT B

Plan financier de l'Ontario

Introduction

L'économie de l'Ontario a tenu le coup face au ralentissement économique mondial de 2001. Grâce aux politiques économiques et financières du gouvernement et à sa démarche prudente en matière de budgétisation, le gouvernement provincial a affiché un excédent de 58 millions de dollars en 2001-2002.

Malgré le ralentissement économique de 2001, le gouvernement de l'Ontario a affecté 127 millions de dollars à la réduction de la dette au cours de l'exercice 2001-2002. En tenant compte des sommes de 1,0 milliard de dollars et de 3,1 milliards de dollars affectées à la réduction de la dette en 1999-2000 et en 2000-2001 respectivement, la dette provinciale nette a été réduite de 4,2 milliards de dollars au cours des trois dernières années. Ce montant équivaut à près de 85 % de l'objectif de réduction de la dette que s'est fixé le gouvernement pour son mandat actuel, objectif qui s'établit à 5 milliards de dollars.

Depuis 1995, le gouvernement s'est concentré sur ses activités de base, tout en renforçant son rôle d'organisme de réglementation.

Le présent document comprend ce qui suit :

Section I : Résultats provisoires de 2001-2002

Section II : Plan financier de l'Ontario pour 2002-2003

Section III : Plan d'immobilisations de l'Ontario

Section IV : Perspectives à moyen terme

Section V : Un gouvernement plus efficient, plus efficace et plus responsable

Section I : Résultats provisoires de 2001-2002

Troisième excédent consécutif

En 1999-2000, le gouvernement de l'Ontario a affiché un excédent de 668 millions de dollars et réussi à équilibrer le budget une année plus tôt que prévu dans son plan visant à équilibrer le budget. Grâce à l'excédent de 3 325 millions de dollars en 2000-2001 et à l'excédent provisoire de 58 millions de dollars pour 2001-2002, la province aura enregistré trois excédents budgétaires consécutifs, ce qui ne s'était pas fait depuis près de 100 ans.

Résultats financiers de l'exercice 2001-2002
(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Chiffres provisoires	Variation en cours d'exercice
Recettes	64 270	63 463	(807)
Dépenses			
Programmes	52 011	52 413	402
Immobilisations	1 944	1 850	(94)
Intérêt sur la dette publique			
Province	8 795	8 553	(242)
Secteur de l'électricité	520	520	-
Total des dépenses	63 270	63 336	66
Moins : Réserve	1 000	-	(1 000)
Plus : Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité (à recouvrer des consommateurs)*	140	(69)	(209)
Excédent/(Déficit)	**140**	**58**	**(82)**

* Montant estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs, et non des contribuables.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Les recettes ont été de 807 millions de dollars inférieures au montant prévu dans le plan budgétaire de 2001. Cette diminution est en grande partie attribuable à la baisse des recettes fiscales découlant de la croissance économique plus faible que prévu.
- Le total des dépenses dépassait de 66 millions de dollars le montant prévu dans le plan budgétaire de 2001 en raison surtout de la hausse des dépenses en cours d'exercice affectées aux hôpitaux. Cette hausse a été contrebalancée en partie par la baisse des frais d'intérêt sur la dette publique et des dépenses affectées à d'autres secteurs.
- Le plan budgétaire de l'Ontario de 2001 comprenait une réserve de 1 milliard de dollars afin de protéger le budget équilibré contre des changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières. Comme la croissance de l'économie a été plus faible que prévu et compte tenu du rôle de la réserve dans une démarche budgétaire prudente, la réserve de 1 milliard de dollars a été utilisée pour veiller à ce que l'objectif d'équilibre budgétaire soit atteint en 2001-2002.

Mesures à prendre à la suite de l'erreur de traitement commise par l'Agence des douanes et du revenu du Canada

Le 29 janvier 2002, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC, anciennement Revenu Canada) a annoncé que, depuis 1972, ses méthodes de traitement avaient causé des erreurs dans le calcul de l'impôt provincial sur le revenu des particuliers. Lorsque les gains en capital sont devenus imposables, la partie provinciale des remboursements des gains en capital versés aux fiducies de fonds communs de placement n'a pas été déduite correctement des montants remis aux gouvernements provinciaux au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP). L'erreur commise par le gouvernement fédéral a été déclarée uniquement pour la période allant de 1993 à 1999. Pour cette période, l'ADRC a indiqué qu'un montant total de 3,4 milliards de dollars avait été versé en trop aux provinces, dont 2,8 milliards de dollars pour l'Ontario.

L'ADRC perçoit et administre l'IRP de toutes les provinces, à l'exception du Québec, en vertu d'un accord de perception fiscale (APF) qu'elle a signé avec chaque province. Aux termes de cet accord, le gouvernement fédéral détermine seul les recettes de l'Ontario tirées de l'IRP pour chaque année d'imposition. Pour ce faire, il utilise les renseignements qu'il recueille à l'aide de son système d'administration de l'impôt. L'Ontario n'a pas accès aux renseignements détaillés nécessaires pour déterminer si les recettes tirées de l'IRP sont comptabilisées correctement. Il doit se fier au vérificateur général du Canada et au ministre fédéral des Finances, qui veillent à ce que les systèmes fédéraux de traitement et de comptabilité calculent correctement les recettes fiscales des provinces.

Traitement de l'erreur dans le passé

Le gouvernement fédéral n'a pas demandé le remboursement des montants qui, selon l'ADRC, ont été versés par erreur jusqu'en 1999. Les gouvernements de l'Ontario et des autres provinces s'attendent à ce que le gouvernement fédéral ne demande pas le remboursement de ces montants puisqu'il est le seul responsable du fait que l'erreur n'a pas été signalée plus tôt. Par conséquent, on n'a pas modifié les recettes totales de l'Ontario pour les années antérieures qui sont indiquées dans le présent budget.

Traitement de l'erreur pour les années à venir

Le gouvernement de l'Ontario estime que le gouvernement fédéral peut rectifier son erreur d'administration de l'IRP uniquement à compter du 29 janvier 2002, soit la date à laquelle l'ADRC a informé l'Ontario et les autres provinces de cette erreur. Toutefois, dans le présent budget, pour assurer une planification financière prudente, les estimations des recettes ontariennes tirées de l'IRP à compter de 2001-2002 font abstraction des remboursements des gains en capital versés aux fiducies de fonds communs de placement.

Transferts fédéraux aux provinces

L'erreur commise par l'ADRC pourrait influer sur les montants versés aux provinces par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de péréquation et du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). L'incidence de cette erreur sur les transferts fédéraux est attribuable aux formules complexes de financement de ces programmes, qui reposent notamment sur des estimations des recettes provinciales et des assiettes d'imposition. Le gouvernement fédéral n'a pas dit s'il entendait modifier les paiements de transfert en raison de la rectification de l'erreur commise par l'ADRC.

Bien que l'Ontario ne reçoive pas de transferts de péréquation du gouvernement fédéral, il estime que ces transferts, ainsi que les paiements versés dans le cadre du TCSPS, comme l'erreur elle-même, devraient être redressés uniquement pour les périodes faisant suite au 29 janvier 2002.

Améliorer la reddition de comptes du système d'imposition du revenu des particuliers

Les accords de perception fiscale ont été négociés pour la première fois en 1962. L'erreur découverte récemment relativement à l'IRP démontre hors de tout doute que le système fédéral de perception de l'impôt sur le revenu des particuliers laisse à désirer sur le plan de la reddition de comptes aux provinces. Le gouvernement fédéral renégocie les accords de perception fiscale pour tenir compte du nouveau système d'impôt calculé sur le revenu. Lors de ces négociations, l'Ontario a insisté pour qu'on enchâsse dans le nouvel accord des dispositions strictes de reddition de comptes. Dans un premier temps, l'Agence des douanes et du revenu du Canada doit rendre des comptes directement aux ministres des Finances des provinces pour qui elle perçoit des impôts.

Recettes de 2001-2002

En 2001-2002, les recettes ont totalisé 63 463 millions de dollars, soit 807 millions de dollars de moins que le montant prévu dans le budget de 2001. Les recettes fiscales, qui ont été touchées par le ralentissement économique pendant la deuxième moitié de 2001, ont été inférieures de 1 268 millions de dollars aux prévisions. Les recettes des entreprises publiques ont aussi été inférieures aux prévisions du budget de 2001 alors que les paiements du gouvernement fédéral et les autres recettes ont été plus élevés que prévu.

Sommaire de l'évolution des recettes perçues au cours de l'exercice 2001-2002
(en millions de dollars)

		Chiffres provisoires 2001-2002
Recettes fiscales		
Impôt sur le revenu des particuliers	1 185	
Taxe de vente au détail	(587)	
Impôt sur les sociétés	(1 650)	
Impôt-santé des employeurs	(102)	
Taxes sur l'essence et les carburants	(130)	
Total des autres recettes	16	
		(1 268)
Paiements du gouvernement du Canada		
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	201	
Loi sur les jeunes contrevenants	64	
Total des autres recettes	160	
		425
Recettes des entreprises publiques		
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	226	
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	(345)	
Total des autres recettes	13	
		(106)
Autres recettes		
Ventes et locations	286	
Remaniement des services locaux - remboursement des dépenses	(98)	
Total des autres recettes	(46)	
		142
Total de l'évolution des recettes au cours de l'exercice		**(807)**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) ont été supérieures de 1 185 millions de dollars aux prévisions budgétaires de 2001. De ce montant, une somme de 1 050 millions de dollars est attribuable à des recettes de l'IRP de 2000-2001 plus élevées que les montants déclarés dans les *Comptes publics* de 2000-2001. En vertu des lignes directrices du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), la différence entre l'estimation actuelle pour 2000-2001 et le montant estimé dans les *Comptes publics* est comptabilisée en 2001-2002.

- En raison de la réduction des stocks et des dépenses des entreprises, ainsi que de la faiblesse des dépenses de consommation, à la suite des événements tragiques du 11 septembre survenus aux États-Unis, les recettes tirées de la taxe de vente au détail ont été inférieures de 587 millions de dollars au montant prévu dans le budget de 2001.

- Les recettes de l'impôt sur les sociétés ont été inférieures de 1 650 millions de dollars aux prévisions, car les bénéfices avant impôt des entreprises ont été nettement inférieurs aux prévisions budgétaires de 2001. L'incidence sur les recettes de cette diminution des bénéfices a été accentuée par la baisse des gains en capital des entreprises, la hausse des provisions pour pertes sur prêts et la forte augmentation des reports rétrospectifs des pertes.

- En raison des hausses modérées de l'emploi et des salaires en 2001, ainsi que du rôle accru que jouent les petites entreprises dans la création d'emplois, il y a eu un manque à gagner de 102 millions de dollars au chapitre des recettes tirées de l'impôt-santé des employeurs. Les petites entreprises ne paient pas les primes d'impôt-santé des employeurs si leur masse salariale annuelle est inférieure à 400 000 $.

- Au total, les recettes des taxes sur l'essence et les carburants ont diminué de 130 millions de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2001 en raison de la diminution du nombre de déplacements, de la baisse des exportations et du ralentissement de la croissance économique intérieure à la suite des événements tragiques du 11 septembre survenus aux États-Unis.

- Les recettes tirées de toutes les autres taxes ont augmenté de 16 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires de 2001. Cela est surtout attribuable à la hausse de la taxe sur le tabac découlant de l'augmentation de la taxe fédérale annoncée le 1er novembre 2001.

- Les paiements dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) ont été supérieurs de 201 millions de dollars aux prévisions budgétaires de 2001. Cela s'explique surtout par le fait que l'Ontario a représenté une part moins élevée que prévu de l'assiette estimative de l'impôt sur le revenu des particuliers de 2001 pour l'ensemble du Canada, de sorte que la province a reçu une part plus élevée que prévu du montant fixe versé au titre du TCSPS.

- En raison d'un paiement rétroactif unique pour l'exercice 2000-2001 effectué en vertu de l'Accord sur les jeunes délinquants, qui vient d'être renégocié, les recettes de 2001-2002 ont augmenté de 64 millions de dollars.

- Les autres paiements du gouvernement du Canada ont été supérieurs de 160 millions de dollars aux prévisions. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation des fonds accordés au secteur agricole par le gouvernement fédéral.

- Les recettes nettes de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario ont été supérieures de 226 millions de dollars aux prévisions budgétaires de 2001 en raison de la hausse des recettes et de la diminution des dépenses prévues au budget.

- Les recettes combinées de Hydro One Inc. et de l'Ontario Power Generation Inc. (OPG) ont été inférieures de 345 millions de dollars aux prévisions budgétaires. Cette baisse s'explique surtout par la réduction des recettes nettes de l'OPG par rapport aux prévisions. La hausse des coûts du programme de l'OPG visant la réfection et la remise en service de la centrale nucléaire « A » de Pickering, l'augmentation des prix des combustibles fossiles, la hausse des coûts de l'électricité achetée pour répondre à la demande de pointe à l'été 2001 et les frais de restructuration ont tous contribué à réduire les recettes nettes de l'OPG.

- Les recettes tirées des ventes et des locations ont été supérieures de 286 millions de dollars aux prévisions budgétaires de 2001. Cela s'explique surtout par les nouvelles recettes générées par la prise en charge du Réseau GO par le gouvernement provincial le 1er janvier 2002. Ces recettes ont contrebalancé entièrement la hausse connexe des dépenses provinciales de fonctionnement et d'immobilisations en 2001-2002.

- Les recettes provenant du remaniement des services locaux pour toutes les dépenses remboursables engagées pour le compte des municipalités ont été inférieures de 98 millions de dollars aux prévisions budgétaires de 2001, ce qui s'explique surtout par le transfert, plus tôt que prévu, de la responsabilité du logement social aux municipalités, qui s'est traduit par une baisse des dépenses remboursables engagées par le gouvernement de l'Ontario et, par conséquent, une baisse des recettes découlant des remboursements.

Évolution des dépenses de fonctionnement au cours de l'exercice 2001-2002

En 2001-2002, les dépenses de fonctionnement, qui se chiffraient à 61 486 millions de dollars, ont été supérieures de 160 millions de dollars au montant de 61 326 millions de dollars prévu dans le budget de 2001. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation des fonds versés aux hôpitaux en cours d'exercice, l'accroissement des dépenses relatives aux régimes de retraite et la révision de l'incidence sur les dépenses de certains organismes gouvernementaux consolidés, qui ont été compensés en partie par des dépenses inférieures dans d'autres secteurs.

Sommaire de l'évolution des dépenses de fonctionnement au cours de l'exercice 2001-2002
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2001-2002
Évolution des dépenses de programmes :	
Soutien au secteur agricole - coûts uniques extraordinaires	328
Hôpitaux - hausse du financement	291
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants - estimation révisée des dépenses	233
Prestations de retraite - estimation révisée des dépenses	138
Réseau GO - prise en charge par le gouvernement provincial	124
Logement social - transfert anticipé du logement sans but lucratif aux municipalités	(77)
Programme de soutien aux étudiants - incidence de la baisse de la demande	(93)
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario - dépenses de fonctionnement classées au poste des dépenses en immobilisations	(97)
Autres (dépenses nettes)	(445)
Total de l'évolution des dépenses de programmes	**402**
Intérêt sur la dette publique	**(242)**
Total de l'évolution des dépenses de fonctionnement en cours d'exercice	**160**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Les coûts uniques extraordinaires engagés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont haussé les dépenses en cours d'exercice de 328 millions de dollars. Cela s'explique surtout par les fonds plus élevés que prévu versés aux agriculteurs au titre de l'assurance-récolte en raison du mauvais temps et par les fonds versés aux producteurs en raison de la baisse des prix du marché. Ces coûts uniques ont été contrebalancés en partie par une hausse des recettes de 191 millions de dollars attribuable principalement aux recouvrements au titre de la réassurance et au gouvernement fédéral.

- On a augmenté de 291 millions de dollars les fonds de fonctionnement versés aux hôpitaux de la province en cours d'exercice afin de faire face à l'évolution et à la hausse des coûts engagés pour prendre soin des patients.

- Les dépenses au titre du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants ont augmenté de 233 millions de dollars en cours d'exercice. Cette hausse s'explique surtout par la mise en oeuvre des recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public concernant la comptabilisation des régimes de retraite et par la modification des hypothèses actuarielles ayant pour but de mieux tenir compte de l'évolution du régime.

- Les dépenses au titre des prestations de retraite ont augmenté de 138 millions de dollars en cours d'exercice en raison essentiellement d'un redressement ponctuel du passif découlant des régimes de retraite parce que des employés sont passés, sur un certain nombre d'années, du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) au Régime de retraite des fonctionnaires. La réduction correspondante du passif du Régime du SEFPO s'est reflétée dans les dépenses au titre des prestations de retraite d'exercices précédents.

- Le gouvernement provincial a pris en charge le Réseau GO le 1er janvier 2002. Cela a entraîné une augmentation des dépenses de fonctionnement de 124 millions de dollars en cours d'exercice en raison des coûts uniques découlant du regroupement des dépenses du Réseau GO et des dépenses de fonctionnement en cours du Réseau. Ces dépenses ont été entièrement compensées par les recettes générées.

- Les dépenses au titre du logement social ont diminué de 77 millions de dollars en cours d'exercice, car le logement sans but lucratif a été transféré plus tôt que prévu aux gestionnaires des services municipaux. Cette baisse des dépenses a été contrebalancée par une diminution correspondante des recettes provenant du remaniement des services locaux.

- La réduction de la demande de la part des étudiantes et étudiants, la baisse des taux d'intérêt et les modifications apportées récemment à la façon dont le gouvernement assure la prestation du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire, y compris le processus de vérification du revenu et de la solvabilité, ainsi que la réduction du taux de non-remboursement des prêts consentis, se sont traduits par des économies de 93 millions de dollars en cours d'exercice.

- Les dépenses de fonctionnement de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) ont diminué de 97 millions de dollars en cours d'exercice parce que des dépenses de fonctionnement ont été reclassées au poste des dépenses en immobilisations. On a procédé à cette reclassification afin de brosser un portrait plus exact des investissements de la SGFPNO dans l'infrastructure du Nord.

- Les frais d'intérêt sur la dette publique ont été inférieurs de 242 millions de dollars au montant de 9 315 millions de dollars prévu dans le budget de 2001 en raison des taux d'intérêt moins élevés que prévu et de la gestion efficiente de la dette.

Évolution des dépenses en immobilisations au cours de l'exercice 2001-2002

En 2001-2002, les dépenses en immobilisations ont atteint 1 850 millions de dollars, soit 94 millions de dollars de moins que le montant indiqué dans le plan budgétaire de 2001. Cette diminution est surtout attribuable aux dépenses inférieures engagées dans le cadre des Initiatives de partenariat avec les municipalités et dans d'autres secteurs. Elle a été contrebalancée en partie par la hausse des dépenses en immobilisations ayant découlé de la prise en charge du Réseau GO par le gouvernement provincial et du fait que des dépenses de fonctionnement de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario ont été reclassées au poste des dépenses en immobilisations.

Sommaire de l'évolution des dépenses en immobilisations au cours de l'exercice 2001-2002
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2001-2002
Réseau GO - prise en charge par le gouvernement provincial	173
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario - incidence nette de la reclassification de dépenses de fonctionnement au poste des dépenses en immobilisations et dépenses inférieures aux prévisions	53
Initiatives de partenariat avec les municipalités - dépenses inférieures aux prévisions	(171)
Routes	(52)
Autres (dépenses nettes)	(97)
Total de l'évolution des dépenses en immobilisations en cours d'exercice	**(94)**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Le gouvernement provincial a pris en charge le Réseau GO le 1er janvier 2002, ce qui a haussé les dépenses en immobilisations de 173 millions de dollars en cours d'exercice. Cette hausse est attribuable à des coûts uniques découlant du regroupement des dépenses du Réseau GO et des dépenses en immobilisations en cours du Réseau. Ces dépenses ont été entièrement compensées par les recettes générées.

- Les dépenses en immobilisations de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) ont augmenté d'un montant net de 53 millions de dollars en cours d'exercice, car des dépenses de fonctionnement de 97 millions de dollars ont été reclassées au poste des dépenses en immobilisations. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par le fait que les dépenses de la SGFPNO ont été inférieures aux prévisions en cours d'exercice. On a procédé à cette reclassification afin de brosser un portrait plus exact des investissements de la SGFPNO dans l'infrastructure du Nord.

- Les dépenses engagées dans le cadre des Initiatives de partenariat avec les municipalités (volet Partenariats du millénaire, Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario et volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme) ont été inférieures de 171 millions de dollars aux prévisions en raison de retards imprévus dans le processus d'approbation de divers paliers de gouvernement et dans la conclusion de contrats concernant des projets municipaux d'infrastructure.

- Comme divers projets routiers ont été terminés plus rapidement que prévu, tel que cela est indiqué dans les *Comptes publics* de 2000-2001, les dépenses ont été réduites de 52 millions de dollars en cours d'exercice.

Section II : Plan financier de l'Ontario pour 2002-2003

Quatrième budget équilibré consécutif

L'Ontario est en voie d'afficher un budget équilibré en 2002-2003. Comme le gouvernement a réalisé des excédents au cours des trois dernières années, ce sera la quatrième année consécutive que le budget provincial sera équilibré.

Plan financier de 2002-2003
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2001-2002	Plan 2002-2003	Variation en millions de dollars	Variation en pourcentage
Recettes	63 463	66 544	3 081	4,9
Dépenses				
Programmes	52 413	54 384	1 971	3,8
Dépenses en immobilisations brutes	1 850	2 713	863	46,6
Moins : Investissement net dans les immobilisations*	-	634	634	-
Intérêt sur la dette publique				
Province	8 553	8 550	(3)	-
Secteur de l'électricité	520	520	-	-
Total des dépenses	63 336	65 533	2 197	3,5
Moins : Réserve	-	1 000	1 000	-
Plus : Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité (à recouvrer des consommateurs)**	(69)	(11)	58	(84,1)
Excédent/(Déficit)	**58**	**0**	**(58)**	**-**

* À compter de 2002-2003, les biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) seront comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les autres biens corporels continueront à être comptabilisés à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition.

** Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs, et non des contribuables.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Les dépenses totales en 2002-2003 devraient s'élever à 65 533 millions de dollars, soit 2 197 millions de dollars de plus que les dépenses de 63 336 millions de dollars enregistrées en 2001-2002. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des dépenses dans les secteurs de la santé et de l'éducation en 2002-2003.
- Le plan financier de 2002-2003 comprend une réserve de 1 milliard de dollars afin de protéger le budget équilibré contre des changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières. Si elle n'est pas utilisée, la réserve pourra être affectée à la réduction de la dette.

Aperçu des recettes pour 2002-2003

On prévoit que, en 2002-2003, les recettes seront de 66 544 millions de dollars, soit 3 081 millions de dollars ou 4,9 % de plus que le niveau provisoire affiché en 2001-2002.

Recettes
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2000-2001	Chiffres provisoires 2001-2002	Plan 2002-2003
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	18 624	19 195	19 085
Taxe de vente au détail	13 735	13 753	14 230
Impôt sur les sociétés	9 200	6 690	6 150
Autres recettes fiscales	7 723	7 914	8 895
Total des recettes fiscales	49 282	47 552	48 360
Paiements du gouvernement du Canada	6 129	7 784	8 190
Recettes des entreprises publiques	4 000	3 318	3 743
Autres recettes	5 271	4 809	6 251
Total des recettes	**64 682**	**63 463**	**66 544**

Source: ministère des Finances de l'Ontario.

- On prévoit que les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) diminueront légèrement en 2002-2003. Cette diminution s'explique par l'inclusion, dans les recettes de 2001-2002, de recettes ponctuelles de 1 050 millions de dollars découlant de recettes tirées de l'IRP en 2000-2001 supérieures aux estimations des *Comptes publics* de 2000-2001. De plus, l'avantage que retirent les contribuables, sur une année complète, des réductions d'impôt mises en oeuvre le 1er octobre 2001 entraîne un ralentissement à court terme de la croissance des recettes tirées de l'IRP.
- Le rebond prévu des dépenses de consommation à la suite du ralentissement économique de 2001 fera monter les recettes tirées de la taxe de vente au détail en 2002-2003.
- On prévoit que les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés diminueront en 2002-2003. Cette diminution s'explique par la faiblesse des bénéfices des entreprises et par l'incidence, sur une année complète, de mesures fiscales qui sont entrées en vigueur le 1er octobre 2001. Comme on prévoit que les bénéfices des entreprises avant impôt seront plutôt stables en 2002, on suppose que les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés augmenteront très peu en 2002-2003.

- On prévoit que les recettes issues de toutes les autres sources de recettes fiscales augmenteront considérablement en 2002, en raison surtout de la hausse de la taxe sur le tabac.
- En 2002-2003, les transferts du gouvernement du Canada devraient s'accroître de près de 406 millions de dollars par rapport à 2001-2002. Cette hausse s'explique surtout par une augmentation prévue de 597 millions de dollars au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. On prévoit que les autres paiements du gouvernement fédéral diminueront de 191 millions de dollars en 2002-2003.
- On prévoit que les recettes des entreprises publiques augmenteront en 2002-2003 en raison surtout de la hausse des recettes nettes de l'Ontario Power Generation Inc.
- On prévoit que les autres recettes augmenteront en 2002-2003 en raison surtout de la hausse des recettes tirées des ventes et des locations découlant de la commercialisation d'entreprises publiques. L'augmentation des autres recettes est contrebalancée par une diminution des recettes provenant du remaniement des services locaux, qui s'explique surtout par le transfert aux municipalités de la responsabilité du logement social.

Aperçu des dépenses pour 2002-2003

Le plan de dépenses du gouvernement pour 2002-2003 continue d'être axé sur les secteurs prioritaires, notamment la santé et l'éducation, tout en cherchant à améliorer l'efficacité et l'efficience de la prestation des services gouvernementaux.

- En 2002-2003, le financement total des services de santé, y compris les dépenses des programmes et les dépenses en immobilisations, s'élèvera à 25,8 milliards de dollars, une hausse de plus de 1,7 milliard de dollars par rapport au total de 2001-2002 qui s'établissait à 24,1 milliards de dollars.

- Les dépenses provinciales au chapitre des écoles et de l'enseignement postsecondaire se chiffreront à 12,5 milliards de dollars en 2002-2003. Ce total comprend 8,3 milliards de dollars au titre des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires, la composante provinciale du financement des conseils scolaires; 2,5 milliards de dollars en subventions aux collèges et universités; 1,7 milliard de dollars pour d'autres programmes, dont les programmes de formation et l'aide aux étudiantes et étudiants du palier postsecondaire, ainsi que les dépenses provinciales touchant le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.
- Des précisions sur les dépenses de programmes et d'immobilisations par ministère pour l'exercice 2002-2003 et les exercices précédents se trouvent dans les tableaux et les diagrammes financiers à la fin du présent document.

Réduction de la taille du gouvernement

- Depuis 1995, le nombre de personnes directement employées par le gouvernement de l'Ontario est passé de plus de 81 000 à environ 60 000 en mars 2001.
- Pendant la même période, la population de l'Ontario s'est accrue de 8 %.
- Compte tenu des améliorations apportées à l'efficience et à l'efficacité des services gouvernementaux en Ontario, le nombre de fonctionnaires par 100 000 habitants a diminué, passant de 751 en 1995 à 516 en 2001.

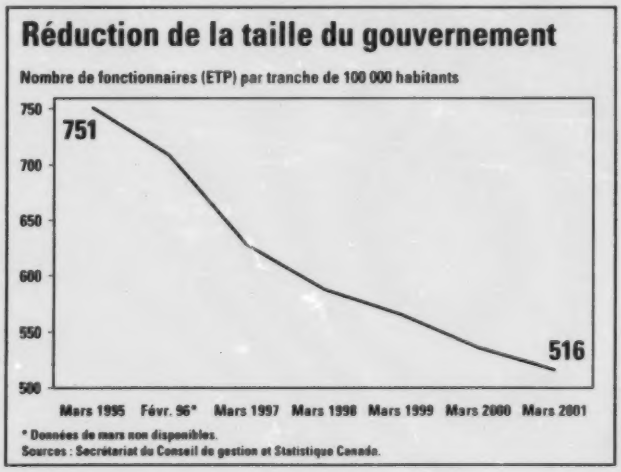

Engagement de l'Ontario en matière de santé

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement augmente chaque année les dépenses de fonctionnement de base dans le domaine de la santé. Entre 1994-1995 et 2001-2002, ces dépenses se sont accrues de 6,1 milliards de dollars. Cette année, un montant supplémentaire de plus de 1,7 milliard de dollars a été alloué, portant les dépenses de fonctionnement de base à un total de 25,5 milliards de dollars en 2002-2003.

- En 1999, le gouvernement s'est engagé à augmenter les dépenses de santé pour les porter à 22,7 milliards de dollars d'ici l'exercice 2003-2004. Il a dépassé cet objectif de 1 milliard de dollars en 2001-2002, soit deux ans plus tôt que prévu.

Augmentation des dépenses de fonctionnement de base des services de santé

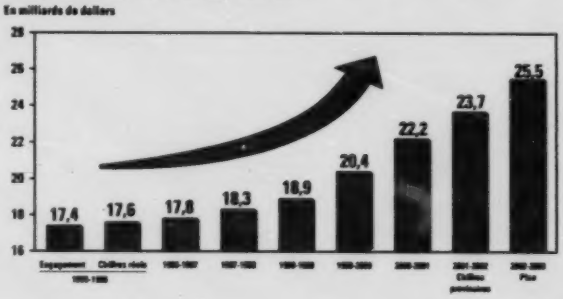

Note : Les dépenses de fonctionnement de base du ministère de la Santé et des Soins de longue durée excluent les immobilisations, les dépenses de restructuration et les principales dépenses ponctuelles.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Alors que la hausse des dépenses découle de l'engagement du gouvernement d'assurer des soins de qualité à tous les Ontariens et Ontariennes, les dépenses au titre des services de santé représentent une part de plus en plus grande des dépenses gouvernementales.
- En 1995-1996, les dépenses de fonctionnement de base dans le domaine des services de santé représentaient 38 % des dépenses de programmes du gouvernement (à l'exclusion des dépenses d'immobilisations et de l'intérêt sur la dette publique). La part des dépenses de programmes consacrée aux services de santé est passée à 45 % en 2001-2002 et atteindra 47 % en 2002-2003.

Augmentation des engagements en matière de santé

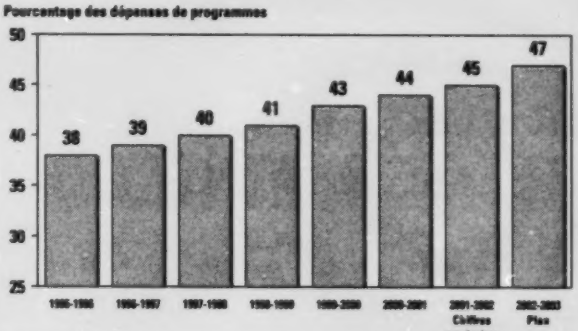

Note : Les dépenses de fonctionnement de base du ministère de la Santé et des Soins de longue durée excluent les immobilisations, les dépenses de restructuration et les principales dépenses ponctuelles.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Financement de la santé supérieur à l'engagement prévu dans le cadre du TCSPS

L'Ontario, les autres provinces et les territoires ont unanimement demandé au gouvernement fédéral de rétablir le financement versé par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et de faire plus pour maintenir la qualité des soins de santé. Tous ont demandé au gouvernement fédéral d'assumer au moins 18 % des coûts nationaux des soins de santé et des programmes sociaux, soit le même pourcentage qu'il assumait avant de commencer à réduire le montant de ses transferts en 1994-1995.

À l'heure actuelle, le fédéral ne paie que 14 % des dépenses faites par les provinces et les territoires. Si le gouvernement d'Ottawa ramenait sa part à 18 %, l'Ontario recevrait 2 milliards de dollars de plus en 2002-2003.

Dépenses du ministère de la Santé et des Soins de longue durée : années données
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 1994-1995	Chiffres provisoires 2001-2002	Plan 2002-2003	Variation par rapport aux chiffres provisoires
Dépenses de fonctionnement de base*	17 599	23 709	25 452	1 743
Dépenses en immobilisations brutes	249	203	342	139
Total	17 848	23 912	25 794	1 882
Augmentation des dépenses de fonctionnement de base depuis 1994-1995		**6 110**	**7 853**	
Augmentation des dépenses totales de base depuis 1994-1995		**6 064**	**7 946**	

* Les dépenses de fonctionnement de 2001-2002 ne tiennent pas compte de dépenses de fonctionnement ponctuelles importantes de 190 millions de dollars au titre de l'équipement médical.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Depuis 1995-1996, le gouvernement a investi plus de 2,8 milliards de dollars, y compris les montants prévus en 2002-2003, pour construire de nouveaux hôpitaux, agrandir et moderniser des hôpitaux de la province, et appuyer l'infrastructure de santé communautaire.

Financement dans le cadre du TCSPS : retour au niveau de 1994-1995

- Depuis 1994-1995, les paiements faits par le gouvernement fédéral dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) à l'Ontario ne cessent de diminuer, ayant atteint un plancher de 3,6 milliards de dollars en 1998-1999, une baisse de plus de 3 milliards de dollars en regard du sommet de 6,6 milliards de dollars atteint en 1994-1995. Bien qu'ils augmentent régulièrement depuis quelques années, ce n'est qu'en 2002-2003 que les transferts fédéraux en vertu du TCSPS seront à peu près égaux aux niveaux de 1994-1995.

Paiements faits dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)

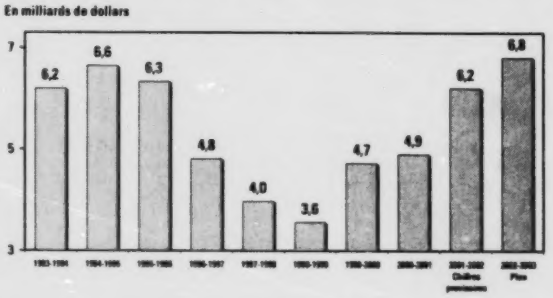

Note : Pour la période de 1983-1984 à 1995-1996, sont compris les transferts du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et du financement des programmes établis (FPE). Le TCSPS a remplacé ces deux programmes en 1996-1997.
Source : ministère des Finances de l'Ontario

- Depuis 1994-1995, les dépenses de base totales de l'Ontario en matière de services de santé, comprenant aussi bien les dépenses de fonctionnement que celles d'immobilisations, se sont accrues de 7 946 millions de dollars, alors que les transferts du TCSPS n'ont presque pas augmenté.

Assurer le financement nécessaire à une éducation de qualité

Le gouvernement est résolu à offrir un système public d'enseignement primaire et secondaire de qualité qui met l'accent sur l'amélioration continue de l'apprentissage des élèves, l'excellence des enseignantes et des enseignants et la reddition de comptes. À cette fin, le gouvernement a fait des investissements records, notamment au chapitre du financement de nouvelles initiatives visant à faire en sorte que tous les élèves de l'Ontario disposent des ressources nécessaires pour réaliser leur plein potentiel.

En 1998, le gouvernement a changé le mode de financement de l'éducation et a instauré le modèle de financement axé sur les besoins des élèves afin d'assurer un niveau de financement juste et équitable pour tous les élèves, sans égard à leur lieu de résidence en Ontario. Depuis 1998, le financement annuel global versé aux conseils scolaires a augmenté de plus de 1 milliard de dollars.

- En Ontario, l'enseignement primaire et secondaire est financé par une combinaison de transferts directs de la province et de recettes tirées de l'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels. Les transferts directs de la province aux conseils scolaires sont passés de 7,4 milliards de dollars au cours de l'exercice 1998-1999 à 8,3 milliards de dollars en 2002-2003.

Financement de l'éducation (par année scolaire)

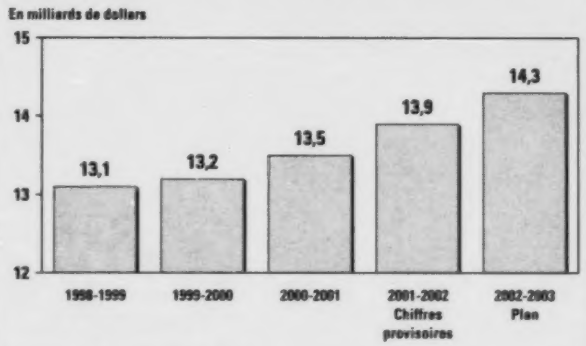

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Pour l'année scolaire 2002-2003, le financement disponible pour le système public d'éducation par l'entremise des transferts directs de la province et de l'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels atteindra un niveau record de 14,3 milliards de dollars, une augmentation de près de 400 millions de dollars par rapport au niveau de financement de 2001-2002.

Assurer l'accès à l'enseignement postsecondaire

Le gouvernement continue de prendre des mesures pour faire en sorte que les élèves de l'Ontario qui le souhaitent et qui satisfont aux exigences puissent poursuivre des études postsecondaires en Ontario.

Dans le budget de 2001, le gouvernement s'est engagé à augmenter de 293 millions de dollars d'ici 2003-2004 les subventions de fonctionnement versées aux collèges et aux universités afin de les aider à faire face à la hausse prévue du nombre d'inscriptions dans le réseau de l'enseignement postsecondaire occasionnée par la réforme du système d'écoles secondaires, la croissance démographique et l'augmentation du pourcentage de la population qui fait des études postsecondaires.

- Compte tenu des nouvelles prévisions touchant les inscriptions, le gouvernement fournira 75 millions de dollars de plus que prévu, portant à 368 millions de dollars en 2003-2004 l'engagement pluriannuel qu'il avait pris l'an dernier. Le gouvernement s'est engagé à assumer la totalité du coût moyen de la hausse des effectifs prévue pour nos collèges et universités.

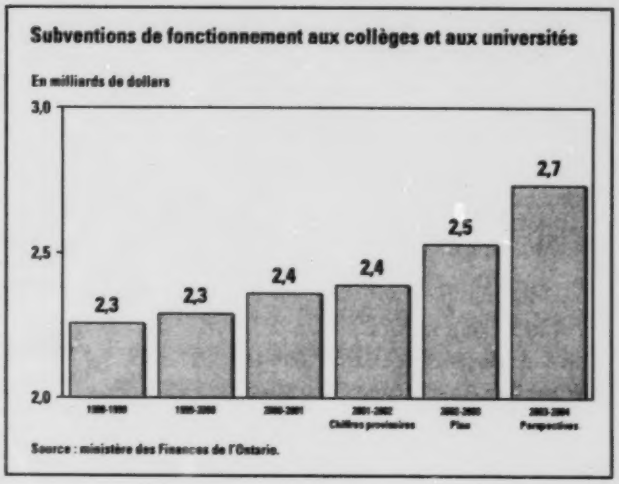

- L'augmentation des subventions de fonctionnement versées aux établissements d'enseignement postsecondaire s'ajoute aux investissements importants que la province fait dans les immobilisations par l'entremise de l'initiative SuperCroissance. En 1999-2000, la province a investi plus de 1 milliard de dollars pour agrandir et moderniser les installations d'enseignement postsecondaire. Si l'on ajoute les contributions des partenaires, l'investissement total de 1,8 milliard de dollars, qui permettra de créer plus de 73 000 places, constituera l'investissement le plus important effectué en plus de 30 ans au titre des immobilisations.

- Le gouvernement lance la deuxième étape du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario afin d'aider les étudiantes et étudiants qui satisfont aux exigences scolaires à poursuivre des études postsecondaires. Au cours de l'exercice à venir, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités consultera les intervenants du secteur postsecondaire.

- Le gouvernement apporte également des changements au secteur de l'enseignement postsecondaire pour qu'il puisse répondre aux besoins des étudiantes et étudiants et des employeurs. Ces changements comprennent le dépôt d'un projet de loi sur les collèges d'arts appliqués et de technologie, l'établissement de l'Institut de technologie de l'Université de Toronto, le droit pour le Collège des beaux-arts de l'Ontario de décerner des diplômes et des améliorations à l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVOntario).

Engagement de l'Ontario en matière d'environnement

Le gouvernement prend des mesures afin d'assurer un environnement sûr et sain pour les Ontariennes et Ontariens. Entre 1997-1998 et 2002-2003, les dépenses de fonctionnement au titre des programmes environnementaux du ministère de l'Environnement et de l'Énergie ont augmenté de plus de 70 %, portant les dépenses de fonctionnement totales à 244 millions de dollars en 2002-2003.

La province investira plus de 500 millions de dollars au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations dans un certain nombre de ministères au cours des trois années à venir, y compris 245 millions de dollars en 2002-2003, pour des initiatives appuyant les programmes et l'infrastructure liés à la salubrité de l'eau.

Investissement lié à la salubrité de l'eau

- Dans le cadre de l'Opération eau propre, une somme de 18 millions de dollars a été affectée à la mise en oeuvre des nouveaux règlements régissant la salubrité de l'eau en 2000. Le gouvernement versera un montant supplémentaire de 13 millions de dollars en 2002-2003 pour prendre les mesures importantes nécessaires à la mise en oeuvre des recommandations faites par le juge O'Connor dans la première partie de son rapport intitulé *Rapport de la Commission d'enquête sur Walkerton*, et notamment doubler le nombre d'inspecteurs et resserrer les inspections des réseaux d'aqueducs municipaux.

Dépenses de fonctionnement - Environnement

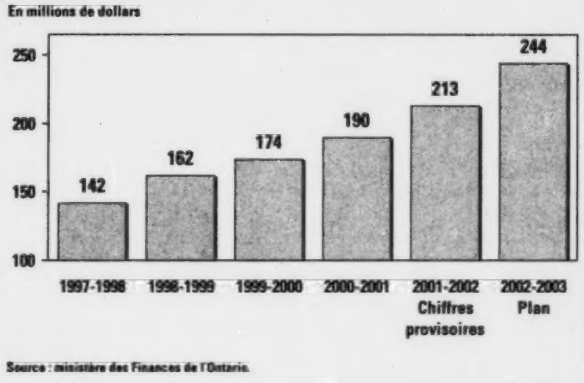

Source : ministère des Finances de l'Ontario

- Un nouvel investissement de 10 millions de dollars en 2002-2003 sera fait pour amorcer la mise en oeuvre des recommandations contenues dans la deuxième partie du rapport intitulé *Rapport de la Commission d'enquête sur Walkerton.*
- La province investira 5 millions de dollars en 2002-2003 pour mener des études d'évaluation des eaux souterraines afin de soutenir l'élaboration de plans de protection de l'eau de source, portant à 15 millions de dollars l'investissement total fait aux termes de cette initiative.
- Un nouvel investissement de 4 millions de dollars en équipement de surveillance environnementale et de contrôle de l'eau permettra de moderniser la capacité d'évaluation stratégique du ministère de l'Environnement et de l'Énergie.

Investissement dans l'infrastructure de traitement de l'eau et des eaux usées

- Depuis 1995-1996, la province a investi plus de 650 millions de dollars dans les systèmes municipaux de traitement de l'eau et des eaux usées. En 2002-2003, la province investira 174 millions de dollars pour améliorer les réseaux d'aqueducs et les systèmes de traitement des eaux usées des municipalités par l'entremise de l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario et du volet Partenariats du millénaire de l'initiative SuperCroissance.
- L'Ontario a fourni 18 millions de dollars en 2001-2002 et versera 18 millions supplémentaires en 2002-2003 pour moderniser les réseaux d'aqueducs qui desservent les parcs et certaines installations provinciales, notamment les écoles, les maisons de soins infirmiers et les garderies.

Soutien aux services de santé, à la Fondation Trillium de l'Ontario et aux collectivités

Les profits provinciaux générés par le jeu continuent d'être utilisés pour soutenir les priorités provinciales, notamment le fonctionnement des hôpitaux, les organismes de bienfaisance, les collectivités et le secteur agricole.

Soutien aux services de santé, aux organismes de bienfaisance et aux programmes de traitement des joueurs à problèmes
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2001-2002	Plan 2002-2003
Recettes générées par les loteries, les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes		
Fonctionnement des hôpitaux	1 380	1 450
Fondation Trillium de l'Ontario	100	100
Programmes de traitement des joueurs à problèmes et programmes connexes	21	29
Recettes générées par les casinos commerciaux		
Priorités générales du gouvernement	725	721
Total	**2 226**	**2 300**

Source : ministère du Procureur général.

Recettes provinciales générées par les loteries, les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes

Aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, les recettes provinciales nettes générées par les loteries, les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes doivent être utilisées pour soutenir des services tels que le fonctionnement des hôpitaux, les programmes de traitement des joueurs à problèmes et programmes connexes ainsi que le financement d'organismes de bienfaisance par l'entremise de la Fondation Trillium de l'Ontario.

- En 2002-2003, on estime que des recettes nettes de 1 450 millions de dollars provenant des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes seront affectées au fonctionnement des hôpitaux.
- La Fondation Trillium de l'Ontario est devenue l'une des plus importantes fondations subventionnaires du Canada. En 2002-2003, elle recevra 100 millions de dollars pour aider à bâtir des collectivités saines et solides en versant des contributions aux oeuvres de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif.
- Deux pour cent des recettes brutes générées par les machines à sous, évaluées à 29 millions de dollars en 2002-2003, sont affectées à des programmes de recherche, de prévention et de traitement touchant le jeu problématique et à des programmes connexes.

Profits des casinos commerciaux

- En 2002-2003, les recettes provinciales nettes tirées des casinos commerciaux, estimées à 729 millions de dollars, seront utilisées pour soutenir les priorités générales du gouvernement, notamment les services de santé, l'éducation, la justice et les programmes sociaux.
- Depuis l'ouverture des premiers casinos commerciaux, 27 000 emplois directs et indirects ont été créés en Ontario. Grâce aux touristes qu'ils attirent, les casinos commerciaux injectent 2,4 milliards de dollars annuellement dans l'économie ontarienne.

Autres bénéficiaires des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes

Soutien au secteur agricole et aux municipalités
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2001-2002	Plan 2002-2003
Secteur agricole	258	276
Municipalités	58	63
Total	**316**	**339**

Source : ministère du Procureur général.

- Vingt pour cent des recettes brutes tirées des machines à sous dans les hippodromes sont utilisées pour favoriser la croissance économique de l'industrie des courses de chevaux. Depuis 1998, cette initiative a permis de conserver et d'améliorer 45 000 emplois dans l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario, fournissant plus de 540 millions de dollars à cet élément clé du secteur agricole de la province. Pour 2002-2003, cette aide est estimée à 276 millions de dollars.
- Une portion des recettes brutes tirées des machines à sous et estimée à 63 millions de dollars en 2002-2003 sera également versée aux municipalités où l'on retrouve des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes, notamment pour compenser les coûts locaux additionnels liés à l'infrastructure et aux services.

Section III : Plan d'immobilisations de l'Ontario

Investissements dans les immobilisations dans le cadre de l'initiative SuperCroissance pour 2002-2003

La Société ontarienne SuperCroissance est chargée de la gestion stratégique du plan d'investissement dans les immobilisations du gouvernement, notamment de l'investissement de la province dans ses propres éléments d'actif et des transferts pour immobilisations aux hôpitaux, aux municipalités et aux établissements d'enseignement postsecondaire. En 2002-2003, la Société SuperCroissance investira plus de 2,7 milliards de dollars dans l'infrastructure ontarienne.

Investissements dans les immobilisations brutes
(en millions de dollars)

		Plan 2002-2003
Transports		1 320
Routes	1023	
Transports en commun	193	
Autres services de transport	104	
Santé et soins de longue durée		342
Enseignement postsecondaire		69
Environnement et ressources naturelles		283
Justice		143
Sports, culture et tourisme		135
Autres (nets)		421
Total des investissements dans les immobilisations brutes		**2 713**

Nota : Le total des investissements dans les immobilisations brutes comprend les fonds de 225 millions de dollars versés par le gouvernement fédéral : 30 millions de dollars pour le transport, 2 millions de dollars pour l'enseignement postsecondaire, 84 millions de dollars pour l'environnement et les ressources naturelles, 57 millions de dollars pour les sports, la culture et le tourisme et 52 millions de dollars pour d'autres immobilisations. Les investissements dans les immobilisations brutes de la Société SuperCroissance, compte non tenu des fonds versés par le gouvernement fédéral, s'élèvent à 2,5 milliards de dollars.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Par l'entremise du ministère des Transports et du ministère du Développement du Nord et des Mines, la province investira plus de 1 milliard de dollars dans le réseau routier en 2002-2003. Elle fournira également 193 millions de dollars en guise d'aide aux transports en commun par le truchement du Plan d'investissement dans les transports en commun, qui touche le Réseau GO et le transport interrégional par l'entremise du programme Partenariats pour l'investissement dans les transports en commun de la région du Golden Horseshoe (PITCG) et du programme Partenariats pour l'investissement dans les transports en commun (PITC), ainsi que le Programme ontarien de renouvellement des véhicules de transport en commun. Un montant supplémentaire de 104 millions de dollars aidera l'infrastructure routière municipale, y compris des investissements par l'entremise du programme de routes de raccordement, de l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario et des initiatives Partenariats du millénaire, et d'autres infrastructures de transport, comme les réparations dont les traversiers doivent faire l'objet et les améliorations

à apporter aux aéroports en région éloignée de la province.

- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée augmentera ses investissements dans les immobilisations des hôpitaux et dans d'autres initiatives de santé d'environ 70 % en 2002-2003, pour un total de 342 millions de dollars. Ce faisant, les hôpitaux et les autres fournisseurs de soins de santé pourront continuer à moderniser, à améliorer et à agrandir leur infrastructure et leurs services en Ontario.

- La province investit 69 millions de dollars dans l'enseignement postsecondaire cette année. Grâce à ce financement et à l'investissement de 1 milliard de dollars fait dans les immobilisations dans le cadre de l'initiative SuperCroissance en 1999-2000, les universités et les collèges pourront plus facilement faire face à l'augmentation du nombre d'inscriptions et aux effets de la réforme du système d'écoles secondaires. Cet investissement comprend le financement versé pendant la première année d'un nouveau programme quinquennal de 50 millions de dollars visant à aider les collèges à acquérir du matériel et des ressources pédagogiques d'actualité.

- L'investissement dans l'environnement augmentera de façon significative en 2002-2003 et sera porté à 283 millions de dollars, surtout en raison de la mise en oeuvre de projets d'infrastructure dans le cadre de l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario touchant les réseaux d'aqueducs et d'égouts. Ces projets aideront les municipalités à se conformer au nouveau règlement sur la protection de l'eau potable de l'Ontario et à apporter d'autres améliorations à leurs réseaux de traitement de l'eau et des eaux usées.

- L'investissement dans le secteur de la justice devrait s'établir à 143 millions de dollars en 2002-2003. Il permettra de renouveler ou de construire l'infrastructure des tribunaux et des établissements correctionnels.

- Le ministère de la Culture et le ministère du Tourisme et des Loisirs investiront 135 millions de dollars dans les partenariats pour les sports, la culture et le tourisme et dans des projets visant à améliorer et à moderniser les installations récréo-culturelles.

- Le plan d'immobilisations comprend d'autres initiatives totalisant 421 millions de dollars, y compris une allocation pour permettre à la province de s'acquitter d'une obligation dans le cadre d'une opération menée à bien en 1994 relativement au SkyDome. Des mesures seront prises afin de réduire au minimum pour la province le risque financier encore lié à cette opération.

Une somme de 520 millions de dollars pour les municipalités

- Dans le cadre de l'initiative SuperCroissance, le gouvernement continue d'investir dans des Initiatives de partenariat avec les municipalités. Sur les 2,7 milliards de dollars que le gouvernement prévoit investir dans le cadre de l'initiative SuperCroissance en 2002-2003, 520 millions de dollars iront aux programmes d'infrastructure municipale, notamment la revitalisation du secteur riverain de Toronto, les projets d'infrastructure stratégique mis en oeuvre dans les grands centres urbains dans le cadre du volet Partenariats du millénaire, la portion des immobilisations de l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario, les partenariats pour les sports, la culture et le tourisme, les programmes PITCG et PITC (transport interrégional) et le Programme ontarien de renouvellement des véhicules de transport en commun. Ce montant comprend 202 millions de dollars de paiements de transfert de la part du gouvernement fédéral.

Section IV : Perspectives à moyen terme

D'après les prévisions à moyen terme, le budget de 2003-2004 de l'Ontario sera équilibré conformément aux exigences de la *Loi de 1999 sur l'équilibre budgétaire*.

Perspectives financières à moyen terme
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2000-2001	Chiffres provisoires 2001-2002	Plan 2002-2003	Prévisions 2003-2004
Recettes	64,7	63,5	66,5	68,3
Dépenses				
Programmes	50,1	52,4	54,4	56,1
Dépenses en immobilisations brutes	2,1	1,8	2,7	2,8
Moins : Investissement net dans les immobilisations*	-	-	0,6	0,5
Intérêt sur la dette publique				
Province	8,9	8,6	8,5	8,4
Secteur de l'électricité	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des dépenses	61,6	63,3	65,5	67,3
Moins : Réserve	-	-	1,0	1,0
Plus : Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité (à recouvrer des consommateurs)**	0,2	(0,1)	0,0	0,3
Excédent/(Déficit)	**3,3**	**0,1**	**0,0**	**0,3**

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

* À compter de 2002-2003, les biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) seront comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les autres biens corporels continueront à être comptabilisés à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition.

** Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs, et non des contribuables.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Le budget équilibré prévu pour 2003-2004 comprend une réserve de 1 milliard de dollars pour protéger le plan financier contre des changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières. Si elle n'est pas utilisée, la réserve servira à réduire la dette.

Section V : Un gouvernement plus efficient, plus efficace et plus responsable

Rétablir la confiance du public

En 1995, le gouvernement a mis sur pied la Commission ontarienne de révision des pratiques financières pour rétablir la confiance du public dans les finances de l'Ontario.

Les commissaires ont présenté une vision globale de ce qu'est un gouvernement plus ouvert et responsable et le gouvernement a pris des mesures pour rétablir la crédibilité du mode de gestion des deniers publics et la confiance du public en la matière.

Depuis 1995, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures importantes, notamment les suivantes :

- instauration de plans d'activités annuels qui énoncent les activités de base des ministères, établissent des objectifs de rendement et rendent compte des résultats;
- adoption des recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public pour la préparation du budget et des rapports trimestriels sur les finances;
- adoption de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables* et de la *Loi de 1999 sur l'équilibre budgétaire.*

Ces mesures ont grandement contribué à améliorer la gestion des ressources publiques, favorisant une amélioration continue du rendement. La planification des activités doit reposer sur des plans financiers prudents et crédibles.

Planification des activités

L'an dernier, le gouvernement a annoncé un engagement pluriannuel pour aider les collèges et les universités à faire face à l'augmentation du nombre d'inscriptions occasionnée par la réforme du système d'écoles secondaires, la croissance démographique et l'augmentation du pourcentage de la population qui fait des études postsecondaires. Cette mesure a permis aux établissements d'enseignement postsecondaire de planifier leurs activités futures, sachant que le financement dont ils auraient besoin serait disponible.

Le gouvernement s'attache maintenant à offrir le même genre de stabilité aux conseils scolaires et aux hôpitaux. Des engagements pluriannuels concernant le financement de base permettraient à ces organismes de mieux planifier leurs programmes et d'obtenir les ressources humaines et autres dont ils ont besoin pendant une période plus raisonnable.

Au cours de l'exercice qui vient, le ministère des Finances, de concert avec les ministères concernés, consultera les principaux intéressés pour élaborer un système de financement de base pluriannuel.

Ces consultations viseront à concrétiser l'engagement d'instaurer un financement de base triennal pour les hôpitaux et les conseils scolaires, tout en travaillant avec les collèges et les universités afin de régler la question. Plusieurs questions concernant le contexte du financement pluriannuel devront être abordées pendant le processus de consultation, notamment les suivantes :

- Le principe de la responsabilité financière est essentiel aux discussions sur le financement pluriannuel. Le gouvernement a enchâssé les principes fondamentaux que sont l'équilibre budgétaire et la protection des contribuables dans des textes législatifs. Des engagements de financement pluriannuels devraient être pris dans le cadre d'un contexte fiscal durable, ce qui est essentiel à la pérennité des services publics.
- Les mesures de financement pluriannuel devraient être ouvertes et transparentes. Le modèle de financement de base pluriannuel devrait reposer sur des renseignements fiables, facilement accessibles et vérifiables.
- Le financement pluriannuel devrait être abordé d'une façon qui accroît la reddition des comptes et ne devrait pas se traduire par des années de statu quo : la capacité de mieux planifier s'accompagne de l'obligation de démontrer de meilleurs résultats.
- Les mesures de financement pluriannuel devraient être mises en oeuvre d'une manière qui favorise la compréhension des résultats découlant des dépenses et intègre les renseignements sur les résultats dans le processus décisionnel.
- Par souci de certitude, les engagements de financement pluriannuels doivent être crédibles. Pour ce faire, il faut cerner et gérer les risques possibles. La gestion des risques devrait être une responsabilité partagée entre le gouvernement et ses partenaires du secteur parapublic.

Les engagements de financement pluriannuels ont d'importantes répercussions pour le plan financier et le cycle budgétaire de l'ensemble du gouvernement.

- À compter de l'an prochain, le gouvernement changera son cycle budgétaire pour présenter ses budgets avant le début de l'exercice suivant, ce qui aidera tous les organismes du secteur public, des ministères aux conseils scolaires en passant par les hôpitaux, à planifier leurs programmes et services avec plus de certitude.
- Le ministère des Finances s'emploiera à publier un cadre financier pluriannuel dans le budget de l'Ontario énonçant les recettes, les dépenses et les prévisions économiques. Comme dans le cas des ententes de financement de base pluriannuel, ce cadre sera élaboré conformément à de judicieux principes de gestion financière, axés notamment sur la reddition de comptes et la transparence.

Ces questions sont essentielles à la stabilité des services publics sur lesquels comptent les Ontariennes et Ontariens et à la santé des finances de la province. Elles doivent être examinées attentivement et les consultations seront façonnées par ce qui se fait ailleurs.

Amélioration des pratiques comptables

Pour mettre en oeuvre de meilleures pratiques de comptabilité et de déclaration, il faut fournir des renseignements précis et pertinents aux décideurs et au public. Le gouvernement continuera d'améliorer ses pratiques comptables pour favoriser une gestion des ressources plus efficiente et plus efficace semblable à ce qui se fait dans le secteur privé, tel que le traitement des services fournis selon le principe de la récupération des coûts.

En outre, le gouvernement mettra en oeuvre deux améliorations comptables que la Commission ontarienne de révision des pratiques financières et le vérificateur provincial, M. Erik Peters, ont demandées :

- Le gouvernement adoptera une façon de procéder qui se rapproche davantage de ce qui se fait dans le secteur privé pour le traitement des biens corporels importants, conformément aux principes comptables généralement reconnus et à l'approche adoptée ailleurs, notamment en Nouvelle-Écosse. Ce changement signifie que l'investissement dans des biens corporels importants qui appartiennent à la province sera amorti sur la durée de vie utile du bien. Par exemple, l'investissement dans une route sera réparti sur la durée de vie utile de la route, qui est en moyenne de 30 ans. Ces changements supprimeront de fait une partie de l'investissement annuel dans les immobilisations dans l'état des recettes du gouvernement pour la remplacer par une dépense d'amortissement. Le gouvernement procède par étapes et, dans un premier temps, rendra compte au sujet des terrains, des immeubles et de l'infrastructure de transport. Aucun changement n'a été apporté au traitement comptable des paiements de transfert liés aux immobilisations puisque les actifs des organismes bénéficiaires de paiements de transfert n'appartiennent pas à la province.
- Le gouvernement déposera des modifications législatives visant à adapter le pouvoir de dépenser et le contrôle des crédits prévus dans la loi à la comptabilité d'exercice à compter du 1er avril 2003. Ce faisant, toute la comptabilité gouvernementale se fera selon la même méthode, assurant plus de transparence, en particulier pour les députés et le public.

Toutes ces propositions se fondent sur de solides pratiques de gestion financière qui visent à assurer la transparence et la responsabilisation du gouvernement.

Conclusion

Les résultats provisoires pour 2001-2002 démontrent que les finances de l'Ontario continuent d'être bien gérées. En dépit du ralentissement économique de 2001, l'approche prudente adoptée par le gouvernement au chapitre de la budgétisation s'est traduite par un troisième excédent de suite, une première en près de 100 ans. Qui plus est, un quatrième budget équilibré consécutif est prévu pour 2002-2003.

Au cours des trois dernières années, la dette provinciale nette a été réduite de 4,2 milliards de dollars, ce qui représente près de 85 % de l'engagement qu'avait pris le gouvernement de réduire la dette de 5 milliards de dollars pendant son mandat actuel.

L'engagement du gouvernement envers une budgétisation responsable et l'établissement de buts et d'objectifs réalistes ont contribué à établir des bases solides à l'équilibre budgétaire et à la stabilité financière.

LISTE DES TABLEAUX ET DIAGRAMMES FINANCIERS

Tableaux financiers	Numéro des tableaux
État des opérations financières	B1
Recettes	B2
Dépenses de fonctionnement	B3
Dépenses en immobilisations brutes	B4
État de l'investissement net dans les immobilisations	B5
Transferts aux fins d'immobilisations (inclus dans les dépenses en immobilisations brutes)	B6
Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices	B7

Diagrammes

Le dollar budgétaire : recettes en 2002-2003

Le dollar budgétaire : dépenses totales en 2002-2003

Le dollar budgétaire : dépenses des programmes en 2002-2003

Sources de recettes par catégorie : pourcentage du total de 1998-1999 à 2002-2003

Dépenses de fonctionnement par catégorie : pourcentage du total de 1998-1999 à 2002-2003

Dépenses des programmes par catégorie : pourcentage du total de 1998-1999 à 2002-2003

Dépenses en immobilisations brutes par catégorie : pourcentage du total de 1998-1999 à 2002-2003

Dépenses de fonctionnement par catégorie en 2002-2003

Dépenses en immobilisations brutes par catégorie en 2002-2003

État des opérations financières **Tableau B1**
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 1998-1999	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	Chiffres provisoires 2001-2002	Plan 2002-2003
Recettes	55 786	62 931	64 682	63 463	66 544
Dépenses					
Programmes	46 557	47 525	50 062	52 413	54 384
Dépenses en immobilisations brutes	2 215	4 887	2 123	1 850	2 713
Moins : Investissement net dans les immobilisations*	-	-	-	-	634
Intérêt sur la dette publique					
Province	9 016	8 977	8 896	8 553	8 550
Secteur de l'électricité	-	520	520	520	520
Total des dépenses	57 788	61 909	61 601	63 336	65 533
Moins : Réserve	-	-	-	-	1 000
Plus : Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité (à recouvrer des consommateurs)**	-	(354)	244	(69)	(11)
Excédent/(Déficit)	**(2 002)**	**668**	**3 325**	**58**	**0**
Dette provinciale nette* **	**114 737**	**113 715**	**110 634**	**110 507**	**110 496**

Nota : Les totaux des programmes et des dépenses en immobilisations brutes de 1998-1999 à 2000-2001 ont été redressés pour tenir compte de la reclassification des dépenses de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario qui sont passées du poste des dépenses de fonctionnement à celui des dépenses en immobilisations.

* À compter de 2002-2003, les biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) seront comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les autres biens corporels continueront à être comptabilisés à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition.

** Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs, et non des contribuables.

*** La définition de la dette provinciale nette pour 2002-2003 a été modifiée afin d'inclure l'investissement net dans les immobilisations. En ce qui concerne tous les autres exercices, la dette provinciale nette équivaut à la différence entre le total des éléments de passif et les actifs financiers.

Recettes **Tableau B2**
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 1998-1999	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	Chiffres provisoires 2001-2002	Plan 2002-2003
Recettes fiscales					
Impôt sur le revenu des particuliers	17 190	17 617	18 624	19 195	19 085
Taxe de vente au détail	11 651	12 879	13 735	13 753	14 230
Impôt sur les sociétés	7 447	8 095	9 200	6 690	6 150
Impôt-santé des employeurs	2 882	3 118	3 424	3 518	3 695
Taxe sur l'essence	2 068	2 154	2 172	2 184	2 260
Taxe sur les carburants	592	665	648	641	655
Taxe sur le tabac	447	481	504	671	1 325
Droits de cession immobilière	470	565	642	675	735
Autres recettes fiscales	330	307	333	225	225
	43 077	**45 881**	**49 282**	**47 552**	**48 360**
Gouvernement du Canada					
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)	3 553	4 722	4 895	6 211	6 808
Logement social	358	466	541	528	530
Aide aux étudiantes et étudiants	64	170	40	31	64
Fiducie pour l'acquisition de matériel médical	-	-	190	190	-
Services de bien-être aux Autochtones	155	85	131	123	127
Loi sur les jeunes contrevenants	57	58	1	119	61
Expansion du bilinguisme	55	65	64	64	64
Aide à l'emploi pour les personnes handicapées	71	65	63	68	33
Infrastructure	71	19	2	11	225
Autres	131	235	202	439	278
	4 515	**5 885**	**6 129**	**7 784**	**8 190**
Recettes des entreprises publiques					
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	1 764	1 924	2 181	2 226	2 300
Régie des alcools de l'Ontario	809	845	877	905	954
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	-	903	928	179	480
Autres	(26)	36	14	8	9
	2 547	**3 708**	**4 000**	**3 318**	**3 743**
Autres recettes					
Droits de permis et d'immatriculation des véhicules	890	911	929	936	963
Autres droits et permis	661	667	660	657	692
Recettes tirées des permis d'alcool	519	539	525	524	515
Redevances	289	345	235	242	237
Ventes et locations	640	2 133	637	586	2 424
Entreprises indépendantes de production d'électricité	-	314	344	137	160
Remaniement des services locaux - remboursement des dépenses	2 109	1 678	1 432	1 125	751
Divers	539	870	509	602	509
	5 647	**7 457**	**5 271**	**4 809**	**6 251**
Total des recettes	**55 786**	**62 931**	**64 682**	**63 463**	**66 544**

Dépenses de fonctionnement **Tableau B3**
(en millions de dollars)

Ministère	Chiffres réels 1998-1999	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	Chiffres provisoires 2001-2002	Plan 2002-2003
Agriculture et Alimentation*	309	347	401	464	572
Dépenses ponctuelles et extraordinaires	-	-	233	328	-
Procureur général*	753	846	957	981	966
Commission de régie interne	117	154	116	113	117
Affaires civiques	82	95	77	75	69
Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance	7 659	7 512	7 620	7 780	7 814
Services aux consommateurs et aux entreprises	136	134	155	175	171
Culture	192	214	236	271	277
Éducation	7 719	7 704	7 961	8 429	8 746
Financement graduel	-	268	-	-	-
Régime de retraite des enseignantes et enseignants	67	(363)	(779)	3	149
Entreprise, Débouchés et Innovation	147	192	204	225	264
Environnement et Énergie	185	503	531	344	363
Bureaux du corps exécutif	17	19	21	21	21
Finances - à ses propres fins*	998	548	842	749	802
Intérêt sur la dette publique					
Province	9 016	8 977	8 896	8 553	8 550
Secteur de l'électricité	-	520	520	520	520
Fonds de réinvestissement communautaire	678	521	561	557	582
Provision pour le secteur de l'électricité	-	383	408	-	-
Santé et Soins de longue durée	18 867	20 373	22 184	23 709	25 452
Restructuration des soins de santé	50	-	-	-	-
Principaux coûts uniques pour la santé	639	286	487	190	-
Affaires intergouvernementales	4	4	4	5	4
Travail	108	101	104	113	114
Secrétariat du conseil de gestion	353	147	214	386	230
Prestations de retraite	(219)	(165)	(209)	168	(42)
Fonds de prévoyance	-	-	-	-	861
Indemn. de cessation d'emploi - empl. de la FPO (net)	-	88	-	(17)	-
Fonds pour circonstances particulières	180	-	-	-	-
Affaires municipales et Logement*	1 611	1 665	1 792	1 129	688
Secrétariat des affaires autochtones	12	15	16	14	15
Richesses naturelles	531	460	417	433	413
Développement du Nord et Mines**	54	67	69	79	77
Office des affaires francophones	3	3	4	5	3
Sûreté et Sécurité publique	1 296	1 379	1 500	1 603	1 530
Tourisme et Loisirs*	94	153	124	143	133
Formation, Collèges et Universités	3 281	3 285	3 219	3 257	3 521
Transports	634	587	593	681	772
Économies à la fin de l'exercice	-	-	-	-	(300)
Total des dépenses de fonctionnement	**55 573**	**57 022**	**59 478**	**61 486**	**63 454**

* Allocations préliminaires et redressements historiques en attendant que la restructuration des ministères soit terminée. Toutes les autres données des ministères ont été redressées en fonction de la nouvelle structure du gouvernement annoncée dernièrement.

** Tient compte de la reclassification des dépenses de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario qui passent du poste des dépenses de fonctionnement à celui des dépenses en immobilisations.

Dépenses en immobilisations brutes **Tableau B4**
(en millions de dollars)

Ministère	Chiffres réels 1998-1999	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	Chiffres provisoires 2001-2002	Plan 2002-2003
Agriculture et Alimentation*	1	1	1	29	197
Procureur général*	73	62	42	46	51
Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance	27	20	14	32	27
Services aux consommateurs et aux entreprises	-	-	-	-	1
Culture	-	72	18	9	10
Éducation	229	52	4	15	10
Entreprise, Débouchés et Innovation	273	500	-	18	39
Environnement et Énergie	19	157	91	58	85
Fonds de protection des eaux	15	160	17	1	3
Finances - à ses propres fins*	4	7	7	11	24
Initiative SuperCroissance - volet Partenariats du millénaire	-	-	4	-	110
Fonds de prévoyance	-	-	-	-	100
Santé et Soins de longue durée	187	338	182	203	342
Principales dépenses ponctuelles en immobilisations	-	1 004	140	-	-
Secrétariat du Conseil de gestion	39	13	24	29	46
Affaires municipales et Logement*	62	(10)	-	3	4
Secrétariat des affaires autochtones	13	7	5	3	6
Richesses naturelles	73	96	65	70	80
Développement du Nord et Mines†	205	267	356	379	376
Sûreté et Sécurité publique	30	124	99	89	92
Tourisme et Loisirs*	2	159	14	12	125
Formation, Collèges et Universités	71	1 028	204	52	67
Transports	892	830	836	791	1 018
Économies en fin d'exercice	-	-	-	-	(100)
Total des dépenses en immobilisations brutes**	**2 215**	**4 887**	**2 123**	**1 850**	**2 713**
Moins : Investissement net dans les immobilisations***	-	-	-	-	634
Dépenses en immobilisations nettes	2 215	4 887	2 123	1 850	2 079

* Allocations préliminaires et redressements historiques en attendant que la restructuration des ministères soit terminée. Toutes les autres données des ministères ont été redressées en fonction de la nouvelle structure du gouvernement annoncée dernièrement.

** Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et les autres biens corporels; ii) réparation et entretien et iii) transferts aux fins d'immobilisations. Le total des dépenses en immobilisations brutes comprend les fonds de 225 millions de dollars versés par le gouvernement fédéral. Les investissements dans les immobilisations brutes, compte non tenu des fonds versés par le gouvernement fédéral, s'élèvent à 2,5 milliards de dollars.

*** À compter de 2002-2003, les biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) seront comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les autres biens corporels continueront à être comptabilisés à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition.

† Tient compte de la reclassification des dépenses de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario qui passent du poste des dépenses de fonctionnement à celui des dépenses en immobilisations.

État de l'investissement net dans les immobilisations **Tableau B5**
(en millions de dollars)

	Plan 2002-2003
Acquisition/Construction de biens corporels importants	1 367
Amortissement de biens corporels importants appartenant à la province	(733)
Investissement net dans les immobilisations*	**634**

* À compter de 2002-2003, les biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) seront comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les autres biens corporels continueront à être comptabilisés à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition.

Transferts aux fins d'immobilisations (inclus dans les dépenses en immobilisations brutes)
(en millions de dollars)

Tableau B6

Ministère	Plan 2002-2003
Agriculture et Alimentation*	197
Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance	27
Culture	6
Entreprise, Débouchés et Innovation	39
Environnement et Énergie	6
Fonds de protection des eaux	3
Finances - à ses propres fins*	-
Initiative SuperCroissance - volet Partenariats du millénaire	110
Santé et Soins de longue durée	303
Affaires municipales et Logement*	1
Secrétariat des affaires autochtones	6
Développement du Nord et Mines	100
Tourisme et Loisirs*	117
Formation, Collèges et Universités	65
Transports	108
Total des transferts aux fins d'immobilisations	**1 088**

* Allocations préliminaires en attendant que la restructuration des ministères soit terminée.

Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices
(en millions de dollars)

	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Opérations financières			
Recettes	43 674	46 039	49 473
Dépenses			
Programmes	44 195	44 505	46 163
Dépenses en immobilisations brutes	3 552	3 831	3 635
Moins : Investissement net dans les immobilisations*	-	-	-
Intérêt sur la dette publique			
Province	7 129	7 832	8 475
Secteur de l'électricité	-	-	-
Total des dépenses	54 876	56 168	58 273
Moins : Réserve	-	-	-
Plus : Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité (à recouvrer des consommateurs)**	-	-	-
Excédent/(Déficit)	**(11 202)**	**(10 129)**	**(8 800)**
Dette provinciale nette* **	**80 599**	**90 728**	**101 864**
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	293 980	311 603	329 855
Revenu des particuliers	256 092	260 628	271 372
Population en juillet (en milliers)	10 690	10 828	10 965
Dette provinciale nette par habitant (en dollars)	7 540	8 379	9 290
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	23 956	24 070	24 749
Total des dépenses en pourcentage du PIB	18,7	18,0	17,7
Intérêt sur la dette publique en pourcentage des recettes†	16,3	17,0	17,1
Dette provinciale nette en pourcentage du PIB	27,4	29,1	30,9

Nota : Les totaux des programmes et des dépenses en immobilisations brutes de 1998-1999 à 2000-2001 ont été redressés pour tenir compte de la reclassification des dépenses de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario qui sont passées du poste des dépenses de fonctionnement à celui des dépenses en immobilisations.

* À compter de 2002-2003, les biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) seront comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les autres biens corporels continueront à être comptabilisés à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition.

** Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs, et non des contribuables.

*** La définition de la dette provinciale nette pour 2002-2003 a été modifiée afin d'inclure l'investissement net dans les immobilisations. En ce qui concerne tous les autres exercices, la dette provinciale nette équivaut à la différence entre le total des éléments de passif et les actifs financiers.

† À compter de 1999-2000, l'intérêt sur la dette publique comprend un montant de 520 millions de dollars relatif à la participation financière de la province dans le secteur de l'électricité.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Tableau B7

1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	Chiffres provisoires 2001-2002	Plan 2002-2003
49 450	52 518	55 786	62 931	64 682	63 463	66 544
45 136	45 304	46 557	47 525	50 062	52 413	54 384
2 612	2 451	2 215	4 887	2 123	1 850	2 713
-	-	-	-	-	-	634
8 607	8 729	9 016	8 977	8 896	8 553	8 550
-	-	-	520	520	520	520
56 355	56 484	57 788	61 909	61 601	63 336	65 533
-	-	-	-	-	-	1 000
-	-	-	(354)	244	(69)	(11)
(6 905)	**(3 966)**	**(2 002)**	**668**	**3 325**	**58**	**0**
108 769	**112 735**	**114 737**	**113 715**	**110 634**	**110 507**	**110 496**
338 763	359 953	378 124	405 625	429 530	440 051	455 642
276 304	289 537	303 136	322 165	342 770	355 227	366 550
11 101	11 249	11 387	11 523	11 685	11 874	12 029
9 798	10 022	10 076	9 869	9 468	9 307	9 186
24 890	25 739	26 621	27 958	29 334	29 916	30 472
16,6	15,7	15,3	15,3	14,3	14,4	14,4
17,4	16,6	16,2	15,1	14,6	14,3	13,6
32,1	31,3	30,3	28,0	25,8	25,1	24,3

Le dollar budgétaire : recettes en 2002-2003

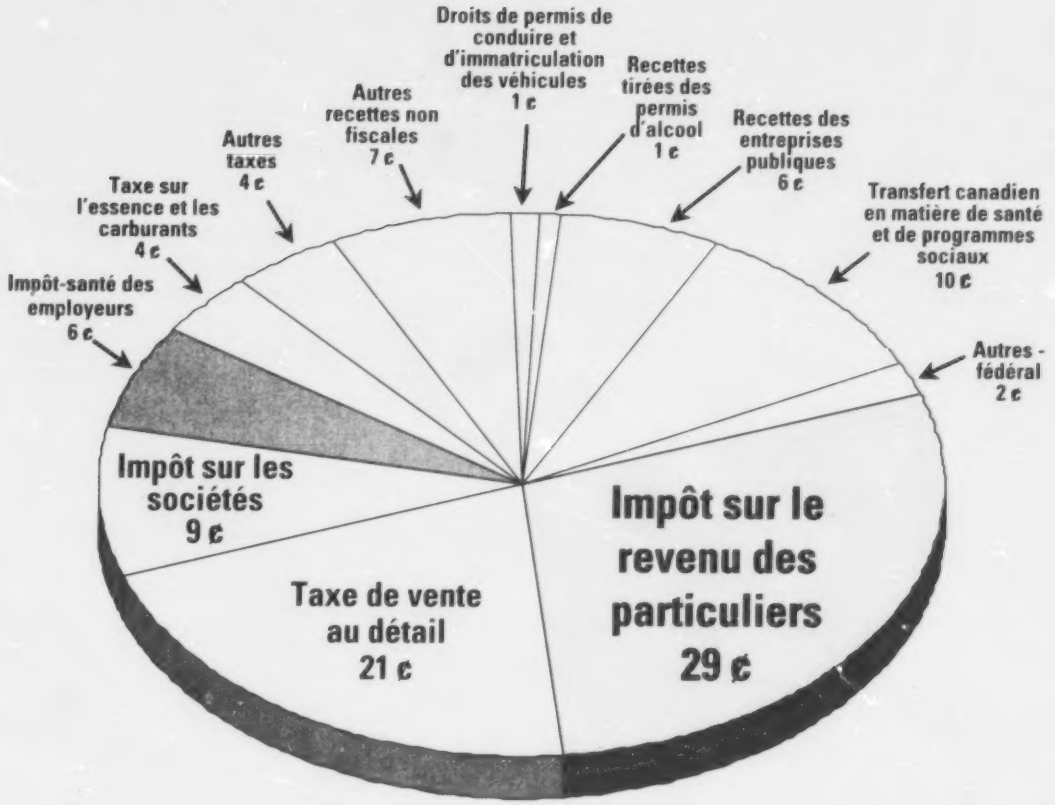

Le dollar budgétaire : dépenses totales en 2002-2003

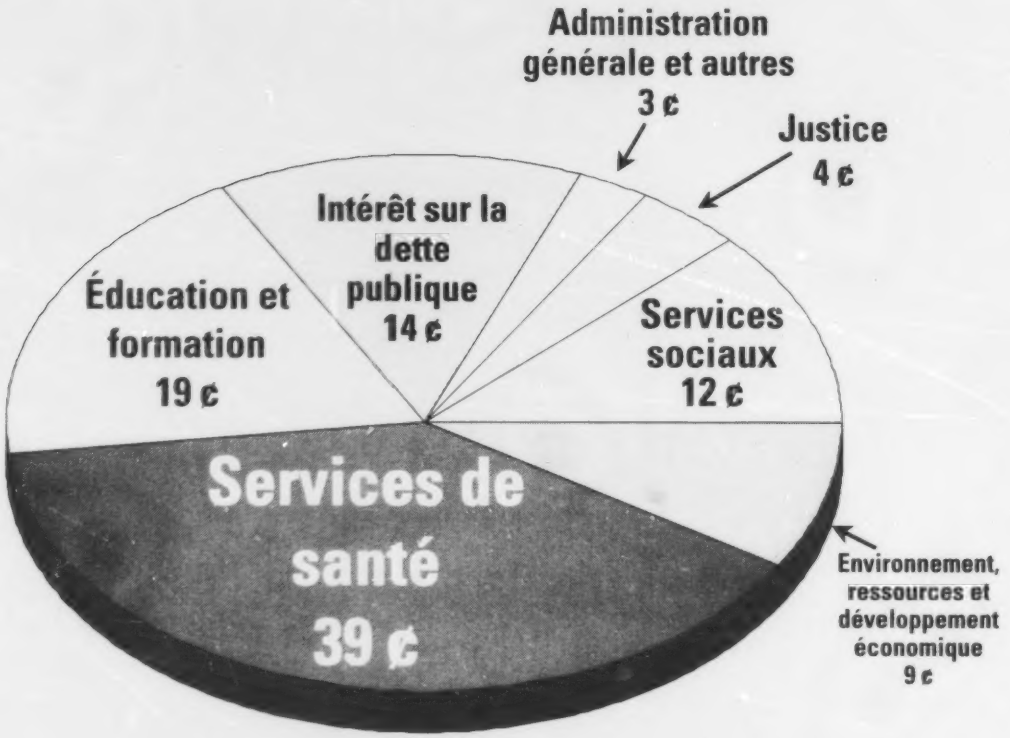

Le dollar budgétaire : dépenses des programmes en 2002-2003

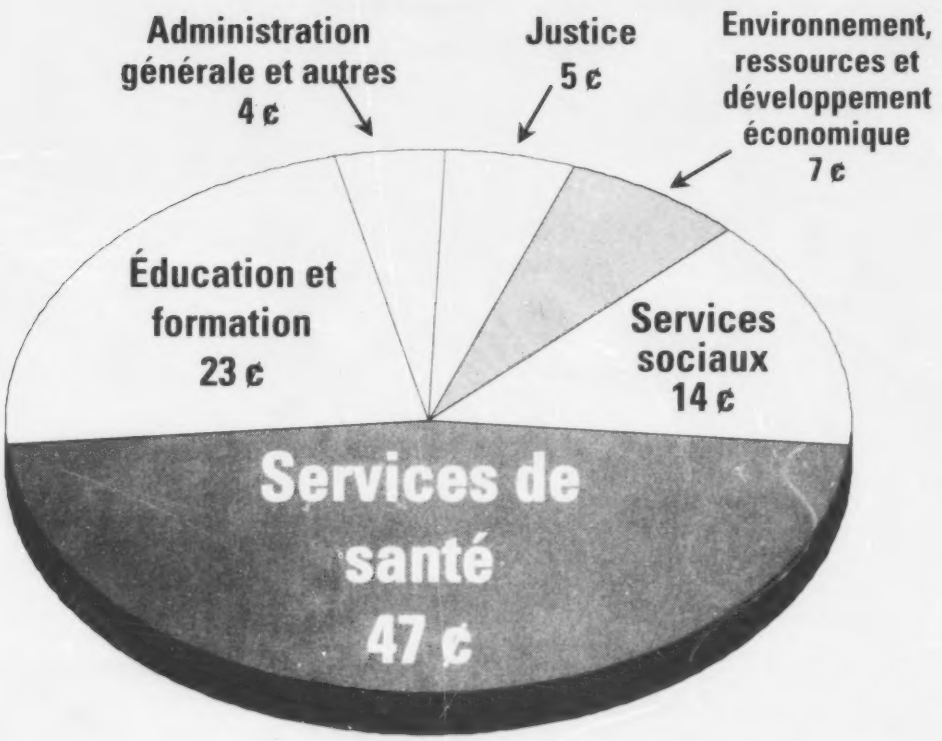

Sources de recettes par catégorie : pourcentage du total de 1998-1999 à 2002-2003

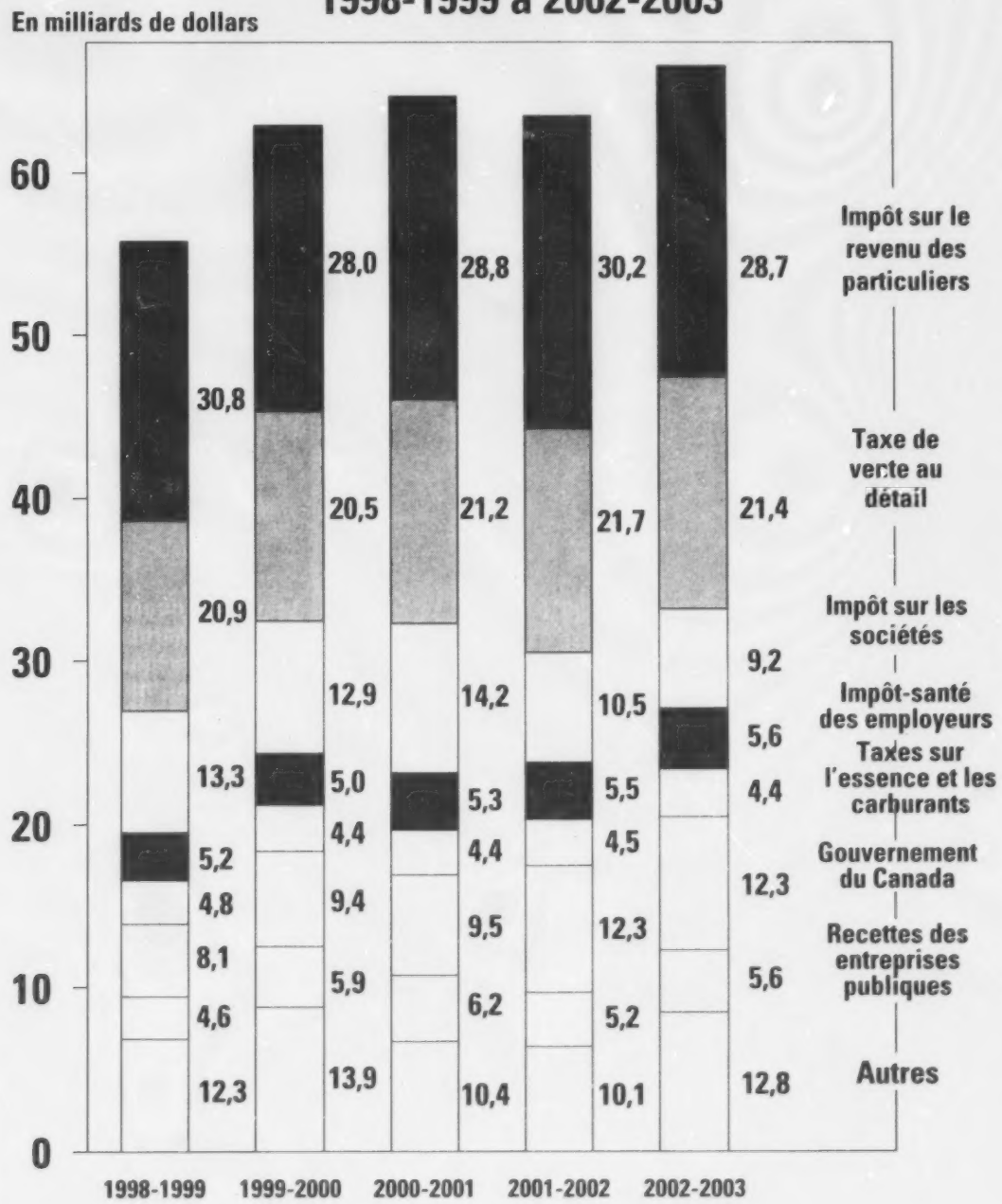

Dépenses de fonctionnement par catégorie : pourcentage du total de 1998-1999 à 2002-2003

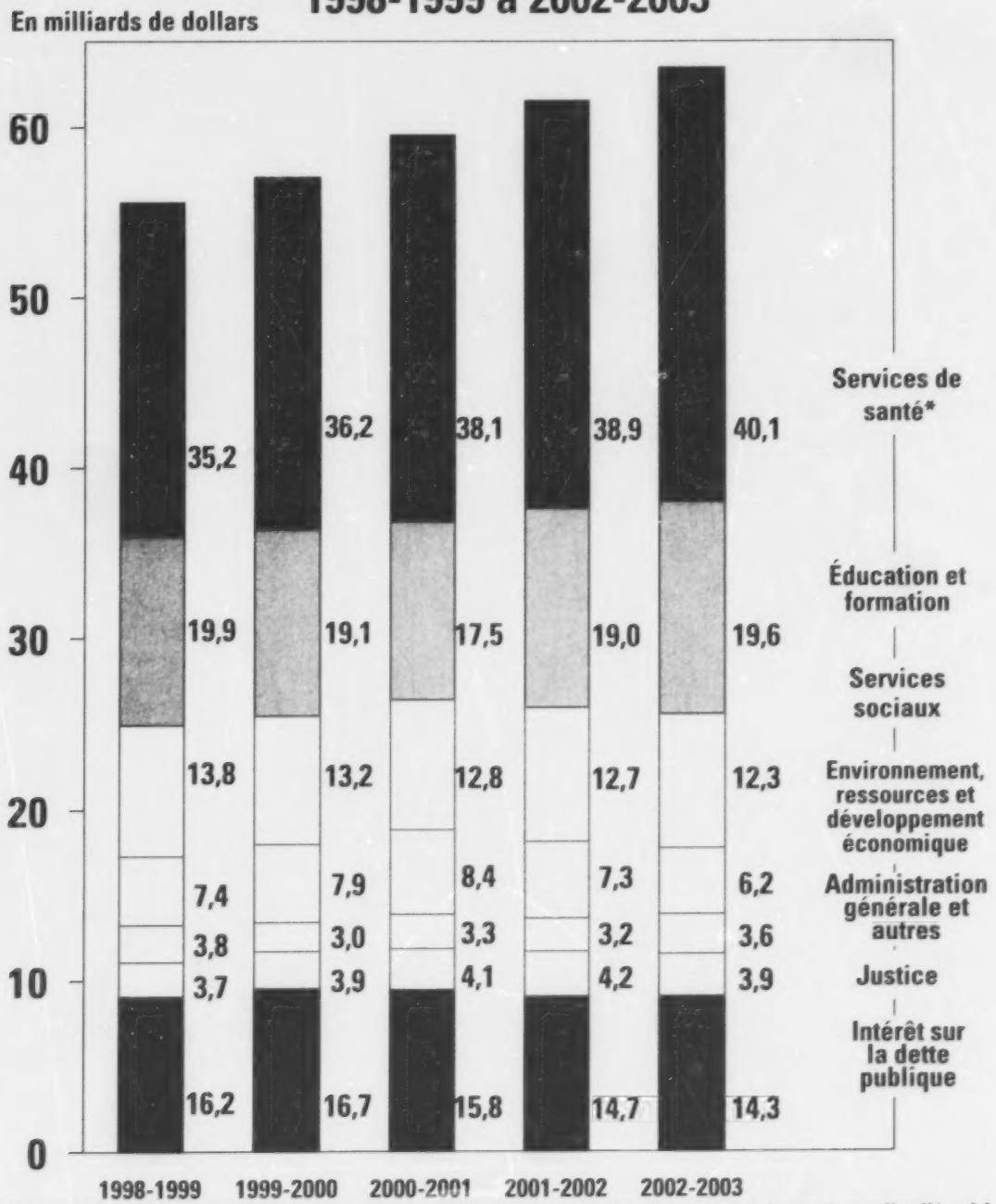

* Y compris les dépenses de fonctionnement ponctuelles importantes dans le secteur de la santé et celles liées à la restructuration des services de santé.

Dépenses des programmes par catégorie : pourcentage du total de 1998-1999 à 2002-2003

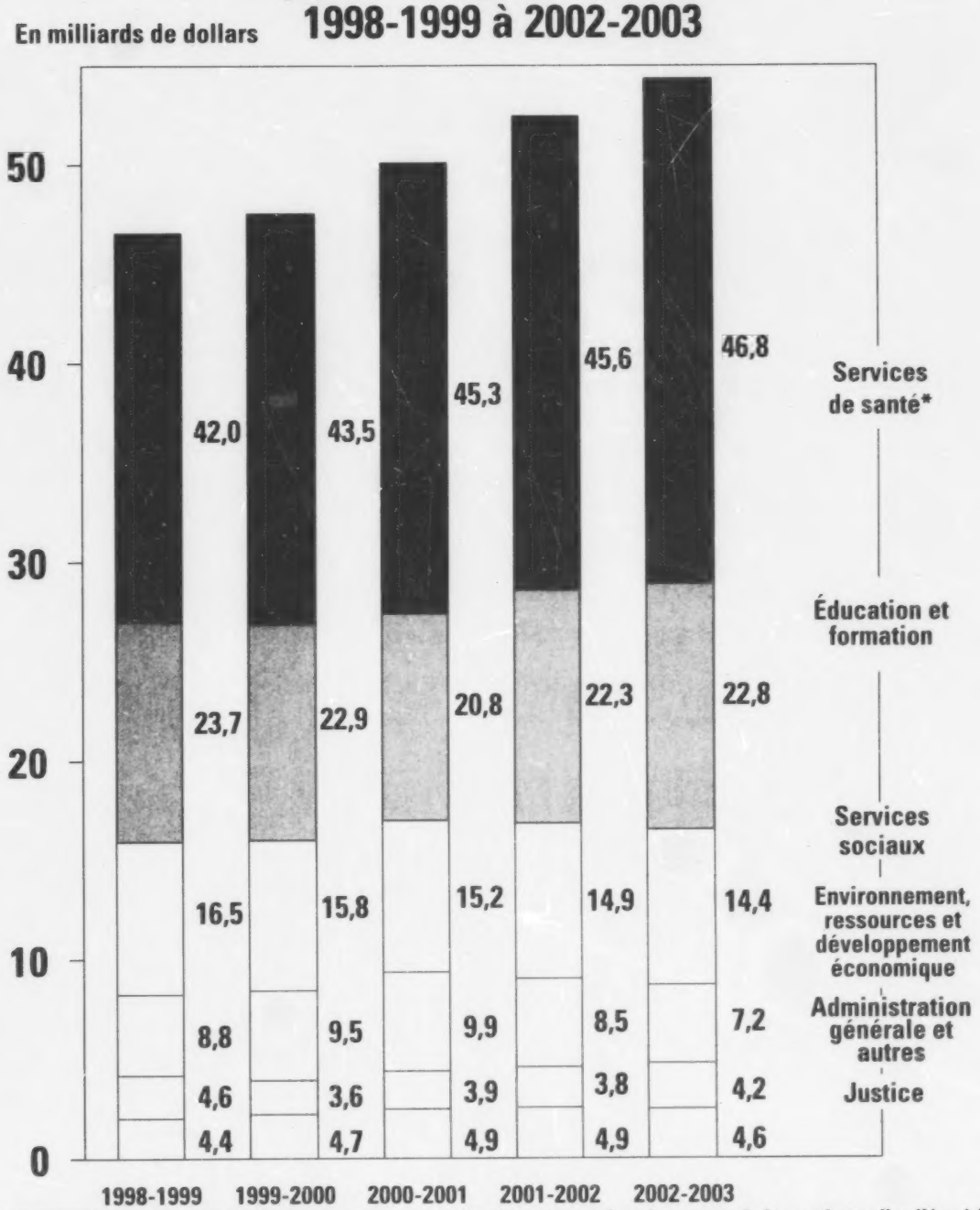

* Y compris les dépenses de fonctionnement ponctuelles importantes dans le secteur de la santé et celles liées à la restructuration des services de santé.

Dépenses en immobilisations brutes par catégorie : pourcentage du total de 1998-1999 à 2002-2003

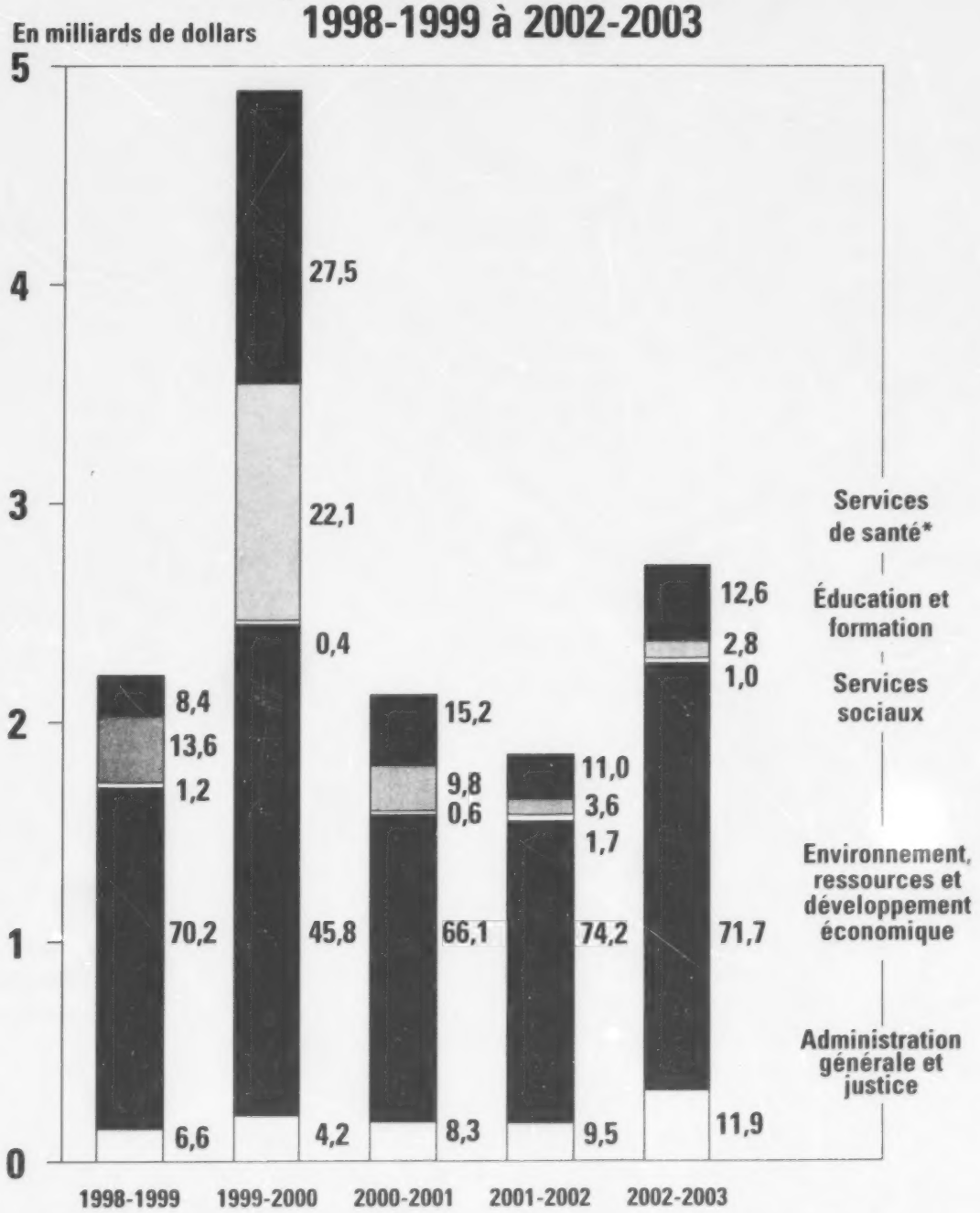

* Y compris les dépenses en immobilisations ponctuelles importantes dans le secteur de la santé.

Dépenses de fonctionnement par catégorie en 2002-2003
(en milliards de dollars)

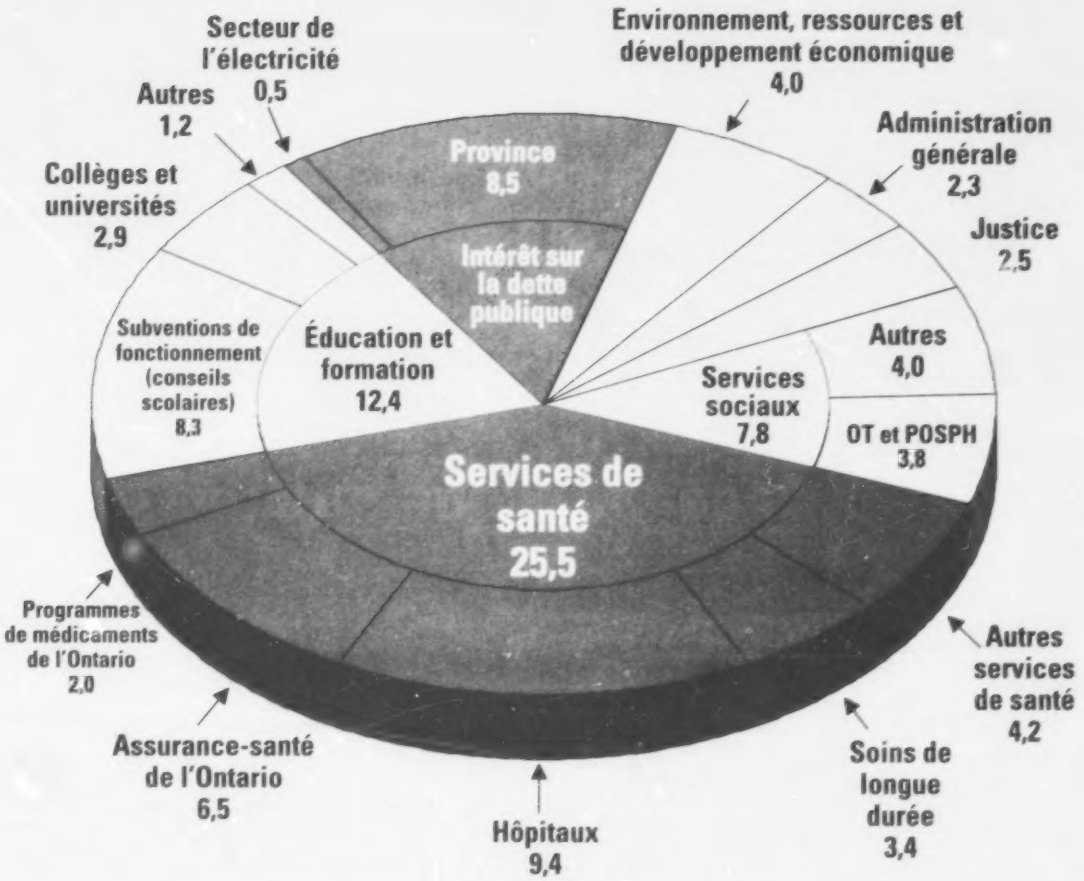

Dépenses en immobilisations brutes par catégorie en 2002-2003
(en milliards de dollars)

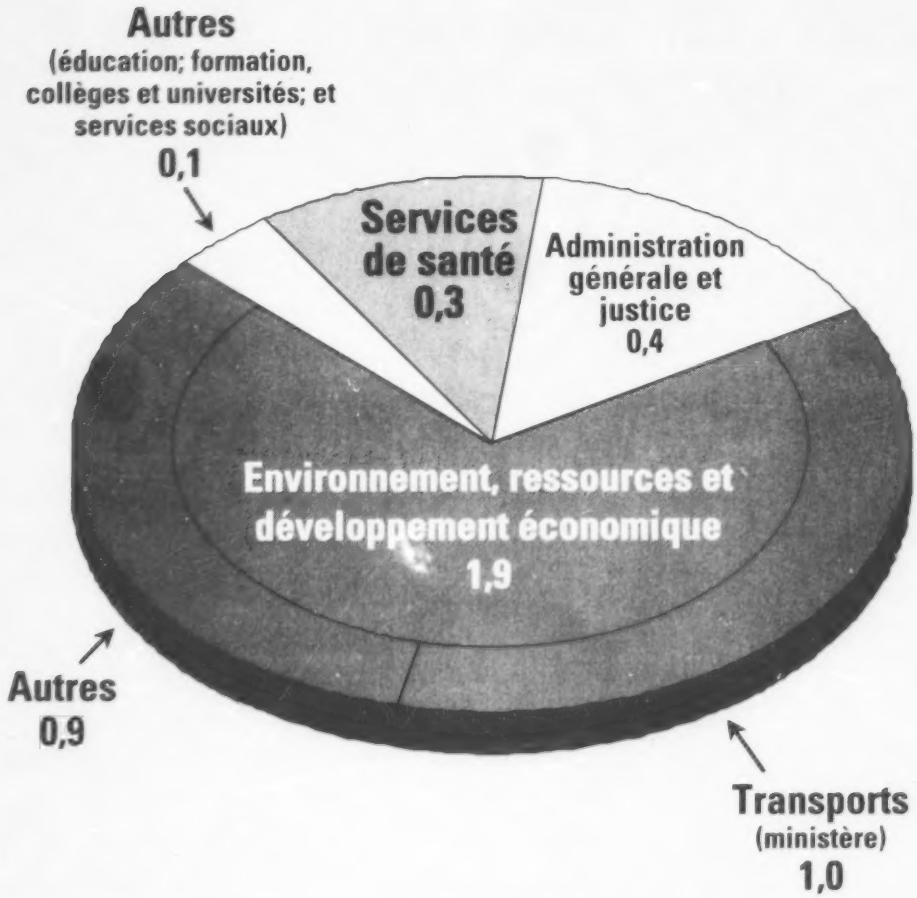

DOCUMENT C

Le point sur les réductions d'impôt de l'Ontario

Le point sur les réductions d'impôt de l'Ontario*

La stratégie de réduction d'impôts du gouvernement de l'Ontario a été conçue pour stimuler la croissance économique, la création d'emplois, l'innovation et l'entrepreneuriat. Le gouvernement de l'Ontario continuera de veiller à ce que le régime fiscal demeure concurrentiel et favorise la croissance.

Pendant 10 ans, de 1985 à 1995, les Ontariennes et Ontariens ont subi les effets de politiques d'imposition et de dépenses. Depuis 1995, l'Ontario est devenu le chef de file au Canada pour ce qui est des réductions d'impôt, qui renforcent l'économie. Cette amélioration de la croissance économique fait augmenter les recettes fiscales et, du coup, permet au gouvernement de continuer à investir dans tout l'éventail de services publics prioritaires que les Ontariennes et Ontariens s'attendent de recevoir.

Réductions d'impôt pour les Ontariennes et Ontariens

Chaque contribuable en Ontario bénéficie des réductions d'impôt que l'Ontario a mises en oeuvre depuis 1995.

Bilan des réductions ontariennes de l'impôt sur le revenu des particuliers

1996 et 1997

- ✓ Élaboration d'un plan de réduction de 30 % de l'impôt sur le revenu des particuliers
- ✓ Établissement d'un impôt pour soins de santé pour compenser les effets de l'exemption de l'impôt-santé des employeurs
- ✓ Réduction bonifiée des impôts de l'Ontario

1998

- ✓ Mise en oeuvre anticipée de la réduction de 30 % des taux d'imposition des particuliers
- ✓ Réduction bonifiée des impôts de l'Ontario

1999

- ✓ Réduction de 10 % du taux de l'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels
- ✓ Première réduction de 5 % des taux d'imposition en vue d'une réduction supplémentaire de l'impôt de 20 %
- ✓ Réduction bonifiée des impôts de l'Ontario

2000

- ✓ Système d'imposition des particuliers adapté aux besoins de l'Ontario
- ✓ Système d'imposition des particuliers totalement indexé pour se prémunir contre la « dérive fiscale »
- ✓ Réduction supplémentaire du premier taux d'imposition et du taux intermédiaire
- ✓ Réduction du taux d'inclusion des gains en capital pour le porter à 50 %

2001

- ✓ Élaboration d'un plan en vue de terminer la réduction supplémentaire de 20 % de l'impôt sur le revenu des particuliers
- ✓ Première mesure proposée en vue d'éliminer la surtaxe
- ✓ Amélioration des crédits d'impôt pour l'éducation et les personnes handicapées
- ✓ Réduction bonifiée des impôts de l'Ontario

Réduction initiale de 30 % de l'impôt sur le revenu des particuliers

- L'impôt ontarien sur le revenu a été réduit pour tous les contribuables de la province.
- Le pourcentage de réduction le plus élevé a été accordé aux contribuables à faible revenu.

Réduction de 20 % de l'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels

- La première tranche de 10 % de la réduction de 20 % a été accordée en 1999.

Réduction supplémentaire de 20 % de l'impôt sur le revenu des particuliers

- Cette réduction se traduira par des économies fiscales d'au moins 20 % pour presque tous les contribuables dont les revenus atteignent jusqu'à 100 000 $.

* Les énoncés relatifs aux mesures proposées dans le présent budget sont faits sous réserve de l'approbation des dispositions législatives pertinentes par l'Assemblée législative.

Le régime fiscal adapté aux besoins de l'Ontario instauré en 2000 a permis à la province de rattacher ses réductions d'impôt aux divers besoins des contribuables ontariens de plusieurs façons : indexation de l'impôt de l'Ontario pour protéger les contribuables contre les hausses automatiques d'impôt lorsque leurs revenus augmentent avec l'inflation, majoration des crédits d'impôt personnels afin que plus de contribuables ontariens à faible revenu soient exonérés d'impôts et réduction de l'impôt sur les gains en capital pour favoriser l'investissement à tous les niveaux de revenu.

La province a également réalisé des progrès importants dans la réforme du système d'impôt foncier. Au moment de l'adoption de l'évaluation de la valeur actuelle en 1998, l'assiette d'évaluation des impôts fonciers a été réformée pour la rendre plus juste et actuelle. Cette réforme, qui était grandement nécessaire, offre une plus grande équité pour les contribuables et permet aux propriétaires de biens immobiliers de comparer leur évaluation à celle des biens immobiliers semblables dans leur collectivité et dans l'ensemble de la province. Nous avons établi un taux uniforme d'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels afin d'assurer que tous les contribuables propriétaires de biens résidentiels paient un impôt scolaire calculé selon le même taux, où qu'ils habitent dans la province. En outre, dans le budget de 1999, nous avons réduit de 10 % le taux de l'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels, ce qui représente pour les contribuables des économies annuelles de 250 millions de dollars en impôt scolaire.

Grâce aux réductions d'impôt dont le gouvernement de l'Ontario a fait bénéficier les Ontariennes et Ontariens jusqu'à maintenant :

- 695 000 contribuables à faible revenu ne paient pas d'impôt provincial sur le revenu, mais paient de l'impôt fédéral sur le revenu;
- les impôts sur le revenu des particuliers de l'Ontario ont été réduits de 50,3 % en moyenne, et les réductions les plus importantes ont surtout touché les contribuables à faible revenu et à revenu moyen;
- la réduction de l'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels de 250 millions de dollars permet au propriétaire ontarien d'un logement moyen d'économiser 70 $ par an.

Compétitivité des impôts sur le revenu des particuliers

En 1995, avant que les réductions ontariennes d'impôt sur le revenu des particuliers ne débutent, les Ontariennes et Ontariens à revenu moyen et à revenu élevé étaient parmi les citoyens les plus lourdement taxés du Canada et les impôts qu'ils payaient étaient aberrants en regard de ceux de pays et d'États concurrents.

Pour l'année d'imposition 2002, à la suite des réductions d'impôt que le gouvernement de l'Ontario a mises en oeuvre jusqu'à maintenant, c'est en Ontario que le taux d'imposition du revenu des particuliers est le plus bas, comparativement aux autres provinces, pour la plupart des contribuables qui touchent un revenu inférieur à 60 000 $ environ. En outre, les taux marginaux combinés fédéral et ontarien d'imposition pour ces contribuables sont maintenant comparables à ceux des principaux pays et États concurrents.

Comparaison interprovinciale des taux d'imposition du revenu des particuliers, 2002
Taux d'imposition de l'Ontario de 1995 et 2002
Particuliers gagnant 50 000 $

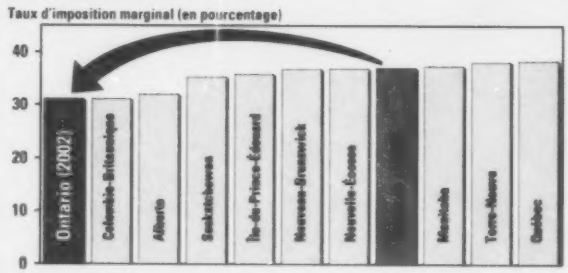

Note : Les taux d'imposition de l'Ontario indiqués ici sont les taux combinés du fédéral et de la province.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

De même, les taux ontariens d'imposition des particuliers à revenu élevé sont maintenant alignés sur ceux d'autres compétences. Si le gouvernement n'avait pas mis en oeuvre ces mesures fiscales, l'Ontario serait l'un des territoires où les impôts sont les plus élevés dans le monde, en particulier pour les contribuables à revenu élevé. L'Ontario a plutôt établi un régime plus concurrentiel d'imposition du revenu des particuliers, encore plus intéressant aussi bien pour les travailleurs hautement qualifiés que pour les investisseurs éventuels.

Comparaison des taux d'imposition du revenu des particuliers, 2002
Taux d'imposition de l'Ontario de 1995 et 2002
Taux marginal supérieur

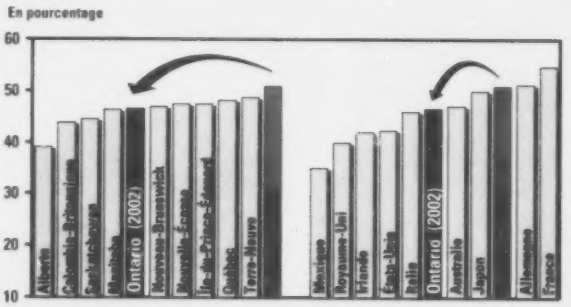

Note : Les taux d'imposition de l'Ontario indiqués ici sont les taux combinés du fédéral et de la province.
Sources : Ernst & Young, 2002 et ministère des Finances de l'Ontario.

Les particuliers investisseurs ont bénéficié de réductions importantes de l'impôt qu'ils paient sur les gains en capital. En plus de réduire les taux d'imposition du revenu des particuliers, l'Ontario a réduit la proportion des gains en capital inclus dans le revenu, la faisant passer de 75 % à 50 % en 2000. Ensemble, ces mesures ont réduit de près de la moitié le taux marginal supérieur ontarien d'imposition des gains en capital pour les particuliers et de près de 60 % le taux marginal inférieur. Les taux d'imposition des gains en capital aux États-Unis varient selon la durée de possession des biens, et ils sont à leur plus bas lorsque cette durée est de plus de cinq ans. Même en tenant compte de ce traitement aux États-Unis, les taux marginaux combinés fédéral et ontarien d'imposition des gains en capital pour les particuliers sont maintenant généralement comparables, à tous les niveaux de revenu, aux taux d'imposition combinés du fédéral et des États aux États-Unis.

Taux marginaux d'imposition des gains en capital pour les particuliers

(en pourcentage)

Revenu ($CAN)	Impôt du Canada plus impôt de l'Ontario		Durée de possession des biens	Impôt fédéral des États-Unis plus impôt moyen des États
	1995	2002		2002
Revenu jusqu'à 35 650 $US[1]				
25 000[1]	20,5	11,0	jusqu'à 12 mois	20,2
			de 1 an à 5 ans	14,6
50 000[1]	31,4	15,6	plus de 5 ans	12,1
Revenu supérieur à 35 650 $US[1]				
100 000[1]	39,9	21,7	jusqu'à 12 mois	32,2 - 44,3
			de 1 an à 5 ans	25,1
200 000[1]	39,9	23,2	plus de 5 ans	22,6[2] - 24,6

1. Pour les personnes seules qui demandent uniquement une exemption, une déduction ou un crédit personnel de base.
2. Le taux fédéral ramené à 18 % (au lieu de 20 %) s'appliquera aux biens achetés après 2000 et conservés pendant plus de cinq ans.

Sources : Ernst & Young, 2002 et ministère des Finances de l'Ontario.

Encouragement aux investissements des entreprises

Les taux élevés d'imposition des sociétés limitent les profits, les investissements et la croissance économique. Si les taux d'imposition ne sont pas compétitifs, les investisseurs recherchent un contexte économique plus attrayant.

Avant les réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés que le gouvernement de l'Ontario a annoncées, les petites entreprises ontariennes étaient assujetties à un taux d'imposition sur le revenu supérieur à celui de n'importe quelle autre province. Le taux général combiné d'imposition des sociétés en Ontario comptait parmi les plus élevés au monde. Le gouvernement de l'Ontario a annoncé un plan de réduction de l'imposition des sociétés grâce auquel les sociétés établies en Ontario bénéficieront d'un taux général combiné d'imposition des sociétés plus faible que le taux actuel applicable dans les autres provinces canadiennes et les États américains.

Réductions ontariennes de l'impôt sur le revenu des sociétés

1998

- ✓ Élaboration d'un plan en vue de faire passer le taux d'imposition des petites entreprises de 9,5 à 4,75 %

2000

- ✓ Établissement des deux premières étapes d'un plan visant à faire passer le taux général d'imposition des sociétés de 15,5 % à 8 % et le taux applicable au revenu tiré de la fabrication, de la transformation, de l'exploitation minière, forestière et agricole et de la pêche de 13,5 % à 8 %
- ✓ Amélioration et accélération de la réduction du taux d'imposition des petites entreprises pour le ramener à 4 %
- ✓ Mise en place d'un plan visant à appliquer le taux d'imposition des petites entreprises à la première tranche de 400 000 $ du revenu imposable

2001

- ✓ Établissement des étapes en vue de ramener à 8 % les taux d'imposition des sociétés

Lorsque les réductions auront été toutes mises en oeuvre :

Réduction de 57,9 % du taux d'imposition des petites entreprises

Réduction de 48,4 % du taux général d'imposition des sociétés

Grâce aux réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés auxquelles notre gouvernement a procédé jusqu'à maintenant, le taux d'imposition des petites sociétés de l'Ontario a diminué de plus de 36 %, le taux général d'imposition des sociétés a baissé de près de 20 %, et il y a eu une hausse de 40 % du seuil à partir duquel les petites entreprises peuvent se prévaloir du taux d'imposition accordé aux petites sociétés.

Outre ces réductions, le gouvernement a également fait des progrès remarquables pour ce qui est de réduire ou d'éliminer les impôts établis sans égard aux bénéfices des sociétés. Les dirigeants d'entreprises ont déclaré au gouvernement que ces impôts les dissuadent de créer des emplois, d'investir ou de s'établir dans la province, et peuvent nuire à la compétitivité des sociétés.

Dans le budget de 1996, le gouvernement a amorcé la mise en oeuvre progressive d'une mesure visant à exonérer de l'impôt-santé des employeurs la première tranche de 400 000 $ de la masse salariale des employeurs du secteur privé. Par conséquent, 88 % des employeurs du secteur privé de l'Ontario n'ont plus à produire de déclaration d'impôt-santé en raison de leur masse salariale. En outre, le gouvernement a supprimé l'impôt-santé des employeurs du revenu des travailleurs autonomes.

Dans le budget de 1998, le gouvernement a affecté plus de 500 millions de dollars sur huit ans afin de réduire l'impôt scolaire applicable aux entreprises, lorsque cet impôt est supérieur à la moyenne provinciale. En 2002, les entreprises contribuables économiseront 400 millions de dollars grâce aux réductions de l'impôt scolaire applicable aux entreprises qui ont été mises en oeuvre jusqu'ici.

Depuis 1999, le gouvernement a supprimé l'impôt sur le capital pour quelque 70 000 sociétés. Avant 1999, les sociétés dont la valeur de l'actif ou des revenus était supérieure à 1 million de dollars devaient payer un impôt sur le capital. Celles dont le capital imposable était inférieur à 2,3 millions de dollars étaient assujetties à un taux uniforme ou réduit d'impôt sur le capital. Depuis 1999, le gouvernement a annoncé des mesures pour réduire ou éliminer l'impôt sur le capital de l'Ontario. Depuis le 1er octobre 2001, le gouvernement a adopté une disposition législative portant sur les étapes initiales de l'élimination de l'impôt sur le capital en exonérant la première tranche de 5 millions de dollars de capital imposable.

Compétitivité de l'imposition des sociétés

Que ce soit à l'échelle internationale ou au palier national, la tendance est à la réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés afin de favoriser les investissements commerciaux, la croissance économique et la création d'emplois. Dans une économie mondiale où les capitaux sont très mobiles, les investisseurs cherchent à s'établir là où le climat est le plus propice à la croissance et à la prospérité. L'Ontario a pris les mesures nécessaires pour créer un climat compétitif.

En 1997, le taux ontarien d'imposition des petites entreprises s'établissait à 9,5 %, le taux provincial le plus élevé au Canada à l'époque. Les réductions d'impôt que le gouvernement de l'Ontario a mises en oeuvre jusqu'à maintenant ont ramené le taux d'imposition des petites entreprises à 6 % en 2002. En outre, le nombre d'entreprises admissibles à ce taux réduit a augmenté. Ces réductions d'impôt ont aidé plus de 100 000 petites entreprises en Ontario à continuer de créer des emplois.

Taux provincial d'imposition du revenu des petites entreprises*

* Juin 2002.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Jusqu'à récemment, le taux général combiné ontarien d'imposition des sociétés était l'un des plus élevés dans le monde. Il était supérieur au taux combiné du fédéral et de l'État de tous les États américains. Grâce aux réductions consenties jusqu'à maintenant, le taux général combiné ontarien d'imposition des sociétés est maintenant inférieur à celui en vigueur dans n'importe quel des États limitrophes.

Taux ontarien d'imposition du revenu des sociétés comparé à celui des États limitrophes, 2002

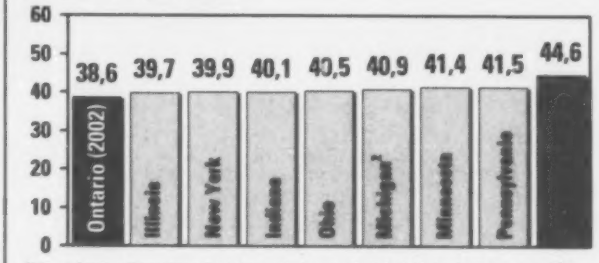

Nota : 1. Les taux d'imposition indiqués ici sont les taux combinés du fédéral et de l'Ontario ou de l'État.
2. Au Michigan, on trouve une taxe d'affaires unique (Single Business Tax) à valeur ajoutée. Son équivalent en taux d'imposition des sociétés est donné à des fins de comparaison.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Il est particulièrement important que les taux d'imposition des sociétés en Ontario soient inférieurs à ceux des États-Unis, notre concurrent le plus proche sur la scène internationale pour ce qui est des emplois et des investissements. En outre, depuis le 11 septembre 2001, les investisseurs étrangers s'inquiètent de l'accès frontalier et des risques associés aux exportations du Canada vers les États-Unis. Les gouvernements du Canada doivent attaquer ce problème sur plusieurs fronts, notamment en améliorant l'infrastructure frontalière et les mesures de sécurité. Une stratégie visant à faire en sorte que le régime fiscal canadien soit très concurrentiel est encore plus importante dans ces circonstances.

Avantages des réductions d'impôt

Les réductions d'impôt contribuent dans une large mesure à la croissance économique. Les chercheurs en économie du monde entier s'entendent pour dire que la réduction des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés se traduit par d'importantes hausses de la productivité à long terme.

L'exemple ontarien prouve que la réduction des impôts améliore et renforce l'économie :

- Création de 893 000 emplois depuis septembre 1995;
- Forte croissance de l'économie – près de 27 % depuis 1995, comparativement à 20 % pour le reste du Canada;
- Hausse des recettes fiscales de près de 14 milliards de dollars.

En 2001, le rendement de l'Ontario au chapitre de l'emploi a été de beaucoup supérieur à celui de son principal partenaire commercial, les États-Unis, ce qui représente une nette amélioration par rapport à la situation du début des années 1990. Exprimées en pourcentage de la population, les pertes d'emploi que l'Ontario avait subies étaient en effet beaucoup plus importantes.

L'accent qu'a mis le gouvernement de l'Ontario sur la réduction des impôts a beaucoup contribué à la résilience de l'économie de la province. La réduction des impôts revigore l'économie. Elle procure aux entrepreneurs et aux travailleurs les incitatifs dont ils ont besoin pour prendre de l'expansion, investir et créer des emplois. Grâce à la réduction des impôts, un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens peuvent conserver une plus grande partie de l'argent qu'ils ont durement gagné et le dépenser, l'épargner ou l'investir.

Les retombées les plus importantes de la réduction des impôts se font sentir à long terme, en particulier après que les investisseurs et les entrepreneurs ont eu l'occasion de s'adapter aux taux d'imposition plus bas. Les taux d'imposition constituent un élément fondamental du conditionnement de l'économie parce qu'ils influent sur les incitatifs mis à la disposition de tous les décideurs.

Plan de réduction des impôts de l'Ontario

Bien que touché par le ralentissement de 2001, l'Ontario a affiché une performance économique bien meilleure que pendant la dernière récession qui a frappé les États-Unis au début des années 1990. Cependant, le ralentissement économique de 2001-2002 s'est traduit par une réduction des recettes pour l'Ontario, particulièrement celles provenant des sociétés.

La plupart des indicateurs laissent maintenant entrevoir une bonne reprise de l'économie. Cependant, les rentrées fiscales commencent généralement à augmenter après que l'économie a commencé à se redresser. Les sources importantes de recettes fiscales, telles que celles générées par les bénéfices des sociétés, la taxe de vente sur les achats faits par les entreprises et les gains en capital, demeurent faibles au début d'une reprise. C'est en fonction de la valeur nominale du PIB que les impôts sont payés, et les entreprises doivent réduire leurs prix pour demeurer concurrentielles. Ces fortes pressions se poursuivent dans une certaine mesure en 2002 et la reprise des bénéfices des sociétés devrait donc être plus lente que la reprise de la croissance du PIB réel.

En raison de la situation financière temporaire, le gouvernement de l'Ontario a décidé de reporter, d'un an seulement, quelques-unes des principales réductions d'impôt prévues. Le gouvernement ira de l'avant avec certaines réductions d'impôt déjà prévues pour les petites entreprises et le secteur de l'exploitation minière. En outre, il est proposé dans le présent budget d'éliminer l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers pour un nombre supplémentaire de 50 000 salariés à faible revenu grâce à une bonification du programme de réduction d'impôt de l'Ontario. Cette modification porte à 745 000 le nombre de personnes qui ne paieraient pas d'impôt ontarien sur le revenu, mais qui devront payer de l'impôt fédéral sur le revenu.

L'engagement que le gouvernement a pris de réduire de 20 % l'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels sera complètement réalisé d'ici 2004. L'engagement de réduire l'impôt scolaire applicable aux entreprises d'un montant de plus de 500 millions de dollars sera pleinement en vigueur d'ici 2005.

L'objectif à long terme du gouvernement demeure inchangé. Le report proposé d'un an n'entraverait pas le plan de réduction d'impôt. Même s'il est important de réduire les taux d'imposition pour accroître les stimulants et augmenter la productivité, les dépenses de consommation peuvent être soutenues sans la mise en oeuvre immédiate d'une autre série de réductions d'impôt. Grâce aux réductions passées, les assises économiques de l'Ontario sont solides et la confiance des consommateurs est élevée. Les dépenses de consommation connaissent une forte croissance, comme en fait foi la hausse de 2,7 % des ventes au détail enregistrée pendant le premier trimestre de 2002.

Les entreprises de l'Ontario ont déjà bénéficié des réductions considérables des taux d'imposition des sociétés. Le taux général combiné ontarien d'imposition des sociétés serait, en 2003, presque 4 points de pourcentage inférieur au taux moyen en vigueur dans les États des Grands Lacs. Les taux d'imposition du revenu des particuliers de l'Ontario resteraient identiques à ceux en vigueur en Colombie-Britannique, ces deux provinces demeurant celles où les contribuables touchant des revenus inférieurs à 60 000 $ environ seraient les moins taxés. En outre, le taux marginal supérieur ne serait pas touché et demeurerait au cinquième rang des taux les plus bas de toutes les provinces.

Les contribuables de l'Ontario bénéficieront cette année des réductions d'impôt déjà mises en oeuvre et les avantages de ces réductions d'impôt continueront à augmenter de pair avec l'économie. D'ici 2004, les réductions supplémentaires de 20 % de l'impôt sur le revenu des particuliers seraient mises en oeuvre et, d'ici 2006, les réductions du taux d'imposition des sociétés auraient été complètement réalisées.

Lorsque les réductions supplémentaires de 20 % de l'impôt sur le revenu des particuliers annoncées par le gouvernement auront été toutes mises en oeuvre, l'Ontario sera la province appliquant les taux marginaux d'imposition les moins élevés pour les personnes qui gagnent moins de 60 000 $ environ. En regard d'autres pays et États concurrents, les taux marginaux combinés fédéral et ontarien d'imposition seront parmi les plus bas.

Lorsque les réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés auront été toutes mises en oeuvre, c'est en Ontario que le taux général combiné d'imposition des sociétés sera le plus bas comparativement aux autres provinces et aux États américains.

La croissance économique qu'a connue l'Ontario depuis 1995, l'une des plus fortes des pays industrialisés, s'est traduite par la création de plus de 893 000 emplois et une prospérité accrue pour la population ontarienne. Toutefois, les autres pays font des progrès, et la concurrence pour attirer les investissements devient de plus en plus vive. Il est crucial que l'Ontario réalise au complet son plan de réduction des impôts, pour que les taux soient au moins comparables aux taux moyens à l'échelle internationale, si nous voulons nous assurer que la province réalise son plein potentiel au profit de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens.

Le gouvernement va de l'avant avec les réductions prévues de l'impôt sur le revenu des sociétés. De telles réductions favorisent la croissance économique, les investissements et la création d'emplois. Bien que le taux d'imposition combiné du revenu des sociétés ait diminué de plus de 13 %, passant de 44,6 % à 38,6 %, il demeure plus de sept points de pourcentage au-dessus du taux moyen d'imposition du revenu des sociétés des 30 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Contribuables et familles

Les exemples qui suivent illustrent les effets combinés des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers déjà en vigueur, sur les particuliers et les familles ayant différents revenus et dans différentes circonstances, et les économies qu'ils réaliseront lorsque les réductions ontariennes d'impôt auront été toutes mises en oeuvre.

Un couple avec deux enfants de deux et quatre ans touche un revenu de 30 000 $ de l'emploi de commis à l'expédition de l'un des deux conjoints. Ce couple économisera 1 625 $, soit 100 %, en impôt ontarien sur le revenu des particuliers lorsque toutes les réductions d'impôt de l'Ontario auront été mises en oeuvre. Déjà cette année, cette famille économise 1 580 $, soit 97 %, grâce aux mesures de réduction de l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers implantées jusqu'à maintenant. La réduction ontarienne de l'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels lui permettra d'économiser un montant supplémentaire de 48 $ au titre de l'impôt foncier perçu sur sa maison de trois chambres située à Peterborough et évaluée à 117 000 $. En outre, cette famille recevra 1 400 $ annuellement en vertu du supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants, une prestation non imposable destinée aux familles à faible revenu et à revenu moyen qui travaillent et qui comportent des enfants de moins de sept ans.

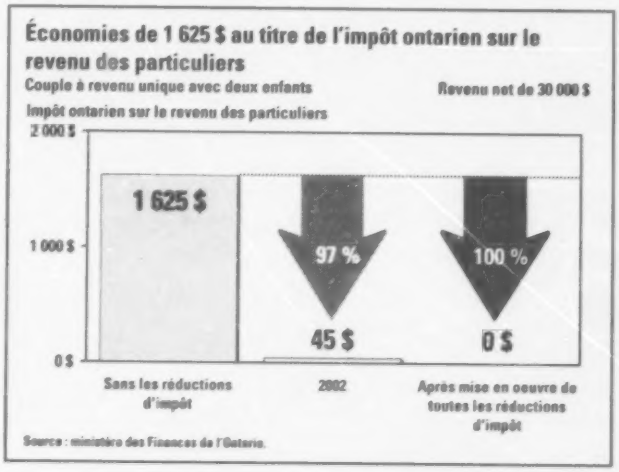

Une personne exerçant la profession d'adjoint administratif, chef de famille monoparentale ayant un enfant de 14 ans, touche un revenu de 40 000 $. Pour cette famille, la mise en oeuvre de toutes les réductions ontariennes de l'impôt sur le revenu se traduira par des économies totales au titre de l'impôt ontarien sur le revenu de 1 555 $, soit 51 %. Déjà cette année, cette famille économise 1 410 $, soit 46 %, en impôt de l'Ontario. La réduction ontarienne de l'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels lui permettra d'économiser un montant supplémentaire de 50 $ au titre de l'impôt foncier perçu sur sa maison de deux chambres située à Oshawa et évaluée à 121 000 $.

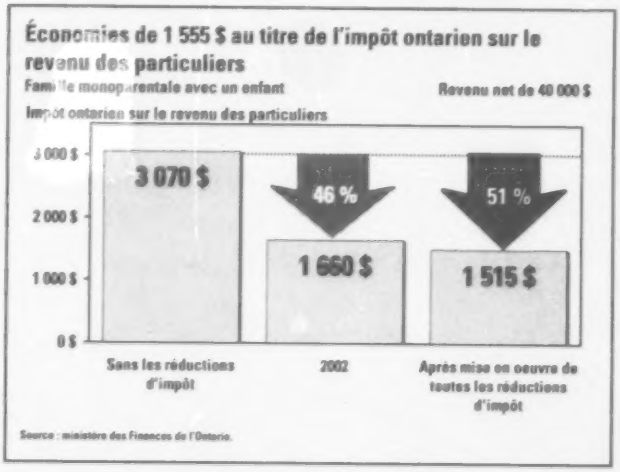

Un couple à la retraite touche des prestations de Sécurité de la vieillesse s'élevant à 10 620 $ et une rente du Régime de pensions du Canada de 11 380 $. En outre, ces deux personnes touchent respectivement 17 000 $ et 11 000 $ par année d'un régime de retraite d'entreprise. Ce ménage paiera 1 440 $, soit 51 %, de moins en impôt ontarien sur le revenu des particuliers lorsque les réductions d'impôt accordées par le gouvernement de l'Ontario auront été toutes mises en oeuvre. Déjà cette année, il économise 1 290 $, soit 46 %, grâce aux réductions de l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers implantées jusqu'à maintenant. La réduction ontarienne de l'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels permettra à ce ménage d'économiser un montant supplémentaire de 36 $ au titre de l'impôt foncier perçu sur sa maison de deux chambres située à Sudbury et évaluée à 88 000 $.

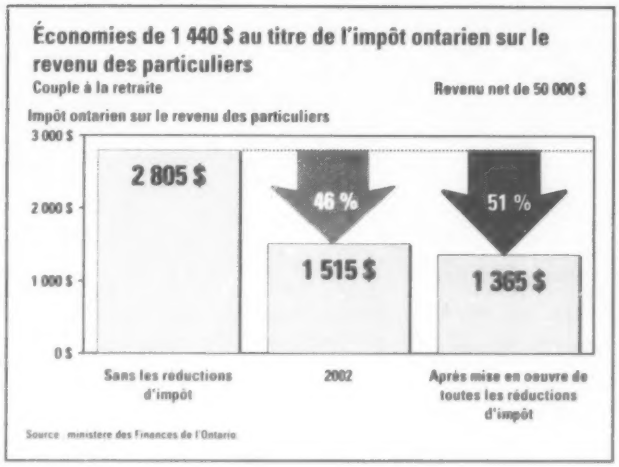

Un couple avec deux enfants de huit et dix ans touche un revenu combiné de 70 000 $. L'un des conjoints occupe un poste d'analyste informatique et gagne 45 600 $ par année et l'autre touche un revenu de 24 400 $, en travaillant à temps partiel à la conception de sites Web. Pour cette famille, la mise en oeuvre de toutes les réductions d'impôt de l'Ontario se traduira par des économies totales de 2 830 $, soit 47 %. Déjà cette année, cette famille économise 2 580 $, soit 43 %, en impôt de l'Ontario. La réduction ontarienne de l'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels permettra à cette famille d'économiser un montant supplémentaire de 84 $ au titre de l'impôt foncier perçu sur sa maison de trois chambres située à Mississauga et évaluée à 202 000 $.

Une travailleuse autonome touche des revenus de 90 000 $ par année et verse 10 000 $ dans un REER. Elle économisera 4 800 $, soit 43 %, au titre de l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers lorsque toutes les mesures de réduction de l'impôt de l'Ontario auront été mises en oeuvre. Déjà cette année, cette personne économise 4 085 $, soit 37 %, grâce aux mesures de réduction de l'impôt ontarien implantées jusqu'à maintenant. La réduction ontarienne de l'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels permettra à cette personne d'économiser un montant supplémentaire de 102 $ au titre de l'impôt foncier perçu sur sa maison de trois chambres située à Ottawa et évaluée à 247 000 $.

Économies de 4 800 $ au titre de l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers

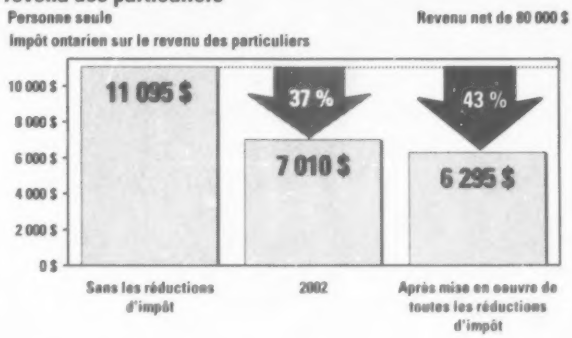

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Sociétés

L'Ontario continuera de mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour créer un climat propice à la compétitivité des entreprises a l'échelle mondiale. Les réductions déjà apportées ont été substantielles. Le taux général d'imposition du revenu des sociétés de la province a déjà diminué de près de 20 % au cours des deux dernières années. Grâce à ces réductions, le gouvernement a réalisé près de la moitié des étapes de son objectif de ramener le taux d'imposition des sociétés à 8 % en 2006.

Nouveau calendrier de mise en oeuvre des réductions du taux d'imposition des sociétés

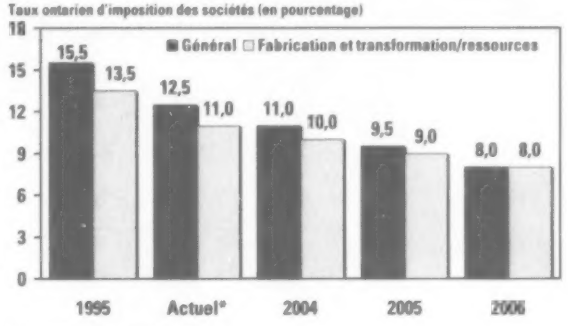

* Taux en vigueur au 1er octobre 2001.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Lorsque les réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés auront été complètement mises en oeuvre, le taux d'imposition combiné fédéral-provincial des sociétés s'établira à 30,1 %, ce qui est inférieur au taux moyen de 31,4 % dans les pays membres de l'OCDE et au taux actuel aux États-Unis, au Japon, en Allemagne, en France et en Italie. Le taux d'imposition combiné ontarien des sociétés sera moindre que le taux actuel dans n'importe lequel des 50 États américains.

Taux internationaux d'imposition des sociétés, 2002

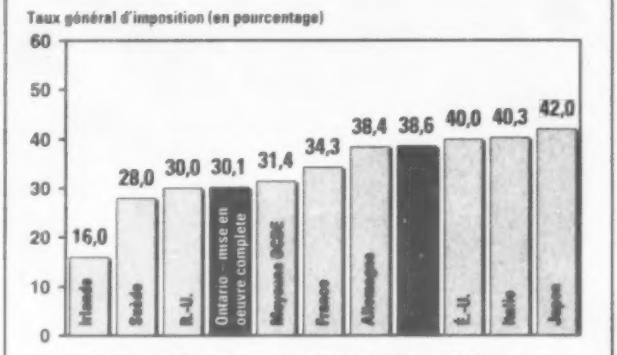

Sources : *KPMG Corporate Tax Rate Survey – 2002* et ministère des Finances de l'Ontario.

Collaboration avec le gouvernement fédéral

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a contribué à la croissance économique grâce à sa politique monétaire. Le maintien du taux d'inflation près du point médian d'une fourchette de 1 à 3 % est un objectif raisonnable auquel souscrit le gouvernement de l'Ontario. Sous sa direction actuelle, la Banque du Canada a réussi à rajuster les taux d'intérêt de manière à soutenir la croissance économique tout en assurant la stabilité des prix.

En outre, le gouvernement fédéral a suivi l'exemple de l'Ontario en réduisant les taux d'imposition du revenu des particuliers et des sociétés et en mettant en oeuvre des mesures fiscales qui ont contribué à renforcer l'économie.

Que l'on compare les économies d'impôt sur le revenu des particuliers et des familles ou les économies d'impôt réalisées par l'ensemble de la population de la province, les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers que le gouvernement de l'Ontario a mises en oeuvre jusqu'ici dépassent grandement les réductions du gouvernement fédéral. En pourcentage, les réductions de l'impôt ontarien sur le revenu sont, dans l'ensemble, plus de deux fois plus importantes que les réductions de l'impôt fédéral.

Quand ces réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers seront entièrement mises en oeuvre en 2004, le pourcentage des économies attribuables aux réductions de l'impôt ontarien sur le revenu dépassera de beaucoup le pourcentage des économies découlant des réductions de l'impôt fédéral sur le revenu, pour tous les niveaux de revenus et types de familles.

Comparaison des économies d'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) de l'Ontario et du gouvernement fédéral pour certains contribuables et familles

(en pourcentage)

	Économies d'IRP	
	Ontario[1]	fédéral[2]
Couple à un revenu, deux enfants, revenu net de 30 000 $	100	26
Chef de famille monoparentale, un enfant, revenu net de 40 000 $	51	28
Couple âgé, revenu net de 50 000 $	51	22
Couple à deux revenus, deux enfants, revenu net de 70 000 $	47	20
Célibataire, revenu net de 80 000 $	43	21

1. Tient compte de l'incidence de toutes les initiatives de l'Ontario en matière d'IRP mises en oeuvre ou proposées depuis 1995.
2. Tient compte de l'incidence des hausses du crédit d'impôt personnel effectuées par le gouvernement fédéral en 1998 et en 1999, des réductions du taux fédéral d'IRP en 2000 et en 2001, des hausses des tranches d'imposition et des crédits d'impôt personnels ainsi que de l'indexation des autres crédits d'impôt non remboursables jusqu'en 2004.

C'est la même chose dans le cas des impôts sur le revenu des sociétés. Au cours des deux dernières années, le gouvernement de l'Ontario a réduit le taux général d'imposition presque deux fois plus que le gouvernement fédéral. Il a également réduit le taux d'imposition des petites entreprises de plus de 36 % depuis 1997, alors que le gouvernement fédéral n'a accordé aucune réduction à ce chapitre depuis 14 ans.

Comparaison des réductions fédérales et ontariennes du taux d'imposition du revenu des sociétés

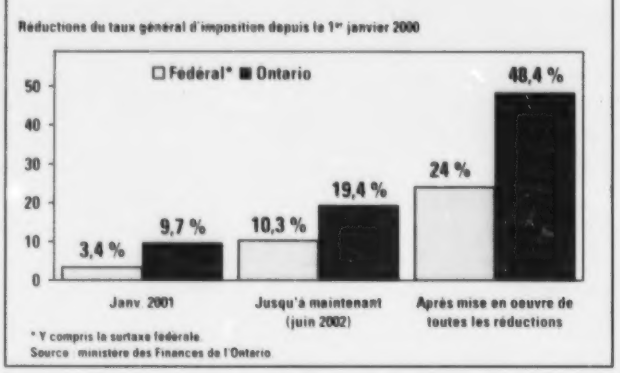

* Y compris la surtaxe fédérale
Source : ministère des Finances de l'Ontario

Détails des mesures de perception des recettes

Les sections suivantes fournissent des renseignements sur les mesures fiscales proposées dans le présent budget. Pour en obtenir une description précise, il est suggéré de consulter les dispositions législatives modificatrices.

Loi de l'impôt sur le revenu

Il est proposé de reporter au 1er janvier 2004 les dernières étapes de la réduction supplémentaire de 20 % de l'impôt ontarien sur le revenu, dont faisait état le budget de 2001.

Il est proposé que la hausse à 20 % du taux du crédit d'impôt pour l'équité en matière d'éducation que présentait le budget de 2001 soit reportée au 1er janvier 2004.

La réduction d'impôt de l'Ontario élimine ou réduit l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers que les contribuables à faible revenu et à moyen revenu auraient autrement eu à payer. Le présent budget propose une hausse de la réduction de base, qui passerait de 161 $ à 178 $, et une augmentation pour tenir compte de l'inflation, à compter du 1er janvier 2003. Avec cette modification proposée, environ 50 000 contribuables ontariens à faible revenu n'auraient plus à payer d'impôt ontarien sur le revenu, et 620 000 contribuables ontariens à moyen revenu paieraient moins d'impôt ontarien sur le revenu.

Loi sur l'imposition des corporations

Dans le budget de 2001, le gouvernement exposait un plan de réduction du taux général d'imposition des sociétés et du taux d'imposition des sociétés des secteurs de la fabrication, de la transformation, de l'exploitation minière, forestière et agricole et de la pêche, en vue de ramener ces taux à 8 % d'ici 2005. La première étape de ce plan, c'est-à-dire la réduction du taux général d'imposition à 12,5 % et du taux d'imposition des secteurs de la fabrication et de la transformation à 11 %, a été devancée et a été réalisée le 1er octobre 2001.

Dans le présent budget, le gouvernement propose de modifier ainsi les dates de réduction des taux d'imposition des sociétés :

Calendrier révisé des réductions des taux de l'impôt ontarien sur le revenu des sociétés*
(en pourcentage)

	Taux actuel	1er janv. 2004	1er janv. 2005	1er janv. 2006
Taux général d'imposition des sociétés	12,5	11	9,5	8
Taux d'imposition sur le revenu des sociétés dans les secteurs de la fabrication, de la transformation, de l'exploitation minière, forestière et agricole et de la pêche	11	10	9	8

* Toutes les réductions d'impôt seraient calculées au prorata pour les années d'imposition chevauchant les dates d'entrée en vigueur.

Fiscalité agricole

Afin de contribuer au soutien du secteur agricole, le gouvernement a l'intention de donner aux municipalités la marge de manoeuvre qui leur permettra d'abaisser les impôts fonciers des biens agricoles. À compter de 2003, les municipalités de palier supérieur et les municipalités à palier unique pourraient abaisser la portion municipale du taux d'imposition des biens agricoles à moins de 25 % du taux d'imposition des biens résidentiels. La réduction s'appliquerait aux portions des municipalités de palier supérieur et de palier inférieur de l'impôt foncier municipal.

À l'heure actuelle, les fermes appartenant au gouvernement ne peuvent pas faire partie de la catégorie des biens agricoles. Afin d'assurer l'équité du traitement fiscal des fermes et d'uniformiser les règles du jeu pour les agriculteurs, le gouvernement provincial a l'intention de faire en sorte que les fermes appartenant au gouvernement et qui sont occupées par des agriculteurs locataires puissent faire partie de la catégorie des biens agricoles.

Taxe sur le tabac

L'Ontario propose d'augmenter le taux de la taxe sur les cigarettes et le tabac haché à raison de 2,5 cents par cigarette ou gramme de tabac haché. Dans le cas des cigarettes, l'augmentation proposée représente 5 $ par cartouche de 200 cigarettes.

Afin de contrer l'évasion fiscale, l'Ontario propose de modifier la structure de la taxe sur le tabac en exemptant les produits du tabac de la *Loi sur la taxe de vente au détail* et en récupérant les recettes au moyen d'une hausse équivalente des taux appliqués aux termes de la *Loi de la taxe sur le tabac*.

En plus de la restructuration, voici les nouveaux taux proposés :

- 8,6 cents par cigarette, bâtonnet de tabac ou gramme de tabac haché.
- 56,6 % du prix au détail des cigares.

Ces modifications entreraient en vigueur à 00 h 01, le 18 juin 2002.

Modifications de forme

L'Ontario déposera des projets de loi et des règlements afin d'améliorer l'efficacité des politiques et de l'administration, de maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal, de simplifier les lois et d'améliorer l'observation fiscale.

Loi sur l'évaluation foncière

- Pour assurer l'équité de la méthodologie utilisée pour l'évaluation foncière des hôtels, la province a l'intention d'établir, à compter de 2003, certaines déductions en pourcentage standard pour l'évaluation des hôtels aux fins de l'impôt foncier. En particulier, la déduction standard pour les frais de gestion serait de 5 %, et la déduction standard pour les biens meubles (meubles, agencements et équipement) serait de 15 %. La Commission de révision de l'évaluation foncière aurait le pouvoir discrétionnaire d'appliquer des pourcentages différents dans des circonstances particulières. L'utilisation de déductions en pourcentage standard assurerait que tous les hôtels sont évalués équitablement par rapport aux autres biens commerciaux en Ontario et que l'évaluation des hôtels en Ontario demeure uniforme et concurrentielle avec celle des autres compétences en Amérique du Nord.

- Afin de permettre aux contribuables de mieux comprendre cette question, le gouvernement a l'intention de changer le nom de deux catégories de biens. La *catégorie des biens résidentiels/agricoles* deviendrait la *catégorie des biens résidentiels*, et la *catégorie des terres agricoles* deviendrait la *catégorie des biens agricoles*.

Loi sur les fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises

- La date limite d'inscription d'un nouveau Fonds communautaire d'investissement dans les petites entreprises serait reportée du 31 décembre 2002 au 31 décembre 2003.

Loi sur l'imposition des corporations

- Pour les années d'imposition se terminant après le 17 juin 2002, l'Ontario propose d'appliquer intégralement les conventions fiscales du Canada afin de déterminer si les corporations non résidantes ont ou non un établissement permanent en Ontario.

- L'exigence actuelle selon laquelle une société doit présenter une demande pour être considérée comme une institution financière aux fins de l'impôt sur le capital serait éliminée. Il est proposé que les institutions financières visées par règlement au palier fédéral soient automatiquement considérées comme des institutions financières aux fins de l'Ontario. Si une société est visée par règlement au palier fédéral, mais qu'elle ne souhaite pas être considérée comme telle aux fins de l'Ontario, elle pourrait demander que cette disposition ne s'applique pas à son cas.

- La date limite d'acquisition d'un autobus scolaire admissible à l'incitatif fiscal de l'Ontario pour la sécurité des autobus scolaires s'appliquerait également aux autobus achetés avant le 1er janvier 2006. En outre, l'incitatif serait offert aux exploitants sans personnalité morale d'autobus scolaires pour les autobus achetés après le 17 juin 2002.

Loi de la taxe sur les carburants

- Après le 17 juin 2002, une exemption de la taxe de 14,3 cents le litre aux termes de la *Loi de la taxe sur les carburants* serait accordée pour le carburant biodiesel, qu'il soit mélangé ou non à du carburant diesel. Afin d'assurer l'uniformité à l'échelle nationale et de simplifier l'administration de cette mesure, l'Ontario adopterait la définition de carburant biodiesel correspondant à la norme de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) sur le carburant biodiesel. L'ONGC prévoit achever l'élaboration de cette norme à l'automne 2002. D'ici là, on se servirait de la définition temporaire suivante pour l'administration de l'exemption :

  – biodiesel s'entend d'un carburant oxygéné à base d'esters, dérivé de l'huile de soya, d'autres huiles végétales ou de gras animal, qui peut servir de carburant ou d'additif à du carburant diesel à base de pétrole.

Loi sur la taxe de vente au détail

- Il est proposé que les camionnettes et les utilitaires sport électriques hybrides livrés après le 17 juin 2002 bénéficient de la remise de la taxe de vente au détail jusqu'à concurrence de 1 000 $ par véhicule qui s'applique aux véhicules fonctionnant avec carburants de substitution.

- Il est proposé que les billets d'entrée donnés par les propriétaires ou exploitants d'établissements de loisirs à des organismes de bienfaisance inscrits soient exemptés de la taxe de vente au détail. Cette mesure s'appliquerait aux billets donnés après le 17 juin 2002.

- On déposera des mesures législatives visant à confirmer l'exemption de la taxe de vente au détail applicable au béton prêt à l'emploi utilisé sur les chantiers pour fabriquer des éléments faisant partie intégrante de l'outillage et du matériel de production, aux conditions imposées par la ministre. La loi s'appliquerait aux achats effectués après le 17 juin 2002.

- Dans le budget de 2001, le gouvernement exprimait son engagement à consulter les contribuables afin de simplifier les définitions pour la perception de la taxe de vente au détail ainsi que les règles s'appliquant aux logiciels et d'en accroître l'efficacité. Les consultations ont permis de recenser les solutions possibles en vue d'améliorer l'efficacité des politiques et de l'administration. Comme prochaine étape, un projet de loi sera affiché sur le site Web du ministère pour recueillir les observations de l'industrie, en vue de présenter les modifications nécessaires à l'Assemblée législative cet automne. Ces modifications entreraient en vigueur le jour de la publication du projet de loi.

- L'Ontario déposera des mesures législatives qui confirmeront que les produits alimentaires exemptés dont l'emballage comprend des primes taxables peuvent être exemptés à l'achat de la taxe de vente au détail, dans certaines circonstances.

- Des modifications seront proposées à l'automne afin que les commerçants de véhicules automobiles qui ont des comptes de taxe de vente en souffrance respectent davantage leurs obligations.

Autres modifications de forme

On proposera d'apporter diverses modifications aux lois ontariennes suivantes :

- *Loi sur l'évaluation foncière*
- *Loi sur les sociétés par actions*
- *Loi sur les fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises*
- *Loi sur l'imposition des corporations*
- *Loi sur l'éducation*
- *Loi de 1998 sur l'électricité*
- *Loi sur l'impôt-santé des employeurs*
- *Loi de la taxe sur les carburants*
- *Loi de la taxe sur l'essence*
- *Code de la route*
- *Loi de l'impôt sur le revenu*
- *Loi sur les droits de cession immobilière*
- *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière*
- *Loi sur les municipalités*
- *Loi de 2001 sur les municipalités*
- *Loi sur les subventions tenant lieu d'impôt aux municipalités*
- *Loi sur la taxe de vente au détail*
- *Loi sur la protection des contribuables*
- *Loi de la taxe sur le tabac*

Modifications proposées touchant les recettes : résumé de l'incidence du budget de 2002	2002-2003 (en millions de dollars)	Exercice entier (en millions de dollars)
Impôt sur le revenu des particuliers		
Report de la mise en oeuvre complète de la réduction de 20 % de l'impôt sur le revenu des particuliers	218	0
Report de la hausse à 20 % du taux du crédit d'impôt pour l'équité en matière d'éducation	15	0
Réduction bonifiée des impôts de l'Ontario	(5)	(20)
Impôt sur les sociétés		
Report des étapes restantes de la réduction des taux d'imposition des sociétés	11	0
Impôts fonciers		
Report des étapes restantes de la réduction de l'impôt scolaire applicable aux entreprises	14	0
Report de la mise en oeuvre complète de la réduction de l'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels	69	0
Taxe sur le tabac	460	560
Modifications de forme	(13)	(35)
Modifications des recettes totales	**769**	**505**

DOCUMENT D

Plan de financement de l'Ontario

Faits saillants

- Par l'entremise de l'Office ontarien de financement (OOF), la province prévoit mobiliser 12,7 milliards de dollars par des emprunts à long terme sur les marchés publics pour 2002-2003, principalement aux fins du refinancement de la dette arrivant à échéance. Ce montant englobe le produit de la huitième campagne annuelle de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario en juin. La province a déjà obtenu 2,3 milliards de dollars dans le cadre de son programme d'emprunt de 2002-2003.
- Les emprunts à long terme de la province sur les marchés publics pour 2001-2002, lesquels s'élèvent à 12,3 milliards de dollars, ont été effectués de manière efficiente. Du fait que son crédit est solide et stable, l'Ontario a bénéficié d'un accès privilégié aux marchés des valeurs à revenu fixe en dépit de l'incertitude qui a régné sur les marchés en 2001-2002.
- Le 4 juillet 2001, Dominion Bond Rating Service (DBRS) a fait passer la cote de solvabilité de l'Ontario de AA (faible) à AA pour les emprunts à long terme. Il s'agissait de la troisième hausse consécutive accordée par DBRS. Le 17 juillet 2001, Moody's confirmait la cote Aa3 de l'Ontario et entretenait des perspectives positives concernant la cote de la province. Le 4 décembre 2001, Standard and Poor's (S&P) a confirmé la cote AA de la province de l'Ontario.

Programme d'emprunt de 2001-2002

- Les emprunts à long terme effectués par la province sur les marchés publics en 2001-2002 s'élevaient à 12,3 milliards de dollars. L'emprunt sur les marchés publics était de 3,2 milliards de dollars supérieur aux chiffres du plan budgétaire de 2001-2002 essentiellement en raison de ce qui suit :
  - une augmentation de 0,6 milliard de dollars des rachats anticipés des titres de créances;
  - une diminution de 2,2 milliards de dollars, par rapport aux prévisions, de l'encaisse due à un climat favorable pour les emprunts à long terme;
  - une réduction de 1,1 milliard de dollars, par rapport aux prévisions, des emprunts auprès du Régime de pensions du Canada (RPC), car les emprunts sur les marchés publics coûtaient moins cher que les emprunts auprès du RPC;
  - ces trois éléments ont été partiellement compensés par une réduction de 0,6 milliard de dollars des éléments sans effet sur les liquidités inclus dans l'excédent.

- Le marché canadien a été la principale source de financement de la province en 2001-2002; plus de 80 % des emprunts étaient en dollars canadiens. La province s'est adaptée à l'évolution du marché et a répondu à la demande des investisseurs en adoptant des stratégies de financement efficientes :
  - L'Ontario a procédé à plus de 35 émissions plus petites par l'entremise de son programme de billets à moyen terme sur le marché intérieur, amassant ainsi près de 2,2 milliards de dollars.
  - L'OOF a procédé à trois émissions obligataires, dont deux visaient à mobiliser des fonds pour la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario. Ces émissions ont permis d'obtenir 0,8 milliard de dollars et de réaliser des économies d'environ 1,5 million de dollars en commissions.

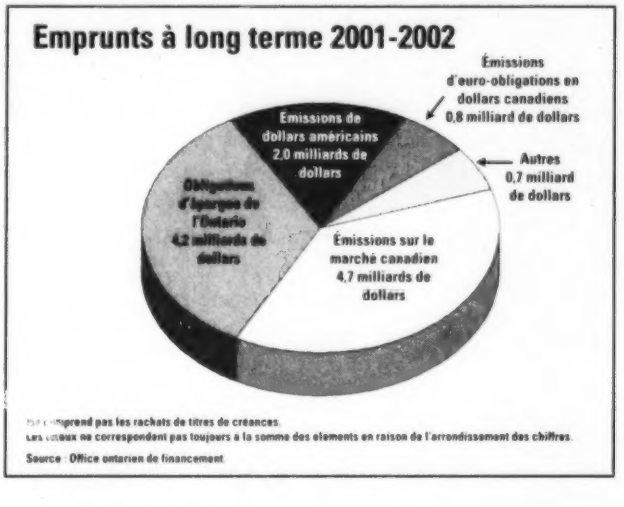

- L'Ontario a également effectué de bons emprunts sur les marchés à l'extérieur du Canada. La province a procédé à un certain nombre d'émissions internationales de dollars américains et à sa première émission d'obligations Yankee depuis plus de dix ans, obtenant ainsi l'équivalent de près de 2,0 milliards de dollars canadiens à des coûts d'emprunt inférieurs à ceux du marché canadien.

- La province a également procédé à sept émissions d'euro-obligations en dollars canadiens dans le cadre du programme d'euro-obligations à moyen terme (PEOMT), ce qui a permis de recueillir 0,8 milliard de dollars.

- La campagne de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario a rapporté 4,2 milliards de dollars en 2001, un record pour une province canadienne.

- En 2001-2002, la province a racheté plusieurs titres de l'Ontario d'une valeur de 435 millions de dollars et les a remplacés par des titres de valeur similaire émis à des taux plus favorables.

Programme d'emprunt de 2002-2003

Sommaire financier
(en milliards de dollars)

	Plan budgétaire 2001-2002	Chiffres provisoires 2001-2002	Plan budgétaire 2002-2003
Excédent	0,1	0,1	
Redressements pour :			
les éléments sans effet sur la trésorerie compris dans l'excédent	(2,3)	(1,7)	(2,9)
l'amortissement des biens corporels*	-	-	0,7
Acquisition de biens corporels*	-	-	(1,4)
Dette arrivant à échéance**	(9,6)	(9,5)	(11,7)
Rachats anticipés de titres de créances	(1,0)	(1,6)	(1,2)
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	1,1	-	0,7
Diminution/(Augmentation) des espèces et des quasi-espèces	2,6	0,4	3,0
Augmentation/(Diminution) des emprunts à court terme	-	0,2	-
Autres sources/(Destinations) des espèces***	-	(0,1)	-
Emprunts à long terme sur les marchés publics	**9,1**	**12,3**	**12,7**
contractés			**2,3**
restants			**10,4**

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.
*À compter de 2002-2003, les biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) seront comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les autres biens corporels continueront à être comptabilisés à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition.
** La dette arrivant à échéance est inférieure au montant prévu dans le plan budgétaire de 2001-2002 parce que la province s'est prévalue de son option sur des obligations prorogeables.
*** Englobent le remboursement net par les organismes ou les prêts aux organismes et l'augmentation ou la diminution des dépôts auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario.

- Les emprunts à long terme sur les marchés publics effectués par la province en 2002-2003 devraient totaliser 12,7 milliards de dollars. De ce montant, 11,7 milliards de dollars serviront au refinancement de la dette arrivant à échéance, 1,2 milliard de dollars à l'établissement d'une provision pour le rachat anticipé de titres, 2,9 milliards de dollars aux fins des redressements pour les éléments sans effet sur la trésorerie compris dans l'excédent et 1,4 milliard de dollars à l'acquisition de biens corporels. Ces exigences sont partiellement contrebalancées par une diminution des espèces de 3,0 milliards de dollars et l'amortissement de biens corporels s'élevant à 0,7 milliard de dollars.
- Jusqu'à présent, la province a emprunté 2,3 milliards de dollars dans le cadre de son programme d'emprunt de 2002-2003.
- Le marché intérieur demeurera la principale source d'emprunt pour la province, sans oublier la huitième campagne annuelle de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario. La province continuera de suivre l'évolution des marchés étrangers dans le but de saisir les possibilités de financement à des taux avantageux.
- Une somme pouvant aller jusqu'à 0,7 milliard de dollars pourra être empruntée auprès du Régime de pensions du Canada, si cela s'avère avantageux.

Programme d'emprunt de la SFIEO

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) est l'organisme de la province responsable d'assurer le service et la gestion de la dette de l'ancienne société Ontario Hydro et de prendre en charge ses contrats dérivés et certains autres éléments de passif. La dette de la SFIEO est garantie par la province. Comme la SFIEO n'a pas de cote de solvabilité établie, la province emprunte en son nom. En retour, la SFIEO remet un titre de créance à la province.

- Pour 2001-2002, la province a comblé les besoins d'emprunt de 3,4 milliards de dollars de la SFIEO en contractant des emprunts à long terme de 1,8 milliard de dollars et des emprunts à court terme de 1,6 milliard de dollars.
- Pour 2002-2003, la dette de la SFIEO arrivant à échéance s'élève à 2,7 milliards de dollars.

Échéances de la dette

- D'importantes portions de la dette de l'Ontario arriveront à échéance au cours des prochaines années. Ces montants considérables sont attribuables à une forte hausse des emprunts contractés par l'ancien gouvernement et l'ancienne société Ontario Hydro au début des années 1990.
- Pour 2001-2002, le montant total de la dette arrivant à échéance pour la province et la SFIEO s'est élevé à 13,8 milliards de dollars. En 2002-2003, ce montant totalisera 14,4 milliards de dollars.
- Pour la gestion de la dette arrivant à échéance, la province continuera à faire preuve de souplesse et surveillera de près les marchés obligataires canadiens et internationaux pour trouver les occasions d'emprunt les plus avantageuses.
- La province continuera également à viser l'équilibre de son profil d'échéances et à profiter des occasions de répartir les échéances entre les années qui en comptent actuellement le moins.

Profil des échéances de la dette

Source : Office ontarien de financement.

Politiques de gestion de la dette

La province gère sa dette en suivant des politiques de gestion prudente des risques tout en maintenant la souplesse nécessaire de ses programmes d'emprunt et de gestion de la dette.

- L'exposition de la province aux risques non couverts liés aux devises étrangères est limitée à 5 % de la dette non remboursée. Au 31 mars 2002, l'exposition de la province aux fluctuations des devises étrangères était de 1,5 % de la dette non remboursée.
- Au 31 mars 2002, le taux d'exposition aux changements des taux d'intérêt était de 12,5 % de la dette non remboursée. L'exposition aux changements des taux d'intérêt représente le total de l'exposition au taux d'intérêt flottant net (c.-à-d. l'exposition au taux d'intérêt flottant moins les réserves de liquidité) et de toute la dette à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois. Les risques associés aux changements des taux d'intérêt de la province sont limités à 25 % de la dette.
- Lorsqu'elle contracte une dette, la province cherche à mieux équilibrer son profil d'échéances afin de diversifier les risques inhérents aux taux d'intérêt qui se présentent lorsqu'il lui faut refinancer la dette arrivant à échéance et la dette à taux flottant.
- Les réserves de liquidité sont maintenues à un niveau suffisant pour permettre au gouvernement de faire face à ses obligations financières à court terme. La province peut aussi avoir recours, au besoin, à des bons du Trésor de l'Ontario et à des effets de commerce américains pour répondre à ses besoins supplémentaires de liquidités.
- Les risques de crédit se présentent lorsque la province investit ses réserves de liquidité et qu'elle prend des mesures de gestion de la dette pour pallier aux risques liés aux nouveaux emprunts ainsi qu'à la dette non remboursée. Pour réduire son exposition aux risques de crédit, la province ne s'engage dans des opérations financières qu'avec les gouvernements fédéral et provinciaux et des contreparties non gouvernementales ayant une bonne cote de solvabilité.

Annexe du document D : Tableaux financiers

Tableau I (A) :	Dette provinciale nette
Tableau I (B) :	Calendrier des échéances de la dette
Tableau I (C) :	Sommaire de la dette provisoire de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)
Tableau I (D) :	Description des instruments financiers dérivés
Tableau II :	Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario

DETTE PROVINCIALE NETTE

TABLEAU I (A)

Chiffres provisoires pour 2002[1]

(en millions de dollars)

	1998	1999	2000	2001	Chiffres provisoires 2002	Plan 2003
Dette émise pour la province[2]						
Dette contractée sur les marchés non publics						
Ministre des Finances du Canada :						
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	11 358	10 487	10 369	10 442	10 063	8 827
Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	13 822	13 213	12 252	11 535	11 043	10 387
Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario	697	666	622	569	502	266
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 246	1 208	1 181	1 147	1 100	1 066
Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	3 681	3 604	3 535	3 446	3 331	3 200
Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO)	1 749	1 712	1 679	1 637	1 582	1 520
Caisse de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie	91	89	86	81	73	43
Régime de retraite de Ryerson	9	8	8	7	6	5
	32 653	30 987	29 732	28 864	27 700	25 314
Dette contractée sur les marchés publics						
Débentures et obligations[3]	68 199	72 464	72 549	73 279	76 502	77 012
Bons du Trésor	675	950	3 002	2 680	2 118	2 118
Effets de commerce américains[3]	-	272	396	523	809	809
Autre	455	460	458	447	447	444
	69 329	74 146	76 405	76 929	79 876	80 383
Total de la dette contractée par la province à ses propres fins	101 982	105 133	106 137	105 793	107 576	105 697
Dette émise pour investissements dans le secteur de l'électricité[4]	-	-	8 885	8 885	8 885	8 885
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario	2 245	2 517	2 812	2 482	2 444	2 500
Autres éléments de passif[5]	21 995	19 237	19 403	16 798	15 600	15 825
Total des éléments de passif :	126 222	126 887	137 237	133 958	134 505	132 907
Moins : Actifs financiers[6]	(13 487)	(12 150)	(23 522)	(23 324)	(23 998)	(22 411)
Dette provinciale nette	**112 735**	**114 737**	**113 715[6]**	**110 634[7]**	**110 507**	**110 496**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

(1) La définition de la dette provinciale nette pour 2002-2003 a été modifiée afin d'inclure l'investissement net dans les immobilisations. En ce qui concerne tous les autres exercices, la dette provinciale nette équivaut à la différence entre le total des éléments de passif et les actifs financiers. Les chiffres sont fondés sur la méthode de comptabilité de caisse modifiée et de consolidation.

(2) Y compris la dette contractée par les organismes du gouvernement.

(3) Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens et tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes passés par la province.

(4) La dette émise pour investissements dans le secteur de l'électricité comprend les billets à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario en raison d'un échange de créances contre actifs entre la province et les deux filiales lui appartenant à part entière, Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.

(5) Les autres éléments du passif comprennent les comptes fournisseurs, les charges à payer et les engagements liés aux régimes de retraite.

(6) L'actif financier comprend l'encaisse et les investissements temporaires, les comptes clients et les investissements dans les entreprises publiques (y compris 8 885 millions de dollars dans le secteur de l'électricité).

(7) Pour plus de renseignements sur la dette provinciale nette, voir l'État de la situation financière des *Comptes publics de l'Ontario* de 2000-2001.

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES DE LA DETTE **TABLEAU I(B)**

Chiffres provisoires 2002[1] (en millions de dollars)

Exercice prenant fin le 31 mars	Dette contractée aux fins de la province[2]			Dette contractée par la province aux fins de la SFIEO[4]	Total
	Dette contractée sur les marchés publics[3]	Dette contractée sur les marchés non publics	Total partiel		
2003	12 143[5]	2 386	14 529	3 796[5]	18 325
2004	5 639	2 544	8 183	350	8 533
2005	9 118	2 239	11 357	3 250	14 607
2006	12 659	2 593	15 252	500	15 752
2007	5 382	1 885	7 267	119	7 386
0-5 ans	44 941	11 647	56 588	8 015	64 603
6-10 ans	14 673	10 557	25 230	3 166	28 396
11-15 ans	289	3 290	3 579	1 050	4 629
16-20 ans	51	2 162	2 213	-	2 213
21-25 ans	7 430	44	7 474	134	7 608
26-50 ans	12 492	-	12 492	601	13 093
	79 876	**27 700**	**107 576**	**12 966**[6]	**120 542**

(1) Fondés sur la méthode de comptabilité de caisse modifiée et de consolidation.

(2) Y compris la dette émise par les organismes gouvernementaux.

(3) Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens et tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes passés par la province.

(4) Cette dette est compensée par des obligations de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) portant des modalités semblables aux obligations de l'Ontario. En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SFIEO a été établie le 1er avril 1999 afin de poursuivre les activités d'Ontario Hydro.

(5) Ce montant comprend : province - 2 118 millions de dollars en bons du Trésor et 809 millions de dollars en effets de commerce américains; SFIEO - 2 990 millions de dollars en bons du Trésor et 758 millions de dollars en effets de commerce américains.

(6) En outre, la province a consenti à la SFIEO un prêt au jour le jour de 248 millions de dollars.

SOMMAIRE DE LA DETTE PROVISOIRE DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO (SFIEO)

TABLEAU I(C)
(en millions de dollars)

Devises	Dollars canadiens	Dollars américains	Yens japonais	Total au 31 mars 2002	Total au 31 mars 2001
Exercice					
2002	-	-	-	-	5 275
2003	5 786	758	-	6 544	2 617
2004	1 601	-	65	1 666	1 813
2005	3 250	-	-	3 250	2 700
2006	1 000	-	-	1 000	1 000
2007	119	-	-	119	-
1-5 ans	11 756	758	65	12 579	13 405
6-10 ans	4 529	1 546	-	6 075	8 653
11-15 ans	2 811	1 195	-	4 006	1 831
16-20 ans	484	-	-	484	1 079
21-25 ans	3 175	-	-	3 175	3 558
26-50 ans	3 045	-	-	3 045	2 040
	25 800	3 499	65	29 364	30 566

Dette de la SFIEO - Statistiques

Au 31 mars (en millions de dollars)	1999	2000	2001	Chiffres provisoires 2002	Plan 2003
Dette contractée par la province au nom de la SFIEO (autrefois Ontario Hydro)	4 248	9 647	11 195	13 214[1]	15 300
Dette garantie par la province	26 238	21 691	19 371	16 150	13 500
Dette totale de la SFIEO	30 486	31 338	30 566	29 364	28 800

(1) Comprend un prêt au jour le jour de 248 millions de dollars de la province à la SFIEO.

DESCRIPTION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS — Tableau 1(D)

Le tableau ci-dessous donne un calendrier préliminaire des échéances des instruments financiers dérivés de la province, par type, en cours à la date du 31 mars 2002, fondé sur le montant nominal des contrats. Les montants nominaux représentent le volume des contrats dérivés en cours; ils ne sont pas indicatifs du risque de crédit ou du marché ni des flux de trésorerie réels.

La province a des besoins considérables de financement, principalement pour refinancer les dettes échues. Pour être en mesure de satisfaire à ces besoins de la manière la plus économique possible, la province a émis une variété d'instruments d'emprunt sur les marchés nationaux et internationaux. Pour profiter de taux d'intérêt avantageux, la province émet des instruments d'emprunt remboursables dans des devises autres que le dollar canadien.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. La province a recours aux instruments financiers dérivés afin de couvrir et de minimiser les frais d'intérêt et de change sur les devises. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des ententes légales, dans le cadre desquelles deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon une valeur nominale pendant une période déterminée afin de compenser ou en fait, de convertir, leurs obligations actuelles. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les contrats d'options.

VALEUR NOMINALE DU PORTEFEUILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

au 31 mars 2002 — (en millions de dollars)

Échéance durant l'exercice	2003	2004	2005	2006	2007	Dans 6 à 10 ans	Dans plus de 10 ans	Total des chiffres provisoires pour 2002	Total pour 2000-2001
Échanges :									
Taux d'intérêt	10 068	2 646	3 928	10 508	1 987	11 491	1 561	42 189	40 357
Crédit croisé	8 443	3 699	4 174	6 889	1 540	5 228	-	29 973	33 445
Contrats de change à terme	1 312	-	-	-	-	-	-	1 312	1 090
Contrats à terme normalisés	171	-	-	-	-	-	-	171	769
	19 994	6 345	8 102	17 397	3 527	16 719	1 561	73 645	75 661

Définitions :

Valeur nominale : elle représente le volume des contrats en cours et non les flux de trésorerie.

Échange : une entente légale dans le cadre de laquelle chacune des parties (la contrepartie) assume la responsabilité d'une obligation financière contractée par l'autre. Un échange de taux d'intérêt échange des paiements d'intérêt flottant contre des paiements d'intérêt fixe et vice versa. Un crédit croisé échange les paiements de capital et d'intérêts dans une devise contre des flux monétaires dans une autre devise.

Contrat de change à terme : une entente entre deux parties qui fixe d'avance les taux de change.

Contrat à terme normalisé : un contrat qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés.

La province limite son risque de crédit sur les instruments dérivés en concluant des accords de compensation avec presque toutes ses contreparties, ce qui lui permet de s'acquitter de ses contrats dérivés sur une base nette en cas de manquement d'une contrepartie.

Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario — TABLEAU II

Chiffres provisoires au 31 mars 2002

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
			Dette contractée aux fins de la province			
PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS						
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS NON PUBLICS						
Au ministre des Finances du Canada						
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada :						
Exercice prenant fin le 31 mars						
2003	1983	RPC	12,01 à 16,53	1 235 751 000	1 235 751 000	
2004	1984	RPC	10,92 à 12,14	1 200 847 000	1 200 847 000	
2005	1985	RPC	12,08 à 14,06	1 133 182 000	1 133 182 000	
2006	1986	RPC	10,58 à 12,57	1 213 502 000	1 213 502 000	
2007	1987	RPC	9,36 à 10,17	232 269 000	232 269 000	
2008	1988	RPC	10,79	42 300 000	42 300 000	
2012	1992	RPC	9,81 à 10,04	987 249 000	987 249 000	
2013	1993	RPC	9,17 à 9,45	700 137 000	700 137 000	
2019	1999	RPC	5,81 à 5,84	45 270 000	45 270 000	
2020	1999	RPC	5,5 à 6,91	869 889 000	869 889 000	
2021	2000	RPC	6,33 à 6,67	609 834 000	609 834 000	
2022	2001	RPC	6,17 à 6,47	389 955 000	389 955 000	
					8 660 185 000	
Dette contractée par les organismes du gouvernement						
2009	1989	RPC	9,15 à 10,31	310 439 000	310 439 000	
2010	1990	RPC	9,78 à 11,33	925 157 000	925 157 000	
2011	1991	RPC	9,81 à 10,04	91 630 000	91 630 000	
2012	1992	RPC	9,00 à 9,45	75 135 000	75 135 000	
					1 402 361 000	
Total de la dette envers le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada					**10 062 546 000**	(5)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
À la Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :						
Exercice prenant fin le 31 mars						
2003	1978-1991	CRE	9,82 à 10,53	655 570 855	655 570 855	
2004	1982-1984	CRE	12,88 à 13,34	900 000 000	900 000 000	
2005	1984-1991	CRE	12,60 à 13,27	821 000 000	821 000 000	
2006	1985-1991	CRE	11,07 à 14,40	1 070 000 000	1 070 000 000	
2007	1985-1991	CRE	10,26 à 13,01	1 185 000 000	1 185 000 000	
2008	1983-1991	CRE	10,15 à 15,38	1 945 000 000	1 945 000 000	
2009	1986-1991	CRE	10,98 à 11,50	1 465 000 000	1 465 000 000	
2010	1986-1991	CRE	10,22 à 11,24	1 236 000 000	1 236 000 000	
2011	1987	CRE	10,11 à 10,32	560 000 000	560 000 000	
2012	1988-1991	CRE	10,68 à 11,24	580 000 000	580 000 000	
2013	1989-1991	CRE	11,06 à 11,31	625 000 000	625 000 000	
					11 042 570 855	(1)
Au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :						
Exercice prenant fin le 31 mars						
2003	1996	RREMO	8,02 à 10,28	235 259 824	235 259 824	
2004	1996	RREMO	9,45	163 695 000	163 695 000	
2007	1996	RREMO	9,77	102 675 000	102 675 000	
					501 629 824	(1)(38)
À la Caisse de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie :						
Exercice prenant fin le 31 mars						
2003	1996	CRCAAT	8,02 à 10,28	30 540 176	30 540 176	
2004	1996	CRCAAT	9,45	24 255 000	24 255 000	
2007	1996	CRCAAT	9,77	18 625 000	18 625 000	
					73 420 176	(1)(38)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
Au Régime de retraite de Ryerson :						
Exercice prenant fin le 31 mars						
2003	1995	RRR	14,65	926 036	926 036	
2004	1995	RRR	12,78	1 081 061	1 081 061	
2005	1995	RRR	13,33	1 229 597	1 229 597	
2006	1995	RRR	11,16	1 464 199	1 464 199	
2007	1995	RRR	9,64	1 618 485	1 618 485	
					6 319 378	(1)
À la Société canadienne d'hypothèques et de logement :						
Exercice prenant fin le 31 mars						
2000-2003	1971 à 1978	SCHL	5,375	688 415	45 171	
2000-2004	1974 à 1975	SCHL	5,125 à 7,875	1 296 489	156 150	
2000-2005	1971 à 1975	SCHL	5,125 à 8,625	2 754 646	575 867	
2000-2006	1973 à 1976	SCHL	5,125 à 10,375	2 200 837	727 377	
2000-2007	1974 à 1977	SCHL	5,375 à 10,375	6 049 712	2 418 139	
2000-2010	1970 à 1975	SCHL	5,75 à 6,875	4 312 601	1 746 142	
2000-2011	1971 à 1976	SCHL	5,375 à 8,25	5 876 136	3 080 533	
2000-2012	1972	SCHL	6,875 à 8,25	7 281 714	3 978 011	
2000-2013	1973	SCHL	7,25 à 8,25	1 252 053	745 158	
2000-2014	1974	SCHL	6,125 à 8,25	19 734 125	12 039 589	
2000-2015	1975	SCHL	7,50 à 10,375	11 488 523	7 510 952	
2000-2016	1976	SCHL	5,375 à 10,75	22 775 312	15 995 278	
2000-2017	1977	SCHL	7,625 à 10,75	15 797 368	11 869 688	
2000-2018	1977 à 1978	SCHL	7,625 à 13,00	38 133 367	30 437 838	
2000-2019	1977 à 1980	SCHL	7,625 à 15,25	41 958 001	34 604 779	
2000-2020	1978 à 1980	SCHL	7,625 à 15,75	65 976 661	55 380 456	
2000-2021	1981	SCHL	9,50 à 15,75	30 946 135	26 625 601	
2000-2022	1982	SCHL	9,75 à 15,75	1 177 064	1 052 865	
					208 989 594	(2)(7)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
Dette contractée par les organismes du gouvernement						
2003	s.o.	SCHL	5,125 à 7,98		3 305	
2004	s.o.	SCHL	5,2068 à 7,98		19 645	
2005	s.o.	SCHL	5,125 à 7,98		18 745	
2006	s.o.	SCHL	4,25 à 7,98		53 868	
2007	s.o.	SCHL	4,6739 à 7,98		248 175	
2008	s.o.	SCHL	5,875 à 7,98		193 415	
2009	s.o.	SCHL	5,375 à 7,98		157 760	
2010	s.o.	SCHL	6,4598 à 7,98		797 612	
2011	s.o.	SCHL	6,4159 à 7,98		7 219 691	
2012	s.o.	SCHL	5,2994 à 7,98		370 738	
2013	s.o.	SCHL	5,375 à 7,98		5 526 914	
2014	s.o.	SCHL	5,6206 à 7,98		16 796 815	
2015	s.o.	SCHL	5,822 à 7,98		15 521 331	
2016	s.o.	SCHL	6,1388 à 7,98		42 257 255	
2017	s.o.	SCHL	6,2491 à 7,98		65 763 871	
2018	s.o.	SCHL	7,1327 à 7,98		54 428 570	
2019	s.o.	SCHL	5,875 à 7,98		58 678 935	
2020	s.o.	SCHL	6,25 à 7,98		187 995 632	
2021	s.o.	SCHL	6,875 à 7,98		90 427 992	
2022	s.o.	SCHL	6,875 à 8,25		98 464 214	
2023	s.o.	SCHL	6,089 à 7,98		77 120 083	
2024	s.o.	SCHL	6,089 à 7,98		63 652 166	
2025	s.o.	SCHL	6,089 à 7,98		56 261 858	
2026	s.o.	SCHL	6,089 à 7,98		22 383 246	
2027	s.o.	SCHL	6,089		22 798 113	
2028	s.o.	SCHL	6,089		3 460 312	
					890 620 261	(7)
Total de la dette envers la Société canadienne d'hypothèques et de logement					**1 099 609 855**	

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
À la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario :						
Exercice prenant fin le 31 mars						
2003	1997	CRF	9,81 à 16,95	128 554 996	64 277 498	
2004	1997	CRF	9,50 à 14,65	134 530 331	134 530 331	
2005	1997	CRF	9,82 à 12,78	160 431 479	160 431 479	
2006	1997	CRF	11,05 à 13,33	172 212 515	172 212 515	
2007	1997	CRF	11,16 à 13,33	188 766 466	188 766 466	
2008	1997	CRF	15,38	218 362 903	218 362 903	
2009	1997	CRF	12,79	264 512 886	264 512 886	
2010	1997	CRF	12,88	273 669 452	273 669 452	
2011	1997	CRF	13,33	282 994 558	282 994 558	
2012	1997	CRF	11,55	336 229 108	336 229 108	
2013	1997	CRF	10,38	374 479 804	374 479 804	
2014	1997	CRF	11,10	409 677 031	409 677 031	
2015	1997	CRF	11,19	450 938 707	450 938 707	
					3 331 082 738	(1)(23)(65)
À la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario :						
Exercice prenant fin le 31 mars						
2003	1997	CR-SEFPO	9,81 à 16,91	61 070 644	30 535 322	
2004	1997	CR-SEFPO	9,50 à 14,65	63 909 254	63 909 254	
2005	1997	CR-SEFPO	9,82 à 12,78	76 213 714	76 213 714	
2006	1997	CR-SEFPO	11,05 à 13,33	81 810 350	81 810 350	
2007	1997	CR-SEFPO	11,16 à 13,33	89 674 381	89 674 381	
2008	1997	CR-SEFPO	15,38	103 734 305	103 734 305	
2009	1997	CR-SEFPO	12,79	125 658 067	125 658 067	
2010	1997	CR-SEFPO	12,88	130 007 936	130 007 936	
2011	1997	CR-SEFPO	13,33	134 437 870	134 437 870	
2012	1997	CR-SEFPO	11,55	159 727 189	159 727 189	
2013	1997	CR-SEFPO	10,38	177 898 359	177 898 359	
2014	1997	CR-SEFPO	11,10	194 618 964	194 618 964	
2015	1997	CR-SEFPO	11,19	214 220 513	214 220 513	
					1 582 446 224	(1)(23)(65)
TOTAL - DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS NON PUBLICS					**27 699 625 050**	

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS						
22 avr. 2003	29 déc. 1992	HG	8,75	750 000 000	750 000 000	(1)
13 juill. 2003	13 janv. 2000	NB	Flottant	100 000 000	100 000 000	(8)
16 sept. 2003	16 sept. 1998	MA	Flottant	100 000 000	100 000 000	(1)(73)
2 juin 2004	3 févr. 2000	MG	4,875	200 000 000	189 850 000	(1)(97)
4 juin 2004	4 oct. 2001	DMTN20	Flottant	75 500 000	75 500 000	(1)(102)
11 juin 2004	11 oct. 2001	DMTN21	Flottant	50 000 000	50 000 000	(1)(100)
15 sept. 2004	21 juin 1994	HU	9,00	1 450 000 000	1 450 000 000	(1)
2 déc. 2004	28 oct. 1999	MV	6,40	107 000 000	107 000 000	(34)
1er mars 2005	1er mars 2002	DMTN38	Flottant	50 000 000	50 000 000	(115)
8 mars 2005	10 déc. 1999	MZ	6,25	1 000 000 000	1 250 000 000	(1)(106)
13 mai 2005	13 mai 1999	ML	5,85	50 000 000	50 000 000	(44)
1er déc. 2005	13 sept. 1995	JP	8,25	1 000 000 000	1 000 000 000	(1)
1er févr. 2006	1er févr. 1999	MJ	5,00	90 000 000	90 000 000	(1)
1er févr. 2006	1er févr. 2002	DMTN34	Flottant	500 000 000	500 000 000	(1)(105)
20 févr. 2006	20 févr. 1996	JZ	0,00 - 17,25	107 000 000	107 000 000	(1)(40)
8 mars 2006	26 oct. 2000	NL	5,90	500 000 000	1 000 000 000	(1)(107)
20 juill. 2006	20 juill. 2001	DMTN6	Accélérateur	45 000 000	45 000 000	(3)
24 juill. 2006	24 juill. 1996	KE	7,75	600 000 000	593 800 000	(1)(39)
21 août 2006	21 août 2001	DMTN9	Accélérateur	25 000 000	25 000 000	(22)
5 sept. 2006	5 sept. 2001	DMTN12	Accélérateur	25 000 000	25 000 000	(26)
11 sept. 2006	11 sept. 2001	DMTN13	Accélérateur	30 000 000	30 000 000	(36)
11 sept. 2006	11 sept. 2001	DMTN14	6,25	125 000 000	125 000 000	(32)
28 nov. 2006	28 nov. 2001	DMTN25	Accélérateur	25 000 000	25 000 000	(94)
12 déc. 2006	12 déc. 2001	DMTN27	Accélérateur	25 000 000	25 000 000	(88)
12 janv. 2007	12 janv. 1995	JF	9,50	200 000 000	132 950 000	(1)(21)
12 févr. 2007	12 févr. 2002	DMTN35	Accélérateur	50 000 000	50 000 000	(108)
20 févr. 2007	20 nov. 2001	DMTN24	Flottant	100 000 000	100 000 000	(95)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS (suite)						
1er mars 2007	1er mars 2002	DMTN36	Accélérateur	35 000 000	35 000 000	(113)
8 mars 2007	11 sept. 2001	DMTN16	5,20	1 000 000 000	997 100 000	(1)(97)
19 mars 2007	19 mars 2002	DMTN41	Accélérateur	25 000 000	25 000 000	(118)
4 juin 2007	4 déc. 2001	DMTN28	Accélérateur	30 000 000	30 000 000	(72)
18 juin 2007	18 déc. 2001	DMTN31	Accélérateur	33 000 000	33 000 000	(111)
21 juin 2007	21 janv. 2002	DMTN32	Accélérateur	35 000 000	35 000 000	(112)
27 août 2007	27 août 2001	DMTN11	Accélérateur	25 000 000	25 000 000	(42)
12 sept. 2007	12 sept. 1997	LE	6,125	1 100 000 000	1 145 000 000	(1)(39)(49)
10 déc. 2007	10 déc. 1997	LH	5,875	125 000 000	66 475 000	(1)(109)
3 juin 2008	3 juin 1999	MN	Flottant	50 000 000	50 000 000	(46)
15 juill. 2008	6 févr. 1998	LM	5,50	75 000 000	75 000 000	(1)
4 sept. 2008	4 sept. 1998	LW	6,30	50 000 000	50 000 000	(1)
17 sept. 2008	17 sept. 2001	DMTN15	Accélérateur	38 000 000	38 000 000	(52)
22 oct. 2008	22 oct. 2001	DMTN22	Accélérateur	25 000 000	25 000 000	(99)
1er déc. 2008	5 mars 2002	DMTN39	Flottant	150 000 000	150 000 000	(116)
1er déc. 2008	15 sept. 1998	LZ	5,70	1 550 000 000	1 547 110 000	(1)(97)
5 déc. 2008	5 déc. 2001	DMTN30	Flottant	50 000 000	50 000 000	(110)
18 mars 2009	18 mars 2002	DMTN40	Accélérateur	30 000 000	30 000 000	(117)
1er avr. 2009	9 avr. 1998	LR	6,15	205 000 000	205 000 000	(87)
27 juill. 2009	27 juill. 1999	MR	5,75 - 6,50	40 000 000	40 000 000	(25)
4 sept. 2009	4 sept. 1997	LD	6,00 - 7,625	75 000 000	75 000 000	(71)
3 oct. 2009	3 oct. 2001	DMTN19	Accélérateur	33 000 000	33 000 000	(103)
19 nov. 2009	19 mars 1999	MU	6,20	1 000 000 000	1 000 000 000	(1)
4 mars 2010	4 mars 2002	DMTN37	Accélérateur	25 000 000	25 000 000	(114)
30 mai 2010	30 mai 2001	DMTN4	Accélérateur	50 000 000	50 000 000	(59)
28 juin 2010	28 juin 2001	DMTN5	Accélérateur	30 000 000	30 000 000	(68)
30 juill. 2010	30 juill. 2001	DMTN7	Accélérateur	25 000 000	25 000 000	(70)
19 nov. 2010	24 nov. 2000	NK	6,10	1 620 000 000	1 620 000 000	(1)(74)
28 sept. 2011	28 sept. 2001	DMTN17	Accélérateur	40 000 000	40 000 000	(104)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS (suite)						
5 oct. 2011	5 oct. 2001	DMTN18	Accélérateur	40 000 000	40 000 000	(101)
30 oct. 2011	30 oct. 2001	DMTN23	Accélérateur	35 000 000	35 000 000	(16)
29 nov. 2011	29 nov. 2001	DMTN26	Accélérateur	50 000 000	50 000 000	(89)
2 déc. 2011	27 févr. 2002	DMTN8	6,10	500 000 000	500 000 000	(1)(60)
1er sept. 2015	1er sept. 2000	DMTN1	6,25	34 000 000	34 000 000	(1)(45)
4 sept. 2020	4 sept. 1998	LY	6,30	50 000 000	50 000 000	
13 juill. 2022	13 juill. 1992	HC	9,50	1 850 000 000	1 685 720 000	(1)(53)
8 sept. 2023	8 sept. 1993	HP	8,10	1 350 000 000	1 350 000 000	(1)
2 juin 2025	20 déc. 1994	JE	9,50	500 000 000	500 000 000	(1)
2 déc. 2025	5 oct. 1995	JQ	8,50	1 000 000 000	1 000 000 000	(1)
6 févr. 2026	6 févr. 1996	JY	8,00	50 000 000	12 500 000	(1)
2 juin 2026	21 déc. 1995	JU	8,00	1 000 000 000	1 000 000 000	(1)
2 déc. 2026	13 févr. 1997	KR	8,00	425 000 000	386 500 000	(1)(18)
2 déc. 2026	20 janv. 1999	MH	7,00	124 584 000	124 584 000	(1)(90)
3 févr. 2027	5 août 1997	KN	7,50	300 000 000	62 600 000	
3 févr. 2027	5 août 1997	KT	6,95	200 000 000	34 275 000	
3 févr. 2027	1er août 1997	KY	7,50	68 000 000	11 549 000	(1)
3 févr. 2027	4 déc. 1998	LA	7,50	50 000 000	5 507 000	(1)
4 févr. 2027	4 févr. 1998	KQ	7,375	125 000 000	990 000	
2 juin 2027	17 oct. 1996	KJ	7,60	4 170 300 000	4 209 400 000	(1)(75)
25 août 2028	25 févr. 1998	LQ	6,25	645 243 000	2 020 000	(1)
8 mars 2029	8 janv. 1998	LK	6,50	4 677 000 000	4 677 000 000	(1)
13 janv. 2031	8 sept. 1995	JN	9,50	125 000 000	125 000 000	(1)
2 juin 2031	27 mars 2000	NF	6,20	1 000 000 000	1 000 000 000	(1)
3 nov. 2034	3 nov. 1994	HY	9,75	280 000 000	280 000 000	(1)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS (suite)						
10 janv. 1995 au 10 janv. 2035	30 nov. 1994	HZ	9,4688	189 616 626	2 315 904	(1)(24)(96)
" "	" "	JA	9,4688	24 766 559	18 177 469	(1)(24)(82)
" "	" "	JB	9,4688	8 482 324	8 482 324	(1)(24)
" "	" "	JC	9,4688	4 764 354	4 764 354	(1)(24)
" "	" "	JD	9,4688	3 171 134	3 171 134	(1)(24)
8 févr. 2035	8 févr. 1995	JJ	9,875	73 000 000	73 000 000	(19)
20 juin 2036	28 juin 1996	KC	8,25	211 000 000	211 000 000	(1)
20 juin 2038	16 sept. 1996	KG	8,10	120 000 000	120 000 000	(1)
13 juill. 2038	29 juill. 1998	LS	5,75	50 000 000	50 000 000	(1)
25 août 2038	17 août 1998	LT	6,00	100 000 000	100 000 000	(1)
13 juill. 2039	2 févr. 1999	MK	5,65	250 000 000	300 000 000	(1)(77)
2 déc. 2039	25 févr. 2000	NE	5,70	263 700 000	553 700 000	(1)(78)
2 déc. 2041	15 août 2001	DMTN10	6,20	200 000 000	200 000 000	(1)
8 mars 2042	4 déc. 2001	DMTN29	6,00	41 000 000	41 000 000	(1)
2 juin 2042	18 janv. 2002	DMTN33	6,00	50 000 000	50 000 000	(1)
10 juin 2045	25 mai 1995	JL	8,435	35 531 176	35 531 176	(1)(41)
1er mars 2045	1er mars 1995	JK	9,50	150 000 000	150 000 000	(20)
					34 693 572 361	
OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO						
1er mars 2000	1er mars 1995	Annuel	Variable	789 297 500	3 948 700	(29)
1er mars 2000	1er mars 1995	Composé	Variable	817 902 500	6 605 450	(29)
21 juin 2000	21 juin 1997	Annuel	Fixe	281 498 800	619 200	(29)
21 juin 2000	21 juin 1997	Composé	Fixe	168 756 600	333 800	(29)
21 juin 2001	21 juin 1996	Annuel	Accélérateur	279 338 000	2 264 300	(29)
21 juin 2001	21 juin 1996	Composé	Accélérateur	337 518 000	5 904 400	(29)
21 juin 2001	21 juin 1996	Annuel	Variable	219 990 000	952 900	(29)
21 juin 2001	21 juin 1996	Composé	Variable	194 579 100	1 024 600	(29)
21 juin 2001	21 juin 1998	Annuel	Fixe	101 725 500	809 000	(29)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO (suite)						
21 juin 2001	21 juin 1998	Composé	Fixe	78 706 000	1 056 000	(29)
21 juin 2002	21 juin 1999	Annuel	Fixe	160 184 700	164 087 100	(6)(30)(62)
21 juin 2002	21 juin 1999	Composé	Fixe	148 829 300	142 842 300	(30)(62)
21 juin 2003	21 juin 1998	Composé	Accélérateur	404 053 600	251 425 300	(62)(92)
21 juin 2003	21 juin 1998	Annuel	Accélérateur	439 199 300	270 634 500	(62)(92)
21 juin 2003	21 juin 2000	Annuel	Fixe	432 459 400	436 581 500	(6)(30)(62)
21 juin 2003	21 juin 2000	Composé	Fixe	362 585 200	356 804 400	(30)(62)(92)
21 juin 2004	21 juin 1997	Annuel	Accélérateur	447 763 300	446 472 900	(6)(62)(66)
21 juin 2004	21 juin 1997	Composé	Accélérateur	451 525 200	365 084 300	(62)(66)
21 juin 2004	21 juin 1997	Annuel	Variable	107 533 500	13 517 300	(62)(67)
21 juin 2004	21 juin 1997	Composé	Variable	80 484 400	11 979 500	(62)(67)
21 juin 2004	21 juin 1999	Composé	Accélérateur	386 322 100	249 434 300	(62)(28)
21 juin 2004	21 juin 1999	Annuel	Accélérateur	350 043 000	238 368 500	(62)(28)
21 juin 2004	21 juin 2001	Annuel	Fixe	707 248 700	707 567 800	(6)(30)(62)
21 juin 2004	21 juin 2001	Composé	Fixe	564 912 700	564 416 100	(30)(62)
21 juin 2005	21 juin 1998	Annuel	Variable	495 453 600	102 744 400	(62)(81)
21 juin 2005	21 juin 1998	Composé	Variable	435 985 400	100 422 900	(62)(81)
21 juin 2005	21 juin 2000	Annuel	Accélérateur	711 832 300	700 401 000	(62)(48)
21 juin 2005	21 juin 2000	Composé	Accélérateur	628 656 700	613 105 300	(62)(48)
21 juin 2006	21 juin 1999	Composé	Variable	447 350 800	103 501 100	(62)(81)
21 juin 2006	21 juin 1999	Annuel	Variable	556 662 200	87 111 100	(62)(81)
21 juin 2006	21 juin 2001	Annuel	Accélérateur	874 090 000	874 195 300	(62)(6)(63)
21 juin 2006	21 juin 2001	Composé	Accélérateur	1 102 279 700	1 101 944 400	(62)(63)
21 juin 2007	21 juin 2000	Composé	Variable	513 553 000	179 459 800	(62)(56)
21 juin 2007	21 juin 2000	Annuel	Variable	731 472 600	175 055 100	(62)(56)
21 juin 2008	21 juin 2001	Annuel	Variable	248 834 900	248 987 200	(62)(6)(64)
21 juin 2008	21 juin 2001	Composé	Variable	201 030 800	200 865 300	(62)(64)
					8 730 527 050	
TOTAL PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS					71 123 724 461	(1)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
PAYABLE SUR LE MARCHÉ MONDIAL EN DOLLARS CANADIENS						
11 mars 2003	11 mars 1993	HK	8,00	1 500 000 000	1 495 250 000	(97)
8 déc. 2003	20 juill. 1993	HM	7,75	1 250 000 000	1 250 000 000	
24 janv. 2005	24 janv. 2000	NC	Flottant	500 000 000	500 000 000	(50)
19 janv. 2006	19 janv. 1996	JV	7,50	1 250 000 000	1 240 000 000	(39)
7 févr. 2024	7 févr. 1994	HS	7,50	1 250 000 000	1 250 000 000	
TOTAL PAYABLE EN DOLLARS CANADIENS					5 735 250 000	(1)
PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS CANADIENS						
27 nov. 2003	27 nov. 1998	ME	5,00	250 000 000	250 000 000	
27 sept. 2005	27 sept. 1993	HQ	7,25	500 000 000	500 000 000	
1er déc. 2005	1er déc. 1999	EMTN045	6,50	325 000 000	375 000 000	(31)
9 août 2006	9 août 2001	EMTN049	5,75	100 000 000	100 000 000	
31 déc. 2007	16 janv. 2002	EMTN051	5,125	250 000 000	250 000 000	
27 janv. 2009	27 janv. 1999	EMTN042	5,00	250 000 000	350 000 000	(58)
30 nov. 2011	30 nov. 2001	EMTN050	5,25	300 000 000	300 000 000	
13 juill. 2034	13 juill. 1994	EMTN005	9,40	300 000 000	300 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS CANADIENS					2 425 000 000	(1)
PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS CANADIENS						
18 févr. 2013	18 févr. 1993	HJ	9,24	250 000 000	250 000 000	
TOTAL PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS CANADIENS					250 000 000	(1)
PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS AMÉRICAINS						
30 juin 2005	13 mars 2002	NP	4,20	250 000 000	250 000 000	
TOTAL PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS AMÉRICAINS					250 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 1,5885 $					397 125 000	(10)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
PAYABLE SUR LE MARCHÉ MONDIAL EN DOLLARS AMÉRICAINS						
4 juin 2002	4 juin 1992	HB	7,75	2 000 000 000	2 000 000 000	
27 janv. 2003	27 janv. 1993	HH	7,375	3 000 000 000	3 000 000 000	
22 juin 2004	22 juin 1994	HV	7,625	1 000 000 000	1 000 000 000	
4 août 2005	4 août 1995	JM	7,00	1 000 000 000	1 250 000 000	
21 févr. 2006	21 févr. 1996	KA	6,00	1 800 000 000	2 050 000 000	(86)
1er oct. 2008	1er oct. 1998	MB	5,50	1 000 000 000	1 750 000 000	(85)
TOTAL PAYABLE EN DOLLARS AMÉRICAINS					11 050 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,36613 $					15 095 696 133	(43)
PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS AMÉRICAINS						
24 avr. 2005	24 avr. 1995	DMTN1	Flottant	100 000 000	100 000 000	
1er mai 2005	1er mai 1995	DMTN2	Flottant	100 000 000	100 000 000	
9 mai 2005	9 mai 1995	DMTN3	Flottant	100 000 000	100 000 000	
16 mai 2005	16 mai 1995	DMTN4	Flottant	100 000 000	100 000 000	
TOTAL PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS AMÉRICAINS					400 000 000	(35)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,36625 $					546 500 000	(9)
PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS AMÉRICAINS						
12 juin 2003	19 janv. 2001	EMTN 47	Flottant	100 000 000	100 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS AMÉRICAINS					100 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,5260 $					152 600 000	(11)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
PAYABLE AU JAPON EN YENS JAPONAIS						
28 janv. 2003	28 janv. 1993	YL001	5,50	10 000 000 000	10 000 000 000	(1)
24 mars 2003	22 mars 1993	YL002	4,80	7 000 000 000	7 000 000 000	(1)
25 août 2003	25 août 1993	YL003	Flottant	10 000 000 000	10 000 000 000	(1)(4)
22 sept. 2003	22 sept. 1993	YL004	5,20	10 000 000 000	10 000 000 000	(1)
6 juill. 2004	6 juill. 1994	YL005	4,40	10 000 000 000	10 000 000 000	(1)
21 juill. 2004	21 juill. 1994	YL006	4,53	10 000 000 000	10 000 000 000	(1)
8 sept. 2004	7 sept. 1994	YL008	4,71	7 000 000 000	7 000 000 000	(1)
25 oct. 2004	25 oct. 1994	YL009	5,00	10 000 000 000	10 000 000 000	(1)
20 déc. 2004	20 déc. 1994	YL010	4,80	5 000 000 000	5 000 000 000	(1)
31 août 2005	31 août 1995	YL011	3,10	25 000 000 000	25 000 000 000	(1)
16 mars 2007	18 mars 1997	KU	3,10	5 000 000 000	5 000 000 000	(1)(54)
16 mars 2007	18 mars 1997	KV	3,25	15 000 000 000	15 000 000 000	(1)(55)
18 juill. 2007	18 juill. 1997	YL012	2,615	10 000 000 000	10 000 000 000	(1)
12 nov. 2009	12 nov. 1999	YL014	2,00	10 000 000 000	10 000 000 000	(1)
TOTAL PAYABLE AU JAPON EN YENS JAPONAIS					144 000 000 000	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 0,01254 $					1 805 815 195	(14)
PAYABLE SUR LE MARCHÉ MONDIAL EN YENS JAPONAIS						
25 janv. 2010	25 janv. 2000	ND	1,875	50 000 000 000	50 000 000 000	
TOTAL PAYABLE EN YENS JAPONAIS					50 000 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 0,01204 $					601 817 180	(82)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
PAYABLE EN EUROPE EN YENS JAPONAIS						
15 mars 2005	15 mars 1995	EMTN015	6,00	2 000 000 000	2 000 000 000	(33)
8 sept. 2005	23 mars 1998	EMTN037	6,21	10 000 000 000	10 000 000 000	
19 sept. 2005	4 sept.1998	EMTN038	6,205	10 000 000 000	10 000 000 000	
29 août 2006	29 août 1996	EMTN021	4,28	10 000 000 000	10 000 000 000	(57)
26 mars 2007	3 avr. 1997	EMTN033	3,20	10 000 000 000	10 000 000 000	(47)
13 juin 2007	13 juin 1997	EMTN034	3,58	10 000 000 000	10 000 000 000	(79)
25 févr. 2008	25 févr. 1998	EMTN036	2,60	7 100 000 000	7 100 000 000	(80)
19 nov. 2009	24 nov. 1999	EMTN046	2,00	10 000 000 000	10 000 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN YENS JAPONAIS					69 100 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 0,01270 $					877 724 744	(15)
PAYABLE EN EUROPE EN EUROS						
13 janv. 2004	13 janv. 1994	HR	6,25	735 825 710	735 825 710	(120)
27 sept. 2004	27 sept. 1994	HX	7,75	181 512 086	181 512 086	(121)
17 févr. 2006	17 févr. 1999	EMTN043	3,50	27 000 000	27 000 000	(1)
29 juill. 2008	29 juill. 1996	KD	6,875	457 347 051	457 347 051	(122)
21 juill. 2009	21 juill. 1997	EMTN035	5,875	457 347 051	457 347 051	(76)
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN EUROS					1 859 031 898	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,78117 $					3 311 260 223	(27)
PAYABLE SUR LE MARCHÉ MONDIAL EN DOLLARS NÉO-ZÉLANDAIS						
3 déc. 2008	3 déc. 1998	MF	6,25	250 000 000	250 000 000	
TOTAL PAYABLE EN DOLLARS NÉO-ZÉLANDAIS					250 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 0,82770 $					206 925 000	(69)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
PAYABLE EN EUROPE EN COURONNES NORVÉGIENNES						
29 déc. 2004	12 sept. 1996	EMTN022	7,00	300 000 000	300 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN COURONNES NORVÉGIENNES					300 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 0,21235 $					63 704 048	(61)
PAYABLE EN EUROPE EN LIVRES STERLING						
30 juill. 2002	30 juill. 1992	HD	9,375	200 000 000	200 000 000	
10 juin 2004	10 juin 1998	EMTN039	6,375	200 000 000	200 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN LIVRES STERLING					400 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 2,30675 $					922 700 000	(12)
PAYABLE EN EUROPE EN FRANCS SUISSES						
27 janv. 2003	27 janv. 1993	HF	6,25	400 000 000	400 000 000	
7 juill. 2003	7 juill. 1998	EMTN041	2,50	250 000 000	250 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN FRANCS SUISSES					650 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,055083 $					685 804 139	(13)
TOTAL - DÉBENTURES ET OBLIGATIONS					76 502 021 073	
BONS DU TRÉSOR					2 118 000 000	(84)
EFFETS COMMERCIAUX AMÉRICAINS (en dollars américains)					517 001 000	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,56509 $					809 151 713	(91)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
Autre dette contractée par les organismes du gouvernement						
PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS AMÉRICAINS						
1er juill. 2006	31 mars 1994	Financement garanti	7,261 à 7,395	311 866 966	315 438 097	
TOTAL PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS AMÉRICAINS					315 438 097	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 1,41685 $					446 929 119	
TOTAL DE LA DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS					**79 876 101 905**	
TOTAL DE LA DETTE AUX FINS DE LA PROVINCE					**107 575 726 955**	(83)
Dette contractée aux fins de la Société financière de l'industrie de l'électricité (SFIEO)*						
PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS						
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS NON PUBLICS						
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada						
2007	1986	RPC	9,64	119 000 000	119 000 000	
2008	1988	RPC	9,13 à 9,72	388 715 000	388 715 000	
2009	1989	RPC	9,62 à 10,31	589 319 000	589 319 000	
2010	1990	RPC	9,61 à 10,31	650 712 000	650 712 000	
2021	2001	RPC	6,08	19 375 000	19 375 000	
2022	2002	RPC	6,26 à 6,29	114 000 000	114 000 000	
TOTAL PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS					1 881 121 000	(5)

*Cette dette est compensée par des obligations de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) portant des modalités semblables aux obligations de l'Ontario. En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité de l'Ontario*, la SFIEO a été établie le 1er avril 1999 afin de poursuivre les activités d'Ontario Hydro.

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS						
1er nov. 2002	9 mai 2000	HC-NH	6,239	116 995 000	47 743 828	(17)(98)
2 juin 2004	9 déc. 1998	HC-MG	4,875	2 500 000 000	3 000 000 000	(119)
8 mars 2006	8 mars 2001	CDB-NLA	5,90	500 000 000	500 000 000	
1er déc. 2008	22 janv. 1999	HC-LZ	5,70	650 0000 000	650 0000 000	
19 nov. 2009	26 juill. 2000	HC-MU	6,20	500 000 000	500 000 000	
19 nov. 2010	1er sept. 2000	HC-NK	6,10	500 000 000	500 000 000	
15 mars 2011	15 mars 2001	DMTN3	5,50	50 000 000	50 000 000	(37)
2 déc. 2011	20 juill. 2001	DMTN8	6,10	500 000 000	500 000 000	
2 juin 2027	4 févr. 2000	HC-KJA	7,60	25 500 000	25 500 000	
25 août 2028	6 avr. 1999	HC-LQA	6,25	78 600 000	78 600 000	
2 juin 2031	24 févr. 2000	HC-NF	6,20	500 000 000	500 000 000	(51)
					6 351 843 828	
PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS CANADIENS						
27 nov. 2003	17 juin 1999	HC-ME	5,00	350 000 000	350 000 000	
28 févr. 2005	28 févr. 2001	EMTN-48	5,25	250 000 000	250 000 000	
					600 000 000	
PAYABLE SUR LE MARCHÉ MONDIAL EN DOLLARS AMÉRICAINS						
1er oct. 2008	19 mars 2001	GLB-MBB	5,5	250 000 000	250 000 000	
TOTAL PAYABLE EN DOLLARS AMÉRICAINS					250 000 000	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,550 $					387 500 000	(93)
BONS DU TRÉSOR					2 990 000 000	
EFFETS COMMERCIAUX AMÉRICAINS (en dollars américains)					474 000 000	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,5935 $					755 319 000	
TOTAL DE LA DETTE CONTRACTÉE AUX FINS DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO (SFIEO)					**12 965 783 828***	

* En outre, la province a consenti à la SFIEO un prêt au jour le jour de 247 713 500 $.

Références :

1. Non remboursables.
2. Dette envers la Société canadienne d'hypothèques et de logement assumée par le ministère des Finances à la dissolution de la Société foncière de l'Ontario.
3. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province tous les six mois à compter du 20 juillet 2003 jusqu'au 20 juillet 2006, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé mensuellement à un taux de 5,35 % la première et la deuxième année, de 5,90 % la troisième année, de 6,50 % la quatrième année et de 7,00 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,99 %.
4. L'intérêt est fixé au taux TIOL de six mois pour les yens.
5. Les titres vendus au Fonds de placement du Régime de pensions du Canada sont payables 20 ans après leur date d'émission respective. Ils ne sont pas négociables, transférables ni cessibles, mais peuvent être remboursés en totalité ou en partie avant l'échéance si le ministre des Finances du Canada en décide ainsi, sur préavis de six mois, s'il juge que cela est nécessaire pour répondre aux exigences du Régime de pensions du Canada. En cas de rachat avant l'échéance, les titres de l'Ontario doivent être rachetés dans l'ordre selon lequel ils ont été émis et la quantité de titres de l'Ontario devant être rachetés à tout moment doit être proportionnelle à la quantité de titres alors détenus au nom du fonds représenté par les titres de l'Ontario.
6. La valeur au pair des obligations non remboursées dépasse la valeur au pair des obligations émises en raison des conversions des obligations à intérêts composés en obligations à intérêts annuels.
7. Selon les modalités de ces débentures, un montant égal doit être versé chaque année jusqu'à l'échéance, ce versement consistant en un paiement de capital et d'intérêts réunis.
8. L'intérêt est fixé au taux canadien d'acceptations bancaires de trois mois.
9. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,36625. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 8,64 %.
10. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,5885. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,07 %.
11. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,5260. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,85 %.
12. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en livres sterling en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 2,30675. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,80 %.
13. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en francs suisses en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,055083. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 8,75 % sur 437 millions de dollars et en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires plus 0,004 % sur 283 millions de dollars et en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,025 % sur 249 millions de dollars.
14. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir la quasi-totalité de ces obligations en yens japonais en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,01254. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 8,12 % sur 1 586 millions de dollars et en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,051 % sur 220 millions de dollars.
15. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir la quasi-totalité de ces obligations en yens japonais en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,01270. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,77 %.
16. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province tous les six mois à compter du 30 octobre 2003 jusqu'au 30 octobre 2011, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé mensuellement à un taux de 4,75 % pour la première année, de 5,0 % la deuxième année, de 5,25 % la troisième année, de 5,50 % la quatrième année, de 5,75 % la cinquième année, de 6,00 % la sixième année, de 6,50 % la septième année, de 6,75 % la huitième année, de 7,00 % la neuvième année et de 7,25 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,12 %.
17. Au cours de l'exercice 2001-2002, la province a acheté 69,1 millions de dollars d'obligations de série HC-NH afin de les annuler.
18. Au cours de l'exercice 2001-2002, la province a acheté 38,5 millions de dollars d'obligations de série KR afin de les annuler.
19. Encaissables par anticipation, en totalité ou en partie, le 8 février 2007 au gré du porteur, à condition que l'avis d'encaissement soit donné au cours de la période allant du 15 juillet 2006 au 15 janvier 2007 inclusivement. Cette décision est irrévocable.
20. Encaissables par anticipation, en totalité ou en partie, le 1er mars 2010 au gré du porteur, à condition que l'avis d'encaissement soit donné au cours de la période allant du 1er mars 1995 au 12 février 2010 inclusivement. Cette décision est irrévocable.
21. Échangeables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré du porteur, pour des obligations d'un montant en capital équivalent de série JG, à 9,50 %, arrivant à échéance le 12 janvier 2035.

22. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 21 août 2003 jusqu'au 21 août 2006, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 5,20 % la première et la deuxième année, de 5,50 % la troisième année, de 6,00 % la quatrième année et de 6,70 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,63 %.
23. Selon les modalités de ces débentures, le capital doit être remboursé en 12 versements mensuels égaux pendant l'année qui précède la date d'échéance.
24. Selon les modalités de ces débentures, des versements inégaux, consistant en un paiement de capital et d'intérêts réunis, doivent être effectués à intervalles irréguliers déterminés à l'avance. Au 10 janvier 2035, le capital à rembourser sur chaque débenture sera de 2,3 millions de dollars.
25. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 27 juillet 2001 jusqu'au 27 juillet 2009, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 5,75 % la première et la deuxième année, de 5,90 % la troisième et la quatrième année, de 6,00 % la cinquième et la sixième année, de 6,15 % la septième et la huitième année, de 6,25 % la neuvième année et de 6,50 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,125 %.
26. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 5 septembre 2003 jusqu'au 5 septembre 2006, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 5,00 % la première et la deuxième année, de 5,25 % la troisième année, de 5,75 % la quatrième année et de 6,40 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,39 %.
27. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en euros en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,781175. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 5,99 % sur 3 265 millions de dollars et un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,055 % sur 46 millions de dollars.
28. Le taux d'intérêt a été fixé à 4,75 % pour la première année. L'intérêt est payable à un taux de 6,00 % la deuxième année, de 6,25 % la troisième année, de 6,50 % la quatrième année et de 6,75 % la dernière année.
29. La série 1995 des Obligations d'épargne de l'Ontario est arrivée à échéance le 1er mars 2000, les obligations de la série fixe de 1997 sont arrivées à échéance le 21 juin 2000, la série 1996 et la série fixe de 1998 des Obligations d'épargne de l'Ontario sont arrivées à échéance le 21 juin 2001. Les montants non remboursés au 31 mars 2002 représentent les obligations dont on n'a pas encore demandé le remboursement.
30. Pour chaque année de la période 1997-2001, la province a émis des Obligations d'épargne de l'Ontario à taux fixe, chacune assortie d'un terme de trois ans. Un taux d'intérêt a été établi pour le terme des obligations. Pour les séries 1997 et 1998, le taux d'intérêt a été fixé à 5,25 %. Pour les séries 1999 et 2001, il a été établi à 5,50 % et pour la série 2000, à 6,50 %.
31. Au cours de l'exercice 2001-2002, les obligations de la série EMTN45 ont été rouvertes une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 375 millions de dollars.
32. Remboursables en totalité, et non en partie, le 4 septembre 2003, au pair. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,38 %.
33. Le produit de l'émission et le remboursement sont exprimés en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars australiens, basé sur un montant nominal de référence de 27,2 millions de dollars australiens au taux de 6,00 %.
34. L'échéance des obligations est prorogeable au gré du porteur jusqu'au 10 novembre 2004. L'intérêt du coupon est versé à un taux de 6,40 % pour les cinq premières années. Si elles sont prorogées jusqu'au 2 décembre 2014, date de l'échéance finale, le coupon passe au taux de 6,80 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires.
35. L'intérêt est payable au taux TIOL de six mois pour le dollar américain plus 0,0475 %.
36. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 11 septembre 2003 jusqu'au 11 septembre 2006, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 4,75 % la première et la deuxième année, de 5,10 % la troisième année, de 5,55 % la quatrième année et de 6,40 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,07 %.
37. Encaissables, en totalité ou en partie, le 15 mars 2005 au gré du porteur, à condition que l'avis d'encaissement irrévocable soit donné le 1er mars 2005. L'intérêt du coupon est versé à un taux de 5,50 % les quatre premières années et de 6,80 % les six dernières années sur les obligations non remboursées.
38. Les débentures originales payables au RREMO ont été remplacées à compter du 31 décembre 1995 par des débentures payables au RREMO et à la Caisse de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie, d'un montant de 741,6 millions de dollars et de 90,9 millions de dollars respectivement. Les modalités s'appliquant aux nouvelles débentures restent les mêmes.
39. Agricorp, organisme du gouvernement, détient 15 millions de dollars dans la série LE, 10 millions de dollars dans la série JV et 6,2 millions de dollars dans la série KE. En vertu de la consolidation recommandée par le CCSP, ces montants réduisent le solde en circulation de chaque émission.
40. Aucun intérêt n'est payable pendant les cinq premières années, à la suite de quoi il est payable mensuellement à raison d'un taux annuel de 17,25 %.
41. Selon les modalités de ces débentures, des versements inégaux, consistant en un paiement de capital et d'intérêts réunis, doivent être effectués à des intervalles irréguliers fixés à l'avance, le dernier paiement devant être effectué le 10 janvier 2045. Le capital et les intérêts qui doivent être payés sur l'ensemble de la durée des débentures s'élèvent à 1 325 millions de dollars au total.

42. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 27 août 2003 jusqu'au 27 août 2007, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 5,10 % la première et la deuxième année, de 5,60 % la troisième année, de 5,80 % la quatrième année, de 6,00 % la cinquième année et de 7,00 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,52 %.
43. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,36613. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 7,86 %.
44. Cette obligation peut être remboursée le 13 mai 2003, au gré de la province. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,05 %.
45. La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,02 %.
46. L'intérêt est payable à un taux canadien flottant d'acceptations bancaires plus 0,85 % versé trimestriellement au cours des deux premières années, puis à un taux de 5,75 % à chaque semestre si les obligations ne sont pas rachetées. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,07 %.
47. Le produit de l'émission et le remboursement sont exprimés en yens japonais. L'intérêt est payable annuellement en dollars australiens, basé sur un montant nominal de référence de 103,2 millions de dollars australiens au taux de 3,2 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,86 %.
48. Le taux d'intérêt a été fixé à 5,75 % pour la première année. L'intérêt minimum payable est de 6,25 % la deuxième année, de 6,50 % la troisième année, de 6,75 % la quatrième année et de 7,00 % la dernière année.
49. Au cours de l'exercice 2001-2002, la série LE a été rouverte une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 1 160 millions de dollars.
50. La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,63 %.
51. Cette émission est rétrocédée à la SFIEO jusqu'au 2 juin 2010, après quoi elle sera assumée par la province jusqu'à échéance.
52. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province chaque année à compter du 17 septembre 2003 jusqu'au 17 septembre 2008, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé annuellement à un taux de 4,75 % la première et la deuxième année, de 5,25 % la troisième année, de 6,20 % la quatrième année, de 6,25 % la cinquième année, de 6,50 % la sixième année et de 6,75 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,79 %.
53. Au cours de l'exercice 2001-2002, la province a acheté 164,28 millions de dollars d'obligations de série HC afin de les annuler.
54. Le produit de l'émission et le remboursement sont exprimés en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars australiens, basé sur un montant nominal de référence de 52,5 millions de dollars australiens au taux de 3,10 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,051 %.
55. Le produit de l'émission et le remboursement sont exprimés en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars américains, basé sur un montant nominal de référence de 120,8 millions de dollars américains au taux de 3,25 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,051 %.
56. Le ministre des Finances révisera le taux d'intérêt tous les six mois. Le taux initial a été fixé à 6,00 %; depuis le 21 décembre 2001, le taux s'établit à 2,00 %.
57. Le produit de l'émission et le remboursement sont exprimés en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars australiens, basé sur un montant nominal de référence de 121,1 millions de dollars australiens au taux de 4,28 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 7,38 %.
58. Au cours de l'exercice 2001-2002, la série EMTN42 a été rouverte une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 350 millions de dollars.
59. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 30 mai 2003 jusqu'au 30 mai 2010, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 5,50 % la première année, de 5,75 % la deuxième année, de 6,00 % la troisième année, de 6,25 % la quatrième année, de 6,50 % la cinquième, de 6,75 % la sixième année, de 7,00 % la septième année, de 7,50 % la huitième année et de 8,00 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 5,04 %.
60. Au cours de l'exercice 2001-2002, les obligations de la série DMTN8 ont été rouvertes une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 1 000 millions de dollars (y compris 500 millions de dollars pour les besoins de la SFIEO).
61. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en couronnes norvégiennes en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,21235. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,028 %.

62. Les Obligations d'épargne de l'Ontario actuelles sont remboursables soit au gré du porteur le 21 juin ou le 21 décembre, à l'exception des obligations à taux fixe qui sont remboursables à échéance seulement, soit au décès du propriétaire réel. Les obligations des séries 1999, 2000 et 2001 peuvent aussi être remboursées pendant les 14 jours civils suivant immédiatement le 21 juin ou le 21 décembre. Le ministre des Finances peut réviser le taux d'intérêt de temps à autre avant l'échéance.
63. Le taux d'intérêt a été fixé à 4,25 % pour la première année. Le taux est de 5 % la deuxième année, de 5,75 % la troisième année, de 6,25 % la quatrième année et de 6,75 % la dernière année.
64. Le ministre des Finances révisera le taux d'intérêt tous les six mois. Le taux initial a été fixé à 4,50 %. Depuis le 21 décembre 2001, le taux s'établit à 2,00 %.
65. En vertu de la *Loi de 1994 sur le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario* et de l'Entente de transfert d'éléments d'actif du 12 décembre 1994, la province est tenue de procéder à une nouvelle répartition des débentures entre la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO) en fonction des données exactes disponibles. Le 13 juin 1997, une Entente mise à jour relative à la modification de l'entente de promotion et au transfert d'éléments d'actif a été signée, remplaçant l'entente de 1994. En vertu de cette entente, la nouvelle répartition des débentures a été achevée le 17 septembre 1997. Pour mener à bien cette répartition de l'actif, des débentures au montant de 3 745,8 millions de dollars ont été rachetées à la CRF et remplacées par des débentures au montant de 3 726,8 millions de dollars, tandis que 1 751,4 millions de dollars de débentures ont été rachetées à la CR-SEFPO et remplacées par des débentures au montant de 1 770,4 millions de dollars.
66. Le taux d'intérêt a été fixé à 3,00 % pour la première année. L'intérêt est payable à un taux de 5,25 % la deuxième année, de 6,00 % la troisième année, de 6,50 % la quatrième année, de 7,00 % la cinquième année, de 7,50 % la sixième année et de 8,00 % la dernière année.
67. Le ministre des Finances révisera le taux d'intérêt tous les six mois. Le taux initial a été fixé à 3,25 %; depuis le 21 décembre 2001, le taux s'établit à 2,00 %.
68. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 28 juin 2003 jusqu'au 28 juin 2010, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 5,70 % la première et la deuxième année, de 6,00 % la troisième et la quatrième année, de 6,25 % la cinquième année, de 6,50 % la sixième année, de 7,00 % la septième année, de 7,50 % la huitième année et de 8,00 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,82 %.
69. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars néo-zélandais en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,82770. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux d'acceptations bancaires fixe de 5,56 %.
70. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 30 juillet 2003 jusqu'au 30 juillet 2010, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 5,50 % la première année, de 5,75 % la deuxième année, de 6,25 % la troisième et la quatrième année, de 6,50 % la cinquième et la sixième année, de 7,00 % la septième année, de 7,25 % la huitième année et de 7,50 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,78 %.
71. L'échéance des billets est prorogeable au gré de la province les 4 septembre 2000, 2003 et 2006 jusqu'au 4 septembre 2009, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 6,00 % de la première à la troisième année, de 6,125 % de la quatrième à la sixième année, de 6,35 % de la septième à la neuvième année et de 7,625 % de la dixième à la douzième année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,22 %.
72. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province à compter du 4 juin 2004 jusqu'au 4 juin 2007, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 4,20 % la première et la deuxième année et de 6,05 % les trois autres années. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont permis de s'assurer d'un gain de 14 points de base.
73. L'intérêt est payable au taux canadien d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,05 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 5,23 %.
74. Au cours de l'exercice 2001-2002, le porteur d'obligations de la série NN a l'option d'acheter une quantité égale d'obligations de la même émission à 101,739 plus l'intérêt couru au 20 février 2002. Cette option a été levée, ce qui porte le montant total de l'émission à 120 millions de dollars. Le 13 mars 2002, la série NN a été échangée contre un nombre égal d'obligations de la série NK, ce qui a porté le montant total de l'émission à 1 620 millions de dollars.
75. Au cours de l'exercice 2001-2002, les obligations de la série KJ ont été rouvertes une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 4 209,4 millions de dollars.
76. Le montant à payer au 31 mars 2002 en devise légale s'élève à 3 000 000 000 de francs français. Le franc français est converti en euro au taux de 6,55957. Cela est conforme au règlement du conseil (UE) n° 2866/98.
77. Au cours de l'exercice 2001-2002, les obligations de la série MK ont été rouvertes une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 300 millions de dollars.
78. Au cours de l'exercice 2001-2002, les obligations de la série NE ont été rouvertes cinq fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 553,7 millions de dollars.
79. Le produit de l'émission et le remboursement du capital sont en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars américains, basé sur un montant nominal de référence de 86,3 millions de dollars américains, au taux de 3,58 % versé annuellement. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,40 %.

80. Le produit de l'émission et le remboursement du capital sont en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars américains, basé sur un montant nominal de référence de 57,1 millions de dollars américains, au taux de 2,6 % versé semestriellement. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 5,57 %.
81. Le ministre des Finances révisera le taux d'intérêt tous les six mois. Le taux initial a été fixé à 5,00 %; depuis le 21 décembre 2001, le taux d'intérêt s'établit à 2,00 %.
82. Au cours de l'exercice 2001-2002, la province a acheté 6,6 millions de dollars d'obligations de série JA afin de les annuler.
83. La dette totale contractée aux fins de la province, sur une base consolidée, comprend la dette à long terme de la Régie des transports en commun de la région de Toronto (Réseau GO) au montant de 447 millions de dollars et de la Société de logement de l'Ontario au montant de 2 214 millions de dollars.
84. Sont exclus des bons du Trésor les titres suivants : des bons de 265 millions de dollars que détient la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, de 91 millions de dollars que détient la Fondation Trillium de l'Ontario et de 21 millions de dollars que détient la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui seront éliminés par la consolidation.
85. Au cours de l'exercice 2001-2002, la série MB a été rouverte trois fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 2 000 millions de dollars américains (y compris 250 millions de dollars américains pour les besoins de la SFIEO).
86. Au cours de l'exercice 2001-2002, la série KA a été rouverte une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 2 050 millions de dollars américains.
87. Obligation rachetable le 1er avril 2003 au gré de la province de l'Ontario. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,08 %.
88. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 12 décembre 2003 jusqu'au 12 décembre 2006, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 4,00 % la première et la deuxième année, de 4,75 % la troisième année, de 5,90 % la quatrième année et de 7,00 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont permis de s'assurer d'un gain de 11 points de base.
89. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 29 novembre 2003 jusqu'au 29 novembre 2011, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 4,50 % la première année, de 4,75 % la deuxième année, de 5,00 % la troisième année, de 5,50 % la quatrième année, de 6,00 % la cinquième année, de 6,25 % la sixième année, de 6,50 % la septième année, de 6,75 % la huitième année, de 7,00 % la neuvième année et de 7,50 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont permis de s'assurer d'un gain de 8 points de base.
90. Selon les modalités de ces débentures, un paiement ponctuel spécial d'intérêts au montant de 31,1 millions de dollars sera effectué à l'échéance.
91. Les effets de commerce américains ne portent aucun intérêt et ont des termes de 92 jours ou moins.
92. Le taux d'intérêt a été fixé à 4,75 % pour la première année. L'intérêt minimum payable est de 5,00 % la deuxième année, de 6,00 % la troisième année, de 6,25 % la quatrième année et de 6,50 % la dernière année.
93. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,55. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 5,51 %.
94. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 28 novembre 2003 jusqu'au 28 novembre 2006, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 3,50 % la première et la deuxième année et de 5,25 % les trois autres années. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont permis de s'assurer d'un gain de 9 points de base.
95. L'échéance des obligations est prorogeable au gré des investisseurs chaque année à compter du 20 novembre 2003 jusqu'au 20 février 2007, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé trimestriellement à un taux canadien d'acceptations bancaires moins 0,05 % la première année, moins 0,01 % la deuxième année, plus 0,03 % la troisième année, plus 0,05 % la quatrième année et plus 0,07 % les autres années jusqu'à l'échéance.
96. Au cours de l'exercice 2001-2002, la province a acheté 13,6 millions de dollars d'obligations de série HZ afin de les annuler.
97. L'aide juridique, organisme gouvernemental, détient 10,15 millions de dollars d'obligations de la série MG, 4,75 millions de dollars de la série HK, 2,89 millions de dollars de la série LZ et 2,9 millions de dollars de la série DMTN16. En vertu de la consolidation recommandée par le CCSP, ces montants réduisent le solde en circulation de chaque émission.
98. Selon les modalités de ces débentures, des versements inégaux, consistant en un paiement de capital et d'intérêts réunis, doivent être effectués chaque trimestre jusqu'à échéance.
99. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province tous les six mois à compter du 22 octobre 2003 jusqu'au 22 octobre 2008, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé mensuellement à un taux de 4,00 % la première et la deuxième année, de 4,50 % la troisième année, de 5,25 % la quatrième année, de 6,10 % la cinquième année, de 6,75 % la sixième année et de 7,50 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,46 %.
100. L'intérêt est payable trimestriellement au taux canadien d'acceptations bancaires de trois mois plus 0,05 %.

101. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province tous les six mois à compter du 5 octobre 2003 jusqu'au 5 octobre 2011, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 4,70 % la première année, de 5,00 % la deuxième année, de 5,25 % la troisième année, de 5,50 % la quatrième année, de 5,75 % la cinquième année, de 6,00 % la sixième année, de 6,25 % la septième année, de 6,50 % la huitième année, de 7,00 % la neuvième année et de 7,50 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,51 %.
102. L'intérêt est payable trimestriellement au taux canadien d'acceptations bancaires d'un mois plus 0,05 %; l'intérêt est composé.
103. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province tous les six mois à compter du 3 octobre 2003 jusqu'au 3 octobre 2009, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 4,50 % la première et la deuxième année, de 5,00 % la troisième année, de 5,50 % la quatrième année, de 5,80 % la cinquième année, de 6,00 % la sixième année, de 6,50 % la septième année et de 7,50 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,50 %.
104. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province chaque année à compter du 28 septembre 2003 jusqu'au 28 septembre 2011, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé annuellement à un taux de 5,00 % la première et la deuxième année, de 5,05 % la troisième et la quatrième année, de 5,10 % la cinquième année, de 6,35 % la sixième année, de 6,50 % la septième année, de 6,75 % la huitième année et de 7,00 % les deux dernières années. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,57 %.
105. L'intérêt est payable trimestriellement au taux canadien d'acceptations bancaires de trois mois plus 0,03 %.
106. Au cours de l'exercice 2001-2002, la série MZ a été rouverte une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 1 250 millions de dollars.
107. Au cours de l'exercice 2001-2002, la série NL a été rouverte une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 1 000 millions de dollars.
108. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province tous les six mois à compter du 12 février 2004 jusqu'au 12 février 2007, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 4,05 % la première et la deuxième année, de 4,75 % la troisième année, de 6,00 % la quatrième année et de 7,25 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,31 %.
109. Le 31 mai 2001, la province a acheté 58,5 millions de dollars d'obligations de série LH afin de les annuler.
110. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province chaque année à compter du 5 décembre 2002 jusqu'au 5 décembre 2008, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé trimestriellement à un taux canadien d'acceptations bancaires moins 0,05 % la première année, moins 0,01 % la deuxième année, plus 0,03 % la troisième année, plus 0,05 % la quatrième année, plus 0,07 % la cinquième année et plus 0,08 % les deux dernières années.
111. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 18 juin 2004 jusqu'au 18 juin 2007, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 4,20 % la première et la deuxième année, et de 6,05 % les trois dernières années si l'échéance est prorogée. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont permis de s'assurer d'un gain de 13 points de base.
112. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 21 juillet 2004. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 4,00 % la première et la deuxième année, et de 6,00 % les trois dernières années si l'échéance est prorogée. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,38 %.
113. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 1er mars 2004 jusqu'au 1er mars 2007, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 4,10 % la première et la deuxième année, de 4,50 % la troisième année, de 5,75 % la quatrième année et de 7,25 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,08 %.
114. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 4 mars 2004 jusqu'au 4 mars 2010, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé à un taux de 4,30 % la première année et la deuxième année, de 4,50 % la troisième année, de 5,10 % la quatrième année, de 6,00 % la cinquième année, de 6,50 % la sixième année, de 7,00 % la septième année et de 7,50 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,08%.
115. L'intérêt est payable trimestriellement au taux canadien d'acceptations bancaires de trois mois plus 0,275 % jusqu'au maximum de 4,775 % pour la première année, de 5,025 % pour la deuxième année et de 5,775 % pour la troisième année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,01 %.
116. L'émission est rachetable le 1er juin 2005 au gré de la province. L'intérêt est payable trimestriellement au taux canadien d'acceptations bancaires de trois mois plus 0,59 % de la première à la troisième année et semestriellement au taux de 5,70 % si elle n'est pas rachetée. Si l'obligation n'est pas rachetée, le détenteur a le droit d'échanger cette série contre la série ZL. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,03 %.

117. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 18 mars 2004 jusqu'au 18 mars 2009, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 4,50 % la première et la deuxième année, de 4,75 % la troisième année, de 5,50 % la quatrième année, de 6,25 % la cinquième année, de 6,50 % la sixième année et de 7,00 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,09 %.
118. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 19 mars 2004 jusqu'au 19 mars 2007, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 4,20 % la première et la deuxième année, de 4,75 % la troisième année, de 5,75 % la quatrième année et de 7,10 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,09 %.
119. Au cours de l'exercice 2001-2002, la série HC-MG a été rouverte deux fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 3 000 millions de dollars.
120. Le montant à payer au 31 mars 2002 en devise légale s'élève à 1 439 150 000 deutsche mark. Le deutsche mark est converti en euro au taux de 1,95583. Cela est conforme au règlement du conseil (UE) n° 2866/98.
121. Le montant à payer au 31 mars 2002 en devise légale s'élève à 400 000 000 florins hollandais. Le florin est converti en euro au taux de 2,20371. Cela est conforme au règlement du conseil (UE) n° 2866/98.
122. Le montant à payer au 31 mars 2002 en devise légale s'élève à 3 000 000 000 de francs français. Le franc français est converti en euro au taux de 6,55957. Cela est conforme au règlement du conseil (UE) n° 2866/98.